

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 juin 2003
Français
Original: arabe

Lettre datée du 3 juin 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente le rapport des pays arabes sur les possibilités de soutien et d'aide à l'Iraq qui a été établi par la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées afin de déterminer ce qui pourrait être fait pour soutenir et aider l'Iraq.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le rapport joint en annexe et diffuser la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chef de mission à New York
(*Signé*) Yahya A. **Mahmassani**



**Annexe à la lettre du 3 juin 2003 adressée au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport des pays arabes sur les possibilités
de soutien et d'aide à l'Iraq**

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
Partie I	
Effets dommageables de la guerre contre l'Iraq et certains besoins immédiats de l'Iraq	5
1. Secteur financier et bancaire	6
2. Culture et éducation	7
3. Santé et environnement	9
4. Agriculture	11
5. Pétrole	14
6. Industrie	15
7. Main-d'oeuvre	16
8. Organisation et administration	18
9. Affaires et investissements	19
10. Autres services	20
Partie II	
Rapports et propositions d'organisations arabes spécialisées sur la participation au soutien et à l'aide à l'Iraq	22
Document No 1/3 – Mai 2003 Rapport de l'Union des banques arabes	23
Document No 2/3 – Mai 2003 Rapport de l'Institut arabe d'études bancaires et financières	26
Document No 3/3 – Mai 2003 Rapport de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science	33
Document No 4/3 – Mai 2003 Rapport de l'Agence arabe de l'énergie atomique	44
Document No 5/3 – Mai 2003 Rapport du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches	46
Document No 6/3 – Mai 2003 Rapport de l'Organisation arabe de développement agricole	72
Document No 7/3 – Mai 2003 Rapport de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole	76
Document No 8/3 – Mai 2003 Rapport de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières	79

Document No 9/3 – Mai 2003	Rapport de l'Organisation arabe du travail	96
Document No 10/3 – Mai 2003	Rapport de l'Organisation arabe de développement de l'administration	99
Document No 11/3 – Mai 2003	Rapport du Secrétariat du Conseil de l'unité économique arabe	106
Document No 12/3 – Mai 2003	Rapport de l'Union générale de chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes	110
Document No 13/3 – Mai 2003	Rapport de l'Union des investisseurs arabes	131
Document No 14/3 – Mai 2003	Rapport de la Commission arabe de l'aviation civile	137
Document No 15/3 – Mai 2003	Rapport de l'Union de radiodiffusion des États arabes	139
Document No 16/3 – Mai 2003	Rapport de l'Union générale d'assurance des pays arabes	142

Introduction

La Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées ont établi le rapport joint en annexe pour tenter de définir ce qu'elles pourraient faire pour fournir un soutien et une aide à l'Iraq, avec l'intention de le soumettre à l'Organisation des Nations Unies et au Gouvernement ou à l'Administration de l'Iraq dès leur mise en place. Ce rapport comprend deux parties. La partie I traite des effets dommageables de la guerre contre l'Iraq et de certains des besoins immédiats de l'Iraq. Cette partie a été rédigée par la Ligue des États arabes à partir de rapports d'organisations arabes et internationales, de déclarations de témoins directs et de comptes rendus des médias qui ont été collationnés pour fournir une évaluation des dommages subis par l'Iraq, de la situation qui ne cesse de se détériorer et de la nécessité d'intervenir sans retard. La partie II contient les vues de différentes organisations spécialisées arabes sur les divers moyens de concourir à l'action internationale visant à apporter un soutien et une aide à l'Iraq.

Il convient de noter que certains des rapports établis par ces organisations parlent de contrats et d'accords passés avec l'ex-Gouvernement iraquien. Il est bien évident que tous ces contrats et accords devraient être traités d'une manière conforme au droit et aux coutumes de caractère international qui s'appliquent à tel ou tel cas.

Nous espérons que la communauté internationale sera en mesure de créer un climat propice à une conclusion rapide de l'occupation étrangère en Iraq et à la formation d'un gouvernement efficace qui garantira la sécurité et la stabilité du pays dans des conditions de démocratie et de transparence. Ce n'est que de la sorte que des investissements privés iraqiens, arabes et étrangers pourront être attirés dans divers secteurs, permettant ainsi au peuple iraquien de connaître la croissance, le développement et la prospérité auxquels il aspire.

Le Secrétariat de la Ligue des États arabes a pris cette initiative car il souhaite apporter soutien et aide au peuple iraquien frère, en coordination et en collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales, au premier rang desquelles figure l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Il y a lieu de rappeler que, dans la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité relative à l'Iraq, les États Membres et les organisations internationales et régionales sont invités, au paragraphe 26, à concourir à l'application de cette résolution.

Le Secrétaire général
de la Ligue des États arabes
Amre **Moussa**

Partie I

Effets dommageables de la guerre contre l'Iraq et certains besoins immédiats de l'Iraq

1. Secteur financier et bancaire

Sous l'effet des deux premières guerres du Golfe et des sanctions économiques qui en ont résulté, le secteur économique et bancaire de l'Iraq s'est trouvé paralysé. Depuis 1991, le produit intérieur brut (PIB) du pays a régressé et le secteur financier, qui était auparavant l'un des plus performants dans la région, s'est affaibli pendant toutes les années 90. Le pays a de plus en plus fréquemment été contraint de frapper et d'émettre de nouveaux dinars irakiens afin de payer les salaires et les traitements des travailleurs, alors que parallèlement les devises étrangères qui étaient auparavant échangées sur le marché disparaissaient. Le taux de change s'est effondré, tombant de 3 à 2 800 dinars irakiens pour un dollar, l'inflation a atteint 60 %, et le chômage 50 %.

Le secteur bancaire en Iraq comprend la Banque centrale, la Banque agricole, la Banque industrielle, la Banque immobilière et la Banque du Tigre et de l'Euphrate, qui est la première banque commerciale dans le secteur public. En 1990, les banques privées ont été autorisées à fonctionner, mais leur part des opérations bancaires a été limitée à 6 % de tous les comptes de dépôt et à 21 % de tous les prêts.

Nous pouvons noter ici que ce secteur sera touché par les orientations qui seront adoptées en matière de recettes pétrolières et de règlement des dettes de l'Iraq. Dans un État dont la politique est encore mal définie, le taux de change est tributaire de multiples facteurs.

Cela étant, aussi bien l'Union des banques arabes que l'Institut arabe d'études bancaires et financières ont précisé qu'ils seraient disposés à apporter une aide scientifique et technique pour tenter de consolider et de renforcer le secteur financier et bancaire en Iraq, ainsi qu'il ressort de leurs rapports respectifs.

Des précisions figurent dans les documents ci-après :

Document No 1/3 – Mai 2003, Rapport de l'Union des banques arabes;

Document No 2/3 – Mai 2003, Rapport de l'Institut arabe d'études bancaires et financières.

2. Culture et éducation

L'histoire de la civilisation en Iraq et les richesses du pays remontent à plus de 7 000 ans. Les royaumes de Mésopotamie ont vu la naissance de l'écriture et de l'enregistrement de l'histoire, et des progrès y ont été réalisés dans diverses sciences, en médecine et dans les mathématiques. Nous lisons rarement un ouvrage savant sur l'histoire de la science et des connaissances ou sur les origines de la civilisation sans constater que les anciens habitants de l'Iraq y occupent une place de premier plan. Les musées irakiens, en particulier le Musée de Bagdad et le Musée de Mossoul, possèdent plus de 200 000 objets archéologiques. Ces deux musées sont réputés de classe mondiale. Le Musée national, dont les collections remontent à la plus grande antiquité et au premier âge de la période islamique, est depuis longtemps une énorme source d'informations pour les savants et les critiques. Les collections archéologiques du Musée de Bagdad retracent les civilisations successives qui se sont épanouies en Mésopotamie.

Par ailleurs, les archives de la Bibliothèque nationale contiennent une abondance d'ouvrages historiques et de manuscrits arabes et islamiques rarissimes. Il en va de même pour la Bibliothèque des sciences coraniques du Ministère des biens religieux et pour le Centre Saddam des manuscrits.

Ces trésors historiques et ces biens culturels très précieux ont fait l'objet de vols et de pillages organisés au moment de la chute de Mossoul et de Bagdad. De nombreux manuscrits anciens et d'exemplaires du Coran datant des premiers temps de l'ère islamique ont disparu, et certains d'entre eux ont rapidement trouvé le chemin du marché mondial des oeuvres d'art.

L'UNESCO a mis à la disposition des États-Unis une carte indiquant tous les sites archéologiques du pays, que les États-Unis se sont engagés à protéger. Des efforts internationaux ont également été déployés sous les auspices de l'UNESCO, qui a consacré un certain nombre de réunions aux mesures prises pour récupérer les objets volés, et un plan de travail a été établi à cette fin. En outre, l'UNESCO a constitué un fonds spécial pour le patrimoine culturel irakien auquel l'Italie a versé une contribution initiale de 400 000 dollars et en a promis une autre de 600 000 dollars, tandis qu'un certain nombre d'institutions et d'autres pays (au nombre desquels figurent l'Allemagne, l'Égypte, la France, le Qatar et le Royaume-Uni) ont également fait savoir qu'ils seraient disposés à verser des contributions à ce fonds.

Dans la perspective de la reconstruction de l'Iraq, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), une des organisations spécialisées de la Ligue des États arabes (dont l'Iraq fait partie), est disposée à appuyer et à renforcer le secteur de la culture et de l'éducation en Iraq par le biais des mesures suivantes :

1. Culture et communications

- L'ALECSO continuera à jouer son rôle en établissant un inventaire des objets volés qui font partie du patrimoine irakien et en énumérant les moyens de les récupérer et de les restaurer; elle publiera également un livre sur le patrimoine pillé de l'Iraq;

- L’ALECSO invitera instamment les forces d’occupation à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin au pillage du patrimoine culturel de l’Iraq;
- L’ALECSO enquêtera sur les faits liés aux actes de pillage et d’incendie criminel pour en déterminer la responsabilité, et invitera la communauté internationale à arrêter et juger quiconque semble avoir commis des actes de cette nature;
- L’ALECSO demandera aux pays frères arabes et aux autres pays d’apporter une contribution matérielle et technique aux opérations de remise en état et de restauration visant à sauvegarder les monuments archéologiques de l’Iraq.

2. Éducation et sciences

- L’ALECSO travaillera en collaboration avec les organisations connexes (par exemple l’UNESCO, l’ISESCO et le Bureau arabe de l’éducation pour les États du Golfe) pour mettre en place des mécanismes de coopération qui permettront aux institutions chargées de l’éducation en Iraq de fonctionner normalement. L’ALECSO a déjà adopté diverses mesures dans ce sens.

Des précisions figurent dans :

Document No 3/3 – Mai 2003, Rapport de l’Organisation de la Ligue arabe pour l’éducation, la culture et la science.

3. Santé et environnement

Le secteur de la santé et de l'environnement en Iraq a été gravement endommagé par des actes de vol et de pillage. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a fait savoir qu'elle craignait que des matériaux radioactifs volés à l'arsenal nucléaire ne soient utilisés pour fabriquer des bombes « sales » capables de contaminer des régions étendues. L'AIEA a également demandé aux États-Unis d'autoriser son équipe d'inspection à vérifier si du matériel radioactif avait été volé. En 1998, avant le départ des inspecteurs, l'AIEA avait détruit ou enlevé des quantités d'uranium enrichi et de matières fissiles qui auraient pu être utilisés pour la fabrication de bombes nucléaires, mais elle a constaté avec consternation que d'importantes quantités de sources radioactives pouvaient avoir été pillées. L'Agence a mis à la disposition des États-Unis une liste des sources radioactives, avec indication de leur emplacement.

Les restes de produits chimiques dangereux présentent aussi un risque grave, ce qui constitue une catastrophe possible pour l'Iraq en menaçant de provoquer des milliers de morts à court ou à long terme, dans la région autour de Bagdad et dans d'autres parties du pays. Un haut responsable de la société centrale de raffinage, placée sous le contrôle du gouvernement, a déclaré que les installations d'entreposage du gouvernement situées à proximité de la prison d'Abu Ghraib, dans le district de Khan Dari, et composées de dix entrepôts couverts et de dix autres à ciel ouvert, dont chacun a une surface au sol de 5 000 mètres carrés, et qui contiennent les stocks stratégiques du pays pour ce qui est des produits chimiques importés, ont fait l'objet d'actes de pillage et de vol organisé et ont été également incendiées à l'occasion. Ces installations contenaient 130 tonnes de matières si toxiques que seules des personnes munies de vêtements protecteurs spéciaux très performants étaient autorisées à les manipuler, et même dans ce cas, les membres d'une équipe qui s'occupent des matières de cette nature de manière régulière doivent être soumis à des contrôles à intervalles réguliers pour s'assurer que leur santé n'est pas menacée.

Ces produits chimiques ont été déversés par des pilleurs, qui s'en sont débarrassés, sans savoir quelle était leur valeur ou leur toxicité, afin de récupérer les barils qui les contenaient; ces barils ont sans doute été utilisés par la suite pour emmagasiner de l'eau ou d'autres choses. Il s'ensuit que des milliers de tonnes de produits chimiques puissants et dangereux ont été déversés et mélangés, formant à la surface du sol des lacs et des canaux qui contiennent des mélanges extrêmement dangereux et qui réagissent de façon quotidienne à l'action des rayons du soleil en dégageant des vapeurs empoisonnées que l'action du vent transporte dans toutes les directions. Toute la région dégage une puanteur tenace de produits chimiques et de vapeurs toxiques que les vents dominants du nord-ouest qui soufflent en Iraq transportent sur de grandes distances. Par ailleurs, des incendies ont parfois été allumés, produisant des résidus chimiques toxiques qui se sont déposés au voisinage des installations de stockage. En règle générale, les mélanges toxiques de cette nature ne peuvent être éliminés qu'en les brûlant dans des incinérateurs spéciaux à forte température.

Un autre risque à ne pas perdre de vue est celui de la pluie chargée de produits chimiques et de la pénétration de mélanges chimiques dans les nappes d'eaux souterraines et de là dans les ruisseaux qui les transportent au loin. Personne ne sait où finissent ces produits chimiques toxiques, ou dans quelle mesure ils pénètrent

dans l'eau potable ou l'eau d'irrigation, contaminant les cultures, les animaux d'élevage et les êtres humains. Il en résulte un fort effet multiplicateur qui soulèvera des problèmes de santé extrêmement difficiles à régler.

Les forces de la coalition elles-mêmes ont transporté des déchets contaminés sous forme de matériel laissé par la guerre, notamment des éléments d'armes contenant de l'uranium radioactif appauvri, de l'aéroport international de Bagdad vers ce même site.

En outre, il est évident que les terres arables et les cours d'eau de l'Iraq, notamment le Tigre et l'Euphrate, sont actuellement contaminés par des matières toxiques (uranium appauvri, par exemple) provenant de munitions réelles. De plus, l'absence actuelle d'assainissement et la contamination de l'eau potable portent atteinte à la santé publique : l'Organisation mondiale de la santé a signalé des cas de choléra dans le sud de l'Iraq.

Cette situation déplorable risque d'avoir des conséquences tragiques par la suite en déclenchant des épidémies auxquelles il sera extrêmement difficile de faire face.

S'agissant de la reconstruction de l'Iraq, l'Agence arabe de l'énergie atomique, l'une des organisations spécialisées rattachées à la Ligue des États arabes (dont l'Iraq fait partie) est disposée à prendre les mesures suivantes :

1. Protection de la santé publique et de l'environnement

L'Agence arabe de l'énergie atomique déterminera quelle est la contamination radioactive de l'environnement (sol, eau et air) ainsi que ses causes en vue de les éliminer et recensera les lieux où étaient auparavant entreposées des matières radioactives afin d'établir ce qu'il est advenu de ces matières et étudiera dans quelle mesure ces sites sont contaminés. L'Agence déterminera également les effets de l'utilisation d'uranium appauvri (qui est utilisé dans les armes et les véhicules blindés) sur les êtres humains.

2. Précautions contre les rayonnements et sécurité nucléaire

3. Applications pacifiques de l'énergie atomique

Des précisions figurent dans :

Document No 4/3 – Mai 2003, Rapport de l'Agence arabe de l'énergie atomique.

4. Agriculture

A. Ressources agricoles

L'infrastructure et les équipements aussi bien dans le secteur agricole que dans le secteur hydrologique ont été pour une large part détruits, en partie ou en totalité, dans toutes les régions de l'Iraq par les opérations militaires et la contamination des eaux et des sols du pays que cela a entraîné. Par ailleurs, la culture et l'élevage ont souffert par suite des années de sanctions économiques imposées à l'Iraq. En l'absence de techniques et d'équipement agricole modernes, les institutions qui s'occupent du développement agricole, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau se sont effondrées, tandis que les plans de développement agricole sont bloqués et les ressources en eau sont mal gérées. Les données et les documents relatifs aux recensements des ressources naturelles de l'Iraq (terres et eau) ont été perdus, de même que les cartes des plans d'occupation des sols; la totalité du matériel, des logiciels et de la documentation ont aussi disparu, en particulier les éléments antérieurement utilisés par les institutions de recherche et les centres de vulgarisation agricole et les laboratoires.

Les terres arables et la couverture végétale en Iraq ont été en grande partie détruites et, par suite de la contamination des sols, les terres de pâturage du pays ont été réduites en superficie, et leur rendement a diminué. Par ailleurs, les variétés traditionnelles de plantes vivrières, dont l'Iraq s'enorgueillissait depuis des siècles, sont désormais perdues; certaines variétés, dont on pense qu'elles étaient originaires de l'Iraq, ont disparu. De nouvelles zones étendues sont venues s'ajouter aux régions qui étaient devenues désertiques en raison de la sécheresse. En outre, les programmes de conservation des sols ont été arrêtés, tandis que les engrais et la technologie nécessaires sont impossibles à obtenir en raison des sanctions économiques qui interdisaient l'importation de la technologie et du matériel dont le secteur agricole avait besoin, comme par exemple le matériel nécessaire pour assurer l'entretien des fabriques d'engrais et des usines de machines agricoles, ou les intrants nécessaires pour la conservation des sols. La désertification s'étend rapidement et le coût des mesures qui permettraient d'y faire face est considérablement plus important que l'aurait été le coût de la conservation des sols. Par ailleurs, les opérations militaires ont entraîné la destruction et la contamination de zones étendues plantées d'arbres fruitiers. L'Iraq est renommé pour sa production de fruits en raison de son climat varié, qui permet de cultiver de nombreuses espèces d'arbres fruitiers.

B. Ressources en eau

Les opérations militaires ont eu pour résultat de détruire la plupart des établissements de gestion des ressources en eau en Iraq, en particulier le Ministère de l'irrigation, de même que les données sur les ressources en eau du pays. Les opérations militaires ont également provoqué la contamination chimique des sources aussi bien d'eau potable que d'eau d'irrigation, y compris le Tigre, l'Euphrate et le Chatt al-Arab. Des entreprises spécialisées et dotées de compétences techniques d'un haut niveau doivent maintenant être importées pour faire face à cette situation, et le coût des mesures nécessaires pour rendre l'eau du pays bonne pour la consommation ou pour un usage agricole sera inévitablement très élevé.

Il est indispensable de constituer une nouvelle base de données très perfectionnée sur les ressources en eau du pays en utilisant les systèmes les plus modernes. Cette base de données apportera une précieuse contribution à la collecte, au stockage, à la gestion et à l'application des renseignements relatifs aux ressources en eau, et constituera un outil de recherche indispensable pour la conservation des ressources hydriques de l'Iraq, pour éviter le gaspillage et la contamination et pour répondre à la demande croissante d'eau pour la consommation, l'agriculture et l'industrie, en particulier dans la perspective du pressant effort de reconstruction qui doit être entrepris sans tarder.

C. Ressources animales

La guerre n'a pas épargné les institutions qui s'occupaient des ressources animales de l'Iraq, comme par exemple le Centre national de recherche et les écoles d'agriculture et de médecine vétérinaire dans différentes régions du pays. Par ailleurs, les programmes de traitement et de prévention des maladies animales ont été interrompus, tandis que la pénurie de vaccins et de médicaments conduira inévitablement à des épidémies et des épizooties dans le cheptel iraquien, ce qui ne manquera pas d'arriver dans les conditions actuelles. Certaines de ces maladies pourraient s'étendre également à la population du pays. Ces épidémies ne seront pas non plus nécessairement limitées à l'Iraq : elles pourraient aussi menacer les pays voisins arabes et non arabes. Parmi les maladies animales contre lesquelles des mesures préventives immédiates sont indispensables figurent la fièvre aphteuse, la variole ovine, la variole caprine, la peste des petits ruminants, la rhinite, la trachéite bovine infectieuse, la peste bovine, la brucellose, la tuberculose, l'anthrax et diverses autres maladies.

En l'absence de programmes de lutte, il est tout à fait possible que des insectes parasites deviennent un grave problème, en particulier la mouche de Hesse dans le cas des récoltes céréalières telles que le blé et l'orge ainsi que la bogue de dubas (*Ommatissus lybicus*) et l'anthronome rouge du palmier dans le cas des palmiers dattiers. Certains de ces parasites ne peuvent être contrôlés que par des pulvérisations aériennes d'insecticides.

S'agissant de l'assistance à l'Iraq dans ce domaine, le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches, qui est un centre reconnu de compétence dans le domaine de la gestion de l'eau, de la lutte contre la désertification et de la gestion des ressources agricoles, que consultent des États et des organisations arabes, des pays européens et des institutions régionales et internationales, a fait savoir qu'il serait disposé à reconstruire le secteur agricole en Iraq en traitant les terres dégradées et en reconstituant la couverture végétale, en appliquant des techniques appropriées de lutte contre la désertification, des techniques de télédétection et des systèmes d'information géographique, et en mettant au point des méthodes pour la gestion et l'utilisation des bassins hydrographiques par le biais de programmes relatifs à des sites expérimentaux spécifiques situés dans des régions semi-arides de l'Iraq.

Ce Centre a également fait état de la possibilité de coopérer avec des institutions nationales et locales et avec de simples citoyens iraqiens pour remettre en état et moderniser le secteur agricole du pays par tous les moyens disponibles, cela afin d'aider l'Iraq et d'appuyer son économie au cours de la prochaine phase de

développement. Le secteur agricole représente une part significative du PIB iraquien. Le Centre a élaboré dix projets qui sont en rapport avec les diverses ressources agricoles du pays et qui sont décrits dans le rapport du Centre.

Des précisions figurent dans le document ci-après :

Document No 5/3 – Mai 2003 Rapport du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches.

Dans la perspective de la reconstruction de l'Iraq, l'Organisation arabe de développement agricole, qui est l'une des organisations arabes spécialisées faisant partie de la Ligue des États arabes et un centre reconnu de compétence que consultent les États et les organisations arabes ainsi que les organisations régionales et internationales, seraient disposés à appuyer et à renforcer le secteur des ressources agricoles et hydrologiques en Iraq en atténuant les risques liés aux épizooties dans la population animale du pays par le biais des mesures suivantes :

- Diminution des pertes ou des dommages provoqués par les maladies des plantes;
- Protection contre la perte ou l'endommagement du matériel et des produits stockés indispensables à la production;
- Mesures de lutte contre la contamination de l'environnement, y compris la contamination de l'eau, des sols et de l'air en Iraq;
- Mesures visant à protéger les cultures céréalières sur pied contre les dégâts ou les pertes;

Des précisions figurent dans :

Document No 6/3 – Mai 2003, Rapport de l'Organisation arabe de développement agricole.

5. Pétrole

Seules les réserves pétrolières de l'Arabie saoudite dépassent celles de l'Iraq. Avant 1990, l'Iraq produisait environ 3,5 millions de barils de pétrole par jour. Après la première guerre du Golfe, le pays n'a pas exporté de pétrole du tout jusqu'en 1996, date à laquelle le programme « pétrole contre nourriture » a pris effet. Aux termes de ce programme, les recettes provenant des exportations de pétrole servaient à faire face aux besoins essentiels de la population iraquienne, sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. Avant la guerre, la capacité de production des champs pétrolifères iraqiens était de 2,6 millions de barils par jour, dont l'Iraq consommait lui-même 500 000 barils par jour. Les recettes provenant des exportations de pétrole constituaient l'élément le plus important dans le PIB du pays.

Le secteur pétrolier a beaucoup moins souffert que d'autres secteurs des opérations militaires pendant la guerre et, après la guerre, du pillage, du vol et du vandalisme. Pas plus de dix puits de pétrole ont été incendiés, sur les milliers que compte le pays. La plupart des installations de production de pétrole n'ont été ni bombardées ni détruites de toute autre manière et, en conséquence, la remise en marche de ce secteur décisif sera relativement simple.

Il y a peut-être lieu de noter à ce stade que certaines des installations névralgiques de production et de raffinage ont grand besoin d'être modernisées et améliorées à la suite des dommages subis au cours des bombardements de 1990, sans compter le fait que depuis cette époque, il n'y a pas eu de programmes de maintenance et qu'il n'a pas été possible d'obtenir des pièces détachées.

Dans cette optique, l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP), dont l'Iraq est membre depuis 1972, est prête à appuyer et à renforcer le secteur pétrolier iraquien au moyen des mesures ci-après :

L'OPAEP exercera son activité par l'intermédiaire d'un certain nombre de compagnies associées : la Société arabe de transports maritimes de pétrole au Koweït, la Société arabe de construction et de réparation navales à Bahreïn, la Société arabe d'investissements pétroliers en Arabie saoudite (pour le financement de projets pétroliers et d'installations industrielles), la Société arabe des services pétroliers en Libye (l'Iraq sera évidemment présent dans toutes ces sociétés), et la Société arabe des services d'exploration géophysique en Libye. Par ailleurs, l'OPAEP a créé en Iraq l'Institut arabe de formation pétrolière, qui sera en mesure d'aider à la formation de responsables, de techniciens et d'administrateurs pour ce secteur industriel.

Des précisions figurent dans :

Document No 7/3 – Mai 2003, Rapport de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole.

6. Industrie

Le secteur industriel fait partie depuis longtemps de l'économie iraquienne, où il représente une part significative du PIB sur une base sectorielle. Pendant la guerre, la plupart des installations industrielles ont été détruites ou fortement endommagées, et celles qui ont été épargnées par les hostilités ne fonctionnent plus depuis longtemps par suite de plus de 12 années de sanctions : pendant tout ce temps, il a été impossible d'obtenir les pièces détachées, les composantes ou d'autres éléments de base qui auraient été nécessaires pour maintenir les usines en activité. Un autre facteur a été l'absence d'administrateurs et de techniciens formés et qualifiés et l'insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée, bon nombre de travailleurs qualifiés et de spécialistes compétents ayant quitté le pays.

Le secteur industriel et minier de l'Iraq doit être reconstruit et recevoir le soutien de techniques modernes qui lui permettront de répondre aux besoins intérieurs du pays; parallèlement, la structure économique du pays doit être renforcée. Cette double tâche exigera la réalisation d'études industrielles pour déterminer l'état actuel du secteur industriel en Iraq, dans la mesure où aucune enquête de ce genre n'a été réalisée depuis de nombreuses années. Par ailleurs, il faudra renforcer les compétences consultatives techniques et industrielles du pays dans les domaines aussi bien de la production que de la gestion, et également résoudre les difficultés existantes. Il faudra aussi organiser des cours de formation, des séminaires scientifiques et des programmes d'amélioration des compétences dans des domaines spécifiques afin de permettre à la main-d'oeuvre du secteur industriel de se familiariser avec les dernières découvertes de la technologie. Par ailleurs, il sera indispensable de procéder à des échanges de compétences entre l'Iraq et le reste du monde.

À cet égard, l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, qui est un centre reconnu de compétence que consultent les organisations arabes, régionales et internationales qui opèrent dans le domaine de l'industrie et des ressources minières, est disposée à mettre en oeuvre 12 projets visant à appuyer et à renforcer le secteur industriel en Iraq.

Des précisions figurent dans :

Document No 8/3 – Mai 2003, Rapport de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières.

7. Main-d'oeuvre

Le secteur de la main-d'oeuvre, avec ses institutions et ses cadres, constitue de longue date un phénomène important en Iraq. Les travailleurs du pays disposent de connaissances ainsi que de compétences techniques et scientifiques, la plupart d'entre eux sont instruits et dotés de qualifications techniques.

L'Iraq est caractérisé par le fait que dans son processus de développement, la priorité a été donnée à la formation des ressources humaines dans divers domaines. Pendant les années d'application des sanctions toutefois, le personnel qualifié et les institutions scientifiques et professionnelles ont été coupés du reste du monde. Bon nombre des travailleurs qualifiés et compétents du pays ont émigré, emportant leurs compétences techniques avec eux. En outre, le chômage était omniprésent tandis que les données et les indicateurs relatifs à la main-d'oeuvre faisaient défaut. Puis il y a eu la guerre, et les institutions et services de l'État ont été vandalisés et ont fait l'objet de pillages et de vols; les institutions salariales et les centres de formation ont été détruits, le personnel chargé de l'administration a été dispersé, les systèmes de base et les registres ont disparu et les organisations de travailleurs ont été démantelées.

Dans le cadre de la reconstruction de l'Iraq, l'Organisation arabe du travail, qui est l'une des organisations spécialisées de la Ligue des États arabes, serait disposée à appuyer et à renforcer le secteur de la main-d'oeuvre et les centres de formation en Iraq par le biais des mesures ci-après :

A. Instituts de formation professionnelle

L'Iraq possède cinq centres, dont deux à Bagdad, qui offrent une formation aux demandeurs d'emploi et des cours de perfectionnement aux travailleurs. Ces centres ont été détruits à 75 % pendant la guerre, de même que l'essentiel de leur documentation, de leurs équipements et de leurs installations

La remise en état de ces centres de formation, qui sont d'une importance particulièrement cruciale à ce stade, nécessitera des fonds pour l'achat de locaux et de matériel de formation et pour l'acquisition de nouveaux outils et instruments perfectionnés pour répondre aux besoins croissants du pays. L'Organisation arabe du travail est disposée à octroyer directement une subvention de 200 000 dollars à chacun des cinq centres de formation pour les aider à devenir temporairement opérationnels. Ces subventions devront être considérées comme des dépenses au titre de l'entretien de base et de la remise en état du matériel endommagé et du remplacement du matériel détruit.

B. Instituts de formation pour personnes handicapées

L'Iraq dispose de 24 instituts pour les sourds-muets, les aveugles ainsi que les personnes physiquement et mentalement handicapées. Pendant la guerre, la plupart de ces instituts ont été détruits, de même que leurs équipements et leurs installations. La remise en état de ces instituts pour leur permettre de remplir leur mission humanitaire nécessite un appui immédiat de l'ordre d'environ 100 000 dollars par institut. La guerre a également créé des besoins conséquents

pour leurs services, de nombreux individus ayant été rendus handicapés par l'utilisation de types de munitions et de bombes interdits au niveau international.

C. Comment faire face à la question du chômage

L'Organisation propose d'établir un centre d'information et de données pour surveiller le taux de chômage et définir les indicateurs, les besoins et l'organisation du marché du travail. Les demandeurs d'emploi pourraient obtenir des informations ou être dirigés vers un institut de formation qui leur permettrait d'acquérir les qualifications dont ils ont besoin pour pouvoir profiter des offres d'emploi disponibles. La création de ce centre nécessiterait un appui de l'ordre de 250 000 dollars.

En outre, il sera indispensable d'apporter une assistance à chacun des partenaires sociaux en Iraq, y compris la Direction du travail, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs. Pour cela, il faudra mettre au point une documentation sur les normes salariales arabes et internationales ainsi que sur les systèmes arabes et internationaux relatifs au fonctionnement de ces organisations, constituer des archives pour celles dont les archives ont été détruites pendant la guerre, de même que leurs ordinateurs, et enfin assurer une formation, notamment en organisant des programmes et des cours de formation en matière de gestion de la main-d'oeuvre, d'organisation des syndicats et d'élaboration des lois. L'aide directe de démarrage dont ont besoin les centres et les instituts liés à l'Organisation arabe du travail sera de l'ordre de 250 000 dollars

Des précisions figurent dans :

Document No 9/3 – Mai 2003, Rapport de l'Organisation arabe du travail.

8. Organisation et administration

En vertu du régime international des sanctions appliquées à l'Iraq, le secteur de l'organisation et de l'administration est resté en dehors et coupé du monde extérieur, au point de ne rien connaître des techniques numériques modernes dans les opérations administratives. La situation actuelle de l'Iraq exige un effort concerté pour tenter de fournir au pays un appui et une assistance techniques.

Dans le cadre de la reconstruction de l'Iraq, l'Organisation arabe de développement de l'administration, qui est l'une des organisations spécialisées de la Ligue des États arabes et un centre reconnu de compétence pour la mise en oeuvre de systèmes administratifs de qualité et leur conversion à des méthodes numériques afin d'accroître l'efficacité de l'administration arabe comme moyen de développer les méthodes administratives et sociales et la collecte de données dans le monde arabe, serait prête à appuyer et à consolider la structure administrative en Iraq par le biais d'un plan intégré de développement de l'administration comportant les mesures énumérées ci-après :

1. Mise en place de la structure administrative de l'après-guerre.
2. Mobilisation des autorités locales;
3. Formulation des besoins de formation / d'un plan intégré de formation;
4. Établissement d'un guide des qualifications irakiennes et des domaines de compétence en vue de son utilisation dans les programmes de reconstruction;
5. Programme de formation d'urgence (dans le cadre de ce programme, l'Organisation arabe de développement de l'administration organisera des séminaires intensifs sur la gestion des crises, la mobilisation des institutions de la société civile, l'amélioration de la qualité des services des pouvoirs publics sur le plan économique, etc.);
6. Prestation de services consultatifs;
7. Mise au point d'un programme de certificats professionnels et de qualifications en matière de finances et de comptabilité;
8. Remise en état et agrandissement des bibliothèques;
9. Mécanisme d'application du programme de reconstruction administrative de l'Iraq.

Des précisions figurent dans :

Document No 10/3 – Mai 2003, Rapport de l'Organisation arabe de développement de l'administration.

9. Affaires et investissements

La guerre, qui a touché tous les secteurs économiques et sociaux en Iraq, a mis un terme à l'activité de toutes les structures et institutions administratives autour desquelles s'articule la vie de la population, en particulier le fonctionnement normal de l'économie iraquienne et le libre jeu des forces du marché. Cette situation nécessite des opérations de planification et, lorsque le développement économique et social redémarrera, il importera d'encourager des projets d'investissement. Dans cette perspective, les organisations énumérées ci-dessous sont convenues d'appuyer et de renforcer l'économie iraquienne dans toute la mesure de leurs moyens :

Document No 11/3 – Mai 2003, Rapport du Conseil de l'unité économique arabe;

Document No 12/3 – Mai 2003, Rapport de l'Union générale des chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes;

Document No 13/3 – Mai 2003, Rapport de l'Union des investisseurs arabes.

10. Autres services

A. Secteur de l'aviation civile

Le secteur iraquien de l'aviation civile s'est trouvé paralysé pendant toute la durée du régime international des sanctions. En outre, les institutions et les aménagements des transports aériens du pays ont été en grande partie détruits pendant la récente campagne et ont maintenant besoin d'un effort de reconstruction et de maintenance.

À cet égard, l'Organisation arabe de l'aviation civile, qui est l'une des organisations spécialisées rattachées à la Ligue des États arabes, a fait savoir qu'elle serait prête à appuyer et à renforcer le secteur de l'aviation civile en Iraq en constituant une équipe spéciale pour évaluer la situation de base qui existe actuellement dans ce secteur, définir quelles en sont les composantes et déterminer leurs besoins, fournir une assistance technique pour le recyclage et la réinsertion du personnel technique et administratif employé de longue date en leur donnant la priorité pour l'accès aux ressources des instituts, des écoles et des académies arabes et internationales. On trouvera des précisions dans le rapport de cette Commission, à savoir :

Document No 14/3 – Mai 2003, Rapport de l'Organisation arabe de l'aviation civile.

B. Secteur des médias

Les médias ont un important rôle à jouer dans le développement de l'Iraq, aussi bien dans l'immédiat que dans un futur proche. Les institutions et les équipements des médias irakiens ont été totalement détruits pendant la guerre, et avant cela, le régime des sanctions les avait empêchés d'acquérir des technologies et du matériel modernes. La remise en état de ce secteur sera extrêmement coûteuse, car il devra être équipé d'installations et de matériel modernes.

À cet égard, l'Union de radiodiffusion des États arabes, qui est l'une des organisations spécialisées de la Ligue des États arabes, est prête à appuyer et à renforcer le secteur des médias en Iraq en matière de programmation en créant un système d'échanges avec les organes de radiodiffusion et de télévision dans les domaines de l'information, de la programmation générale et des sports. S'agissant de la formation dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision, cette Union organisera des cours de formation et des activités pour le personnel des services de radiodiffusion et de télévision irakiens. Dans le domaine de l'ingénierie, cette Union fournira des données indispensables au sujet du matériel de pointe qui permettrait à la télévision irakienne d'émettre et de recevoir tous les programmes enregistrés et en direct.

Des précisions figurent dans :

Document No 15/3 – Mai 2003, Rapport de l'Union de radiodiffusion des États arabes.

C. Secteur des assurances

Le secteur des assurances fait depuis longtemps partie de l'économie iraquienne et se targue de disposer de nombreux experts dans tous les domaines du monde de l'assurance. Le régime des sanctions a eu des répercussions néfastes sur le secteur de l'assurance, en particulier sur les activités de réassurance, en raison de l'isolement économique du pays, qui a contraint les compagnies d'assurance iraqiennes à fonctionner exclusivement sur le plan local.

À cet égard, l'Union générale arabe d'assurance, organisation spécialisée arabe, est prête à appuyer et à renforcer le secteur des assurances en Iraq en restructurant et en réorganisant le marché de l'assurance dans ce pays, en faisant à cet effet appel aux services d'experts arabes dans ce secteur et en fournissant le personnel technique et administratif dont ce marché a besoin. Cette Union modernisera également les produits de l'assurance sur le marché iraquien et créera des possibilités de formation pour les Iraquiens dans le secteur de l'assurance et de la réassurance en faisant appel pour cela aux capacités de réassurance des pays arabes.

Des précisions figurent dans :

Document No 16/3 – Mai 2003, Rapport de l'Union générale arabe d'assurance.

Partie II
**Rapports et propositions d'organisations arabes
spécialisées sur la participation au soutien
et à l'aide à l'Iraq**

Rapport de l'Union des banques arabes

Observations de l'Union des banques arabes sur son rôle possible pendant la période de reconstruction en Iraq

Depuis maintenant un certain temps, l'Union des banques arabes a entrepris d'élaborer un programme d'action concernant l'appui à l'Iraq pendant la période de reconstruction, plus particulièrement dans les domaines d'activité dans lesquels opère l'Union des banques arabes. Cette Union estime être en mesure d'exécuter ce programme, compte tenu de la situation bancaire et financière dans l'ensemble du monde arabe et des liens stratégiques qu'elle entretient avec les banques centrales et les institutions du secteur financier des pays arabes ainsi qu'avec les institutions bancaires sous contrôle à la fois arabe et étranger.

Les pages qui suivent contiennent un résumé de nos positions, en tant qu'union de banques, quant à notre rôle dans le domaine des banques, de la finance et de l'économie au cours de la période de reconstruction.

I. Assistance technique

- Adoption par l'Union des banques arabes d'un ensemble de mesures visant à sensibiliser le secteur bancaire iraquien en organisant notamment des colloques bancaires spécialisés portant sur les crédits documentaires, la technologie bancaire, les méthodes bancaires modernes et la nouvelle technologie en matière de finances;
- Envoi en Iraq de spécialistes arabes dans le domaine de la banque et de la finance afin de fournir aux banquiers iraquiens une aide technique, technologique et une assistance à la recherche;
- Participation au développement du secteur bancaire en Iraq en mettant à la disposition de hauts responsables des banques en Iraq des renseignements et de la documentation au sujet du développement du secteur bancaire dans les pays arabes et dans le monde entier;
- Communications et rencontres répétées avec les dirigeants iraquiens du secteur bancaire pour déterminer leurs nouveaux besoins et exigences dans un avenir immédiat;
- Coopération avec les autorités bancaires et monétaires iraqiennes afin de les conseiller au sujet de la législation financière et bancaire et d'autres préalables pour atteindre l'objectif d'un secteur bancaire redynamisé en Iraq;
- Intensification du rôle de l'Union des banques arabes pour apporter aux banques iraqiennes une assistance technique et technologique, en particulier dans les domaines des normes monétaires internationales, de la technologie bancaire de pointe et des activités financières modernes;
- Organisation d'un atelier de courte durée à l'intention des dirigeants du secteur bancaire iraquien, de hauts fonctionnaires de l'Union des banques arabes et de spécialistes éminents afin d'étudier et d'évaluer l'ensemble de la situation bancaire et économique en Iraq et de formuler des propositions concernant les moyens qui permettraient au secteur bancaire iraquien de surmonter les

difficultés et les défis qu'il connaît actuellement et d'ouvrir une période de vitalité générale et soutenue.

II. Services de recherche

- Adoption de mesures pour améliorer les comportements dans les milieux bancaires en Iraq en mettant à la disposition des banquiers irakiens des publications scientifiques, y compris des journaux, des livres et des études;
- Mesures destinées à aider les spécialistes, les banquiers et les étudiants irakiens à avoir accès à toutes les sources scientifiques d'information, aux travaux de recherche et aux études dont ils ont besoin pour pouvoir utiliser cette documentation à des fins de recherche ou d'étude ou tout simplement dans leurs activités quotidiennes;
- L'Union des banques arabes mettra à la disposition de nombreux banquiers des banques irakiennes des livres sur le système bancaire et la finance, sans rien demander en retour, comme elle l'a toujours fait jusqu'ici, afin de les aider à constituer un stock d'ouvrages sur la banque et la finance et de leur permettre de se tenir au courant des faits nouveaux dans le secteur bancaire;
- L'Union des banques arabes assurera des services de recherche, de formation et autres dans de nombreux domaines pour un prix symbolique ou gratuitement.

III. Appui en faveur de l'ouverture à la communauté financière arabe

- Organisation de séminaires sur le territoire irakien auxquels seraient invités des banquiers venus d'autres pays arabes afin de relever le niveau de sensibilisation réciproque et d'intercommunication entre les banquiers irakiens et d'autres banquiers arabes;
- Encourager les banquiers arabes à se rendre en Iraq et à s'informer des possibilités de faire des affaires avec leurs homologues irakiens, en particulier en vue de développer des liens commerciaux et financiers entre les pays;
- Visites organisées en Iraq par des délégations officielles de l'Union des banques arabes afin d'y rencontrer des représentants des banques, d'étudier leurs besoins bancaires et financiers et de les inviter à participer aux activités et aux travaux de l'Union des banques arabes, en particulier à ses conférences internationales, l'Union des banques arabes espérant créer des liens de sensibilisation et de coopération entre les banquiers irakiens et ceux d'autres États arabes;
- Les banquiers arabes seront instamment invités à établir et à maintenir des contacts avec les banquiers irakiens afin de concrétiser et de donner effet à des méthodes de travail en commun qui contribueront à élargir les relations entre leurs pays respectifs en matière de commerce, d'investissements et d'opérations financières.

IV. Participation à l'amélioration de l'image de l'Iraq et de son secteur bancaire

- Publication d'une série de numéros spéciaux du magazine de l'Union des banques arabes en vue d'éclairer la situation réelle et l'importance de

l'évolution en cours dans le secteur bancaire iraquien et dans la conjoncture économique du pays en général, afin d'encourager les banques iraqiennes et d'autres banques arabes à travailler ensemble;

- Organisation en Iraq d'une conférence internationale sur les banques arabes afin d'encourager les investissements et l'activité économique en Iraq, et de créer des liens de coopération entre le secteur bancaire iraquien et les secteurs bancaires d'autres États arabes;
- Création d'une cellule de travail spécialisée au sein du Secrétariat de l'Union des banques arabes afin d'aider la Banque centrale iraquienne à recenser et à étudier l'évolution économique et bancaire en Iraq et d'informer la communauté bancaire/économique arabe de cette évolution, en agissant en coordination avec la Banque centrale.

V. Garantie de la participation des banques arabes à la reconstruction de l'Iraq

- Inviter et encourager les banques arabes à participer à l'effort de reconstruction en Iraq et à financer les projets de développement, d'investissement et de reconstruction de ce pays;
- Tenter de favoriser des initiatives conjointes de financement faisant intervenir deux banques arabes ou plus pour le financement de projets d'investissement, de développement et de reconstruction en Iraq;
- Encourager les banques sous contrôle à la fois arabe et étranger à lancer des initiatives communes de financement pour les projets de reconstruction en Iraq.

Rapport de l'Institut arabe d'études bancaires et financières

Proposition relative à la participation de l'Institut arabe d'études bancaires et financières (AABFS) à la reconstruction de l'Iraq en collaboration avec les organisations spécialisées arabes qui sont membres du Haut Comité de coordination pour une action arabe commune

- I. Vue d'ensemble de la situation financière, bancaire et économique en Iraq ainsi que des paramètres de participation à la reconstruction du pays**
- a. L'Iraq connaît actuellement une situation extrêmement difficile en raison de l'absence de toute autorité nationale, du fait qu'aucun gouvernement provisoire n'a été formé et que des destructions massives ont été provoquées par la guerre, ce qui a eu des répercussions sur tous les secteurs économiques, y compris le secteur financier et bancaire.
 - b. L'Iraq possède des ressources naturelles, humaines et financières plus importantes que la plupart des autres pays arabes et devrait donc pouvoir combler l'écart entre ses aspirations et sa situation actuelle moyennant des efforts coordonnés de la part de l'Iraq lui-même, des pays arabes, de la région et de la communauté internationale pour reconstruire le pays et l'amener au niveau qu'il mérite.
 - c. À l'heure actuelle, l'Iraq fait l'objet d'une série ininterrompue d'initiatives internationales axées sur la reconstruction. Certaines sont le fait d'institutions et d'entreprises privées américaines et britanniques et s'insèrent dans le contexte politique imposé par la nouvelle situation, certaines sont le fait d'organisations des Nations Unies et certaines sont aussi le fait d'États (et de leurs institutions) qui ont appuyé la guerre ou n'ont pas pris position.
 - d. Il est raisonnable que la Ligue des États arabes (LEA), la principale organisation arabe, joue un rôle central dans cet effort régional et international de grande envergure qui porte sur la reconstruction de l'Iraq. La Ligue des États arabes peut s'employer à cette tâche par le biais de ses organisations spécialisées. Sous le mandat global de la Ligue des États arabes, les contributions de ces organismes pourraient revêtir des formes diverses :
 1. Les organisations arabes spécialisées elles-mêmes peuvent contribuer à l'effort de reconstruction dans des secteurs et des domaines d'activité spécifiques, dans le cadre d'un effort planifié et coordonné réalisé sous les auspices du Secrétariat de la Ligue des États arabes.
 2. Les organisations spécialisées arabes rattachées à la LEA pourraient coopérer avec d'autres organisations internationales telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres, ou avec des institutions installées dans des États qui s'intéressent à la reconstruction de l'Iraq.
 - e. Cette initiative arabe, qui a été adoptée par le Secrétariat de la LEA, se heurte à un certain nombre de défis :

1. Dans quelle mesure les États qui s'intéressent à la reconstruction de l'Iraq ainsi que leurs institutions sont-ils prêts à coopérer avec les organisations qui appartiennent à la LEA, compte tenu du contexte politique actuel?
2. Sera-t-il possible d'organiser un effort coordonné pour atteindre les buts recherchés?
3. Comment cet effort sera-t-il financé, en particulier pendant la phase initiale, avant que les ressources expressément réservées à cet effet deviennent disponibles?
4. Comment s'assurer que cet effort aura un effet durable ou que le financement se poursuivra jusqu'à ce que la nation iraquienne soit reconstruite et que ses institutions nationales aient été rétablies dans leur état normal, conformément à l'objectif de cette initiative?

II. Rôle de l'AABFS dans la formation de personnel du secteur financier et bancaire en particulier, et dans l'économie iraquienne en général

- a. Le secteur financier et bancaire en Iraq comprend toute une gamme d'activités et d'institutions, parmi lesquelles quelques-unes des plus importantes sont :
 1. La Banque centrale;
 2. La Banque commerciale;
 3. Les banques spécialisées;
 4. Les banques islamiques;
 5. Les compagnies d'assurance et de réassurance;
 6. Les fonds de pension, le Fonds de solidarité sociale et le Fonds iraquien pour le développement extérieur;
 7. Les sociétés financières et d'investissement;
 8. Le Ministère des finances et les institutions qui s'y rattachent;
 9. Les directions et les institutions financières (fonds pour la prestation de services postaux, la gestion des avoirs des personnes mineures, etc.).
- b. Les activités de formation, sous forme de mise au point, d'exécution et de suivi de programmes de formation perfectionnés, figurent parmi les services les plus importants fournis par l'AABFS en matière de développement des ressources humaines dans le secteur financier et bancaire.
- c. Dans ses programmes de formation, l'AABFS collabore avec certaines des institutions professionnelles les plus réputées dans le monde, au nombre desquelles figurent l'Association des banquiers américains, l'institut pour les partenariats publics-privés connus sous le nom de IP3 à Washington, VISA international, l'Institut des vérificateurs internes en Floride, l'ACI – l'association des marchés financiers à Paris, parmi d'autres. Ces liens aident l'AABFS à mettre au point des programmes de formation qui répondent aux normes internationales. L'Institut exécute des programmes conjoints et délivre des certificats conjoints de qualification professionnelle à l'issue de

programmes fournis à des individus ou à des groupes en collaboration avec les institutions énumérées plus haut.

- d. Le secteur financier et bancaire en Iraq a été détruit en grande partie par les trois guerres successives qui ont eu lieu depuis 1980 et, plus particulièrement, par l'impact de plus de dix ans de sanctions généralisées, lorsque l'Iraq a été privé de toute participation aux fruits du progrès et de la découverte. Dans l'intervalle, les banques d'autres États arabes et d'autres pays ont, par comparaison, connu un énorme développement et ont fait un bond en avant en adoptant et adaptant une technologie de pointe.
- e. L'AABFS peut entreprendre, dès que les circonstances le permettront, une étude approfondie du secteur financier et bancaire en Iraq afin de déterminer les besoins actuels et à venir de ce secteur en matière de programmes de formation et de formuler un plan stratégique pour accroître les qualifications des personnes qui y travaillent. Cela devrait se faire à divers niveaux structurels afin de remédier à la grave détérioration qui caractérise actuellement ce secteur, en matière de connaissances, de compétences et de qualifications de pointe.
- f. Les programmes de formation que l'Institut pourrait exécuter au bénéfice du secteur financier et bancaire en Iraq porteraient sur les domaines ci-après :
 - 1. Opérations et politique monétaire des services de la Banque centrale;
 - 2. Divers crédits commerciaux des banques;
 - 3. Diverses formes de crédits bancaires spéciaux;
 - 4. Opérations et formules de financement des banques islamiques;
 - 5. Produits et services bancaires;
 - 6. Opérations bancaires internationales;
 - 7. Gestion des devises;
 - 8. Investissements;
 - 9. Contrefaçon, fraude et blanchiment d'argent;
 - 10. Marchés monétaires;
 - 11. Comptabilité et audit;
 - 12. Assurance et réassurance;
 - 13. Finances publiques;
 - 14. Gestion des fonds d'investissement;
 - 15. Systèmes de données et technologie;
 - 16. Gestion des ressources humaines;
 - 17. Gestion;
 - 18. Gestion des bureaux;
 - 19. Divers autres programmes adaptés aux besoins de l'Iraq;

- g. L'AABFS restera constamment en rapport avec les institutions internationales professionnelles, en particulier avec l'Association des banquiers américains et l'Institut de banquiers agréés, pour tenter d'obtenir la levée des sanctions appliquées au secteur bancaire en Iraq. Cet objectif est spécifié dans les accords que l'Institut a conclus avec ces institutions. L'Institut espère ainsi rendre les programmes arabes de formation accessibles aux participants iraqiens et permettre aux banques et aux institutions financières iraqiennes, ou au moins à certaines d'entre elles, d'offrir des programmes contractuels.
- h. L'AABFS peut accorder des conditions, des privilèges et des tarifs spéciaux aux participants iraqiens aux programmes arabes de formation. Cela figurerait dans le plan annuel de formation. En outre, Bagdad figurerait dans l'annexe au plan annuel de formation pour 2003, de telle sorte que certains programmes arabes de formation pourraient être exécutés en Iraq sans trop attendre.

III. Rôle de l'AABFS dans l'éducation fournie aux employés du secteur financier et bancaire en particulier et de l'économie iraqienne en général, et admission d'étudiants à divers niveaux

a. L'Institut administre actuellement le Collège d'études bancaires et financières à Amman, qui offre des cours universitaires et post-universitaires dans les domaines ci-après :

1. Programmes de licence en :

- Comptabilité;
- Gestion financière et bancaire;
- Information et systèmes informatiques.

Ce Collège offre à la fois des programmes conduisant à des certificats délivrés par l'Institut et des programmes assurés en collaboration avec l'Université de Londres, conduisant à des certificats délivrés par cette université.

2. Programmes de certificat avancé et d'études supérieures dans :

- Services bancaires;
- Services bancaires islamiques;
- Comptabilité;
- Gestion financière;
- Marchés financiers;
- Systèmes informatiques

3. Programmes de doctorat dans :

- Services bancaires;
- Services bancaires islamiques;
- Comptabilité;
- Gestion financière;
- Systèmes informatiques

- b. L'Institut a également un Collège d'études bancaires et financières au Caire qui offre des cours post-universitaires et de gestion dans :
- Services bancaires;
 - Marchés financiers;
 - Comptabilité;
 - Gestion financière;
 - Systèmes informatiques.
- c. En outre, toutes les mesures de base indispensables ont été prises pour fournir des cours avancés en septembre 2003 dans des institutions situées ailleurs, à savoir :
1. Damas, en collaboration avec le Ministère de l'enseignement supérieur et l'Université de Damas;
 2. Sana'a, en collaboration avec le Ministère de l'enseignement supérieur et la Banque islamique de Saba;
 3. Khartoum, en collaboration avec le Collège technique de Khartoum et l'Université Al-Imam Al-Mahdi;
- d. À partir d'une approche décentralisée analogue, l'Institut sera en mesure de créer un collège d'études bancaires et financières à Bagdad en procédant par étapes. Des exemples pourraient notamment porter sur les aspects suivants :
1. Mise en place de cours aboutissant à un certificat avancé et un diplôme d'études supérieures de sciences;
 2. Mise en place de cours aboutissant à une licence de sciences par la suite;
 3. Mise en place de cours aboutissant à un diplôme de doctorat par la suite;
- Ces cours pourraient être mis en place de manière progressive, en tenant compte des établissements d'enseignement supérieur existant déjà en Iraq et de l'aptitude du pays à assurer les cours en question.
- e. Dès la constitution d'un gouvernement national en Iraq, l'Institut demandera au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique l'autorisation de créer le collège dont il a été question plus haut, en fournissant toute la documentation nécessaire à l'appui, et invitera une institution scientifique comme l'Université de Bagdad à collaborer avec lui à ce sujet.
- f. L'AABFS s'efforcera d'ouvrir des sections scientifiques l'une après l'autre conformément aux exigences du marché iraquien et aux possibilités.
- g. L'AABFS fixera les droits d'inscription à ses cours en fonction de la solvabilité des étudiants et en tenant compte de la situation de la monnaie iraquienne.

IV. Rôle de l'AABFS dans la prestation de services consultatifs spécialisés au secteur financier et bancaires iraquien

- a. L'AABFS fournit des services consultatifs de qualité par le biais de son centre consultatif pour les questions bancaires et financières. Le processus consultatif comporte trois étapes :
 1. Enquête initiale;
 2. Signature d'un contrat et exécution de la mission consultative, qui est assurée principalement par un groupe d'études avec l'appui de l'institution bénéficiaire;
 3. Suivi de mission, renforcé par des programmes de formation portant sur les systèmes, les processus et les services envisagés.
- b. L'AABFS assure des services dans de nombreux domaines, à savoir notamment :
 1. Réforme économique, financière, bancaire et monétaire;
 2. Élaboration d'études de faisabilité;
 3. Organisation, réorganisation et restructuration;
 4. Systèmes de description de postes, d'évaluation des travailleurs et des services;
 5. Introduction et adaptation de la technologie et des systèmes informatiques;
 6. Islamisation;
 7. Conversion des banques à un fonctionnement complet;
 8. Ouverture de succursales bancaires;
 9. Conception et application des systèmes de données;
 10. Planification, application et suivi budgétaires;
 11. Comptabilité financière, comptabilité des coûts, comptabilité de gestion;
 12. Privatisation;
 13. Autres services consultatifs fournis sur demande;
- c. L'AABFS peut contribuer de manière efficace à la reconstruction du secteur financier et bancaire en Iraq en organisant des missions consultatives multilatérales et en concluant des contrats pour leur exécution.
- d. L'AABFS a la possibilité d'apporter une contribution très substantielle en coopérant avec des institutions consultatives reconnues dans diverses régions du monde qui mettront à sa disposition des qualifications inhabituelles dont il pourrait parfois avoir besoin.
- e. Les services consultatifs assurés par l'AABFS se distinguent par le fait qu'ils font appel à des qualifications et des compétences arabes de haut niveau. Ainsi, les spécialistes de l'AABFS sont à même de comprendre la situation particulière des clients arabes, ils parlent arabe, et peuvent donc lire et prendre

en considération toute la documentation et le matériel connexe dont ils ont besoin pour les missions consultatives.

- f. L'AABFS est bien placé pour coopérer avec les institutions internationales, y compris celles qui ont leur siège aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays qui s'intéressent à la reconstruction de l'Iraq, en collaboration avec des organisations arabes qui fonctionnent sous l'égide de la Ligue des États arabes.

V. Rôle de l'AABFS dans les activités scientifiques et autres activités spécialisées, en collaboration avec des banques, des institutions et des particuliers irakiens

- a. Le Conseil des études financières et bancaires autorisera les chercheurs irakiens à publier les conclusions des travaux de recherche appliquée sur les problèmes rencontrés par l'Iraq.
- b. Des conférences et des colloques annuels seront organisés à Bagdad, et nous pourrions également décider de tenir notre onzième conférence annuelle à Bagdad si la situation le permet. Nous pourrions également changer la date de la conférence pour qu'elle ait lieu au début de l'année 2004.
- c. Les gestionnaires financiers et les banquiers irakiens seront autorisés à être homologués par l'Institut de banquiers agréés à Washington, DC, avec lequel l'AABFS entretient des liens contractuels.

Rapport de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science

Rapport sur la situation de la propriété culturelle et des structures de l'enseignement en Iraq à la suite de l'occupation et les mesures urgences qui doivent être prises dans les circonstances actuelles

Le présent rapport se compose de trois parties :

- I. Trésors iraqiens et actes de pillage et de destruction : conséquences et responsabilité;
- II. Mesures prises par l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) à l'échelon international;
- III. Mesures actuellement envisagées par l'ALECSO.

I. Trésors de l'Iraq et actes de pillage et de destruction : conséquences et responsabilité

L'histoire des trésors de l'Iraq – qui sont sans prix – nous ramène aux origines de la civilisation moderne dans les royaumes de l'ancienne Mésopotamie, où l'écriture, les cités, la législation, les mathématiques, la médecine et l'astronomie ont vu le jour il y a plus de 7000 ans. C'est aussi dans l'ancienne Mésopotamie que le père des prophètes, Abraham (que la paix soit avec lui) est né dans la cité d'Ur en Chaldée, dont l'inclusion sur la liste du patrimoine mondial a été proposée avec un certain nombre d'autres cités iraqiennes historiques, telles que Assour, Babylone et Samarra, à la suite de l'inscription de la cité d'Hatra. L'Iraq possède également des habitations qui sont parmi les plus anciennes au monde et des vestiges très importants de colonies civilisées. Les musées de Bagdad et de Mossoul sont parmi les plus réputés au monde, car ils renferment certains des objets les plus remarquables produits par les premières civilisations humaines. La bibliothèque nationale de Bagdad contient quelques-uns des livres, des manuscrits et des archives les plus précieux au monde. Il en va de même de la bibliothèque des études coraniques du Ministère des legs religieux et du Centre Saddam des manuscrits.

Le pillage dont ces trésors ont fait l'objet pendant la période d'anarchie qui a accompagné la chute de villes iraqiennes telles que Mossoul et Bagdad pourrait à juste titre être qualifié de catastrophe, tout autant que la destruction de la Bibliothèque d'Alexandrie au cinquième siècle ou que la prise de Bagdad par les envahisseurs mongols en 1258. De nombreux commentateurs ont qualifié ces actes de pillage de crime contre l'humanité.

Selon les indications reçues, moins de 30 % de l'ensemble de Bagdad a échappé aux déprédations des voleurs, ce qui signifie que pas moins de 170 000 objets ont été pillés ou détruits.

Ce qui est arrivé au Musée national est également arrivé à la Bibliothèque nationale iraqienne, où des tonnes de documents et de manuscrits rares ont été réduits en cendres. Le journaliste Robert Fisk, qui a été témoin de ce crime et en a informé le monde, pense que l'incendie a démarré avec le déversement d'essence quelque part dans les étages supérieurs du bâtiment, où les documents les plus

anciens étaient gardés, pour s'étendre ensuite à tout le bâtiment en détruisant papiers, films et microfiches.

Il semble que l'incendie de la Bibliothèque nationale à Bagdad ait détruit tous les documents de la période des relations entre l'Iraq et le califat ottoman, toute la correspondance entre l'Iraq et le Chérif Hussein de la Mecque pendant la grande révolution arabe, ainsi que tous les registres relatifs à l'époque de la monarchie iraquienne. Le feu a également détruit les archives modernes de la bibliothèque ainsi que les documents relatifs à la première Guerre du Golfe (1980-1988).

Il est impossible d'évaluer avec la moindre précision les pertes totales; nous ne pouvons qu'indiquer ce qui s'est produit. Il en va de même pour la destruction du Centre Saddam des manuscrits, du Musée des études coraniques au Ministère des legs religieux, et de Mossoul, où des vandales ont enfoncé l'une des portes situées à l'entrée du musée archéologique, brisé des fenêtres et occupé le bâtiment pendant 12 heures, emportant quasiment tout ce qui avait la moindre valeur. Les seules choses qui n'ont pas été volées ont été les objets encombrants et lourds qui ne pouvaient être transportés. Selon des témoins, les voleurs étaient incapables de faire la différence entre des originaux sans prix et des copies, statues en plâtre par exemple. Deux mois plus tôt, au début de la guerre, les directeurs du musée, craignant des bombardements, avaient emballé les objets qui à leur avis risquaient le plus d'être détruits et les avaient mis en lieu sûr au Musée national iraquien à Bagdad. C'est ainsi que près de la moitié de l'ensemble de la collection a fini dans la capitale iraquienne. Les employés du Musée de Bagdad avaient placé bon nombre de ces objets dans des lieux où ils pensaient qu'ils seraient en sécurité. Cela ne les a toutefois pas empêchés d'être également la proie des pilliers.

Parmi les objets dont on craint qu'ils soient tombés dans les mains de voleurs figurent quelques-uns des biens culturels les plus remarquables que possède l'Iraq. Selon Dalya Alberge, Alan Hamilton et David Brown, auteurs d'un article dans le *Times* de Londres, cette liste comprend les objets suivants :

- Tablettes sur lesquelles a été inscrit le code de Hammourabi, qui est considéré comme le plus ancien code de droit jamais écrit par l'homme;
- Ornements en or ayant appartenu à des reines assyriennes qui avaient régné environ 2500 ans av. J.-C.;
- Une statue en pierre de Dudu, majordome royal dans la cité de Lagash, prospère au troisième millénaire av. J.-C. (2600-2300 av. J.-C.);
- Tablettes contenant l'épopée de Gilgamesh;
- Une tablette portant des inscriptions mathématiques datant de 1500 ans avant Pythagore;
- Une dague en or datant du troisième millénaire av. J.-C.;
- Deux statues représentant un homme et une femme qui étaient vénérés à Tell Asmar et datent d'environ 1500 ans av. J.-C.;
- Objets archéologiques provenant de la nécropole royale à Ur, y compris une harpe décorée d'une tête de taureau et d'un certain nombre d'objets en or, en particulier une couronne royale, une dague dans son fourreau et plusieurs coupelles datant d'environ 2500 ans av. J.-C.;

- Une maquette en argile d'un chariot fabriqué en Mésopotamie entre 1900 et 1600 ans av. J.-C.;
- Des douzaines de statuettes en marbre mesurant entre 2,5 et 15 centimètres de haut provenant de Tell al-Sawain et datant du sixième millénaire av. J.-C.;
- Des milliers d'objets ciselés en ivoire utilisés comme incrustations dans des meubles en bois; le plus connu d'entre eux est celui qui a été surnommé la « Mona Lisa de Nimroud »;
- Une statue en bronze d'Hercule datant d'environ 200 ans av. J.-C.;

On estime à des dizaines de milliers le nombre de tablettes en argile portant des inscriptions cunéiformes qui ont été détruites.

L'établissement connu sous le nom de Centre Saddam des manuscrits, fondé en 1988, avait réuni une importante collection de manuscrits, y compris des manuscrits provenant du musée iraquien et d'autres appartenant à de grandes familles d'intellectuels iraqiens. Ce centre avait finalement rassemblé plus de 40 000 manuscrits, dont certains étaient uniques, car on ne connaissait aucun autre exemplaire. La collection contenait également des manuscrits du Coran écrits par des calligraphes de renom appartenant à diverses périodes historiques, parmi lesquels figurait un manuscrit portant l'inscription *Sura 106* (« Quraysh ») sur un grain de riz. Des spécialistes iraqiens avaient entrepris d'établir un index de ces manuscrits pour déterminer le nombre de copies existantes. Il semble que l'ensemble de la collection ait fait l'objet des déprédations des pilliers et des voleurs ainsi que des ravages du feu, et nous ignorons combien de manuscrits ont survécu et combien ont été perdus à jamais.

Le Directeur général de l'UNESCO pense que les voleurs avaient préparé leurs opérations et avaient fait appel à des professionnels venus de l'extérieur pour les aider. Même à la Bibliothèque nationale, les voleurs s'étaient dirigés directement vers les livres, les cartes et les manuscrits les plus rares, selon M. Maguire Gibson, universitaire américain qui est l'un des plus grands experts mondiaux de l'archéologie en Iraq, « Les opérations ont été organisées de l'extérieur. Elles ont été le fait de gangs organisés qui savaient ce qu'ils cherchaient ». M. Donny George a déclaré sur la chaîne 4 de la BBC, « Le pillage du Musée national était organisé et méticuleux à certains égards ».

Quels étaient les responsables?

Robert Fisk, le journaliste britannique bien connu, a écrit dans un article publié dans l'*Independent* du 15 avril 2003, « Je me suis précipité vers les bureaux de la puissance d'occupation, le Bureau des affaires civiles des Marines américains. Un officier a crié à un collègue que « ce type dit qu'une bibliothèque biblique [sic] est en feu ». J'ai indiqué l'endroit sur la carte, le nom précis – en arabe et en anglais – J'ai dit que la fumée se voyait à une distance de cinq kilomètres et qu'il ne fallait que cinq minutes pour y aller en voiture. Une demi-heure plus tard, il n'y avait pas un seul Américain sur place ».

Selon Jeremy Plad, spécialiste de l'histoire de l'ancienne Mésopotamie, les événements qui s'étaient produits n'avaient pas été une surprise; le pillage était attendu. Les spécialistes avaient tenu un certain nombre de réunions techniques avec les forces d'occupation pour les informer de la situation archéologique du pays et leur expliquer que ces trésors devaient être protégés. Jabir Khalil Ibrahim, Directeur

du Conseil gouvernemental des antiquités irakiennes, a déclaré qu'il avait contacté les autorités militaires américaines pour les inviter à protéger le Musée de Bagdad, ce qu'elles avaient promis de faire, mais n'avaient pas fait. Des tanks américains étaient stationnés à l'entrée du Musée, mais leur présence n'avait pas évité le pillage. Le sigle « UNESCO » avait été peint sur les toits de tous les musées avant la guerre, grâce aux efforts du savant américain dont il a déjà été question, M. Maguire Gibson. Cette initiative louable a évité à ces bâtiments d'être bombardés, mais ne leur a pas évité le pillage, qui a atteint une ampleur presque inimaginable. Selon M. Gibson, les forces américaines peuvent être tenues responsables de ce qui s'est passé, d'autant plus que quelques jours avant le déclenchement de la guerre, le Directeur général de l'UNESCO, M. Matsuura, avait attiré l'attention du Gouvernement des États-Unis sur l'importance qu'il y avait à respecter les dispositions de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, et avait soumis à la même occasion une liste des sites et musées archéologiques de l'Iraq, accompagnée d'une carte précise indiquant leur emplacement.

À la suite de tout cela, trois conseillers culturels du Président George Bush – Martin Sullivan, Richard Lanier et Gary Vikar – ont démissionné de leurs fonctions à la Maison-Blanche pour protester contre l'incapacité des forces américaines à empêcher la tragédie. M. Sullivan a déclaré qu'un certain nombre d'universitaires américains avaient adressé au Département d'État une liste des musées et sites archéologiques irakiens.

L'ampleur de la catastrophe a laissé les archéologues et les historiens, aussi bien en Occident qu'en Iraq et dans les pays arabes, effondrés et affligés. Le Secrétaire américain de la Défense, Donald Rumsfeld, pour sa part, a décrit le pillage comme « analogue à ce qui se produit lorsque la foule se déchaîne après un match de football ». Ce langage dans la bouche d'un haut responsable américain soulève la question de la responsabilité de ce crime, d'autant plus que ni les États-Unis ni la Grande-Bretagne n'ont signé la Convention de La Haye de 1954 et que, par conséquent, ni l'un ni l'autre de ces pays n'est lié par ses dispositions. Les paroles de M. Rumsfeld soulèvent également la question de l'identité du principal bénéficiaire du viol du patrimoine culturel de l'Iraq dans ces circonstances précises. Ces événements douloureux font-ils avancer ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue entre les civilisations, ou favorisent-ils au contraire la notion de « confrontation entre les civilisations » que certains éminents penseurs politiques américains ont encouragée avec assiduité?

Un certain nombre d'objets volés semblent avoir trouvé le chemin de Paris et d'autres celui des États-Unis, tandis que d'autres encore ont été interceptés aux frontières de l'Iraq et du Koweït. En revanche, on a appris qu'un homme inconnu avait discrètement placé un certain nombre de manuscrits et de parchemins sans prix quelque part dans une mosquée, qu'un deuxième homme en avait fait autant avec environ une douzaine d'objets archéologiques, y compris la statue brisée d'un roi assyrien datant du neuvième siècle av. J.-C. et une plaque en bronze ornée de buffles aquatiques qui est l'un des objets les plus anciens que l'on connaisse au monde, et qu'un troisième homme avait de la même manière sauvé plus de 50 objets archéologiques, y compris certains récipients remontant à plus de 7000 ans.

Interpol a maintenant lancé un avis de recherche dans le monde entier pour retrouver les biens archéologiques irakiens et engagera des poursuites contre

quiconque est pris en train d'en acheter ou d'en vendre, conseillant aux propriétaires de collections privées de n'en acheter aucun. Toutefois, Donny George, chef du Département de la recherche au Musée national, affirme que plus de trois semaines après le pillage, « Quiconque est en mesure de prendre quoi que ce soit et de lui faire traverser la frontière le fait... l'hémorragie de biens archéologiques se poursuit ». La même observation a été formulée lors d'une récente réunion de conservateurs de musées à Londres, motivée par le fait que les forces américaines sont incapables de surveiller étroitement les frontières de l'Iraq.

II. Mesures prises par l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) à l'échelon international

Le monde entier a vivement réagi devant la gravité des faits. De nombreux observateurs n'ont pas seulement condamné le pillage et exprimé verbalement leur solidarité avec l'Iraq, mais ont cherché à déterminer quelles seraient les solutions appropriées pour rectifier la situation, ou tout au moins comment en limiter l'impact.

Colin Powell, le Secrétaire d'État des États-Unis, a par exemple promis que les États-Unis joueraient un « rôle décisif » dans la protection des biens archéologiques de l'Iraq et contribueraient à réparer les dommages subis par le Musée national. En outre, nous avons récemment appris que l'Administration des États-Unis a alloué un montant de 2 millions de dollars pour donner suite à cette promesse. Par ailleurs, l'Administration a récemment délégué un expert du FBI à Bagdad pour aider à la récupération de biens archéologiques et d'objets d'art.

Le Gouvernement du Royaume-Uni, pour sa part, a déclaré que le British Museum fournirait également une aide au Musée de Bagdad. À cette fin, une réunion organisée par le British Museum en collaboration avec l'UNESCO a eu lieu à Londres le 29 avril 2003 avec la participation de pas moins de 50 spécialistes de l'archéologie en Iraq venus du monde entier, et dont la plupart appartenaient à des musées de premier rang tels que le Louvre à Paris, le Musée de l'Hermitage à Saint-Petersbourg, le Musée du Proche-Orient à Berlin et le Metropolitan Museum of Art à New York. Les participants ont notamment examiné les moyens d'appliquer la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels.

Cette réunion a fait suite à une réunion initiale organisée le 17 avril par l'UNESCO à son siège, à Paris, avec la participation de quelque 30 éminents spécialistes du patrimoine iraquien. À l'issue de la réunion, ces experts avaient adopté une déclaration dans laquelle ils se disaient profondément émus par les graves dommages et le pillage auxquels avait été soumis le patrimoine culturel iraquien et adressaient six recommandations au Directeur général de l'UNESCO :

1. Que tous les musées, bibliothèques, archives, monuments et sites d'Iraq soient immédiatement gardés et sécurisés par les forces présentes sur place;
2. Qu'une interdiction immédiate frappe l'exportation de tous objets anciens ou antiques, oeuvres d'art, livres et archives d'Iraq;
3. Que soit immédiatement interdit le commerce international de biens du patrimoine culturel iraquien;

4. Qu'un appel soit lancé pour la restitution volontaire et immédiate des biens culturels volés ou exportés d'Iraq de façon illicite;
5. Qu'une mission, coordonnée par l'UNESCO, évalue l'étendue des dommages et pertes de biens culturels en Iraq;
6. Que des efforts soient entrepris au niveau international pour faciliter le travail des institutions culturelles d'Iraq.

À côté de ce plan, le Directeur général de l'UNESCO a immédiatement pris un certain nombre de mesures, notamment en créant une cellule de crise et un fonds spécial pour le patrimoine culturel iraquien auquel un certain nombre d'institutions et de pays (au nombre desquels figurent l'Allemagne, l'Égypte, la France, le Qatar et le Royaume-Uni) ont fait savoir qu'ils seraient prêts à verser des contributions, tandis que l'Italie a versé une contribution initiale de 400 000 dollars et a promis une contribution supplémentaire de 600 000 dollars. L'UNESCO a également ouvert un bureau à Bagdad et un certain nombre de spécialistes qui travaillaient avec l'Organisation dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » y ont été transférés. En dernier lieu, le Directeur général a invité les autorités des États voisins de l'Iraq, la police internationale, les autorités douanières et les contrôleurs du marché de l'art à collaborer avec l'UNESCO pour s'assurer que les objets pillés en Iraq ne traversent pas les frontières du pays ou ne tombent pas aux mains de trafiquants.

Le Directeur général a également prié l'Organisation des Nations Unies de soumettre la question du trafic illicite des biens culturels à l'attention du Conseil de sécurité dans le dessein d'adopter une résolution qui lierait l'ensemble des 191 membres de l'ONU, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni, et pas seulement les 97 États qui ont signé la Convention de 1970.

L'Institut allemand d'archéologie, pour sa part, a envoyé une équipe d'experts pour aider les spécialistes iraquiens à déterminer la valeur des objets pillés et les dommages subis par le Musée de Bagdad ainsi que pour surveiller les travaux d'excavation sur les sites archéologiques en Iraq.

De nombreuses organisations et institutions internationales, gouvernementales et non gouvernementales ont ouvertement condamné ce qui s'est passé et ont mis leur aide et les services de leurs experts à la disposition de l'UNESCO, de l'ALECSO et du peuple iraquien, estimant que le pillage et les dévastations dont l'Iraq a été victime sont une catastrophe pour l'humanité tout entière et la plus grande catastrophe subie par le patrimoine culturel de la planète depuis la seconde Guerre mondiale. Il s'agit notamment des organisations et des institutions ci-après :

- Conseil international des musées (ICOM);
- Institut international des monuments et des sites (ICOMOS);
- Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM);
- Conseil international des archives (ICA);
- Comité international du Bouclier bleu (CIBB) (comité composé de représentants d'un certain nombre d'organisations internationales qui ont pour mission d'oeuvrer pour la protection du patrimoine culturel mondial);

- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA);

Avant que la guerre n'éclate et que l'Iraq ne soit envahi, l'ALECSO s'était elle-même adressée au Directeur général de l'UNESCO pour l'avertir que l'ensemble du patrimoine culturel et archéologique du pays pourrait être sérieusement menacé en cas de guerre, et que l'UNESCO et les autres institutions spécialisées devraient lancer une campagne de sensibilisation pour en alerter le monde. Dans sa lettre, l'ALECSO avait suggéré de rappeler aux États qui se préparaient à envahir l'Iraq que le patrimoine culturel de ce pays revêtait la plus haute importance, pas seulement pour l'Iraq et la région des pays arabes, mais pour l'humanité tout entière, dans la mesure où l'Iraq était le siège de l'une des civilisations les plus anciennes et que son patrimoine culturel et archéologique appartenait au monde entier. En conséquence, le devoir de le protéger incombait également au monde entier.

Après le pillage et la destruction, l'ALECSO a pris diverses initiatives, dont nous mentionnerons plus particulièrement les suivantes :

1. Mémoire adressé au Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de la réunion de spécialistes du patrimoine iraquien qui s'est tenue à Paris le 17 avril, et à laquelle un expert de l'ALECSO était présent, affirmant l'appui de l'ALECSO pour toute initiative ultérieure qui pourrait se dégager de la réunion et exposant un programme à deux volets :
 - a) Un plan d'urgence exposant les mesures immédiates à prendre pour évaluer les pertes subies et définir les mesures de sauvetage à court terme;
 - b) Un plan de travail à plus long terme qui serait élaboré et défini en détail avec les autorités iraquiennes et qui viserait à aider ces dernières et à les seconder dans leurs efforts de reconstruction, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la culture.
2. Un appel à la solidarité avec le peuple iraquien dans les épreuves qu'il connaît actuellement. Cet appel a été lancé le 17 avril et s'adressait aux personnalités ci-après :
 - Ministres des Affaires étrangères des pays européens et des pays d'Amérique latine;
 - Directeur général du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM);
 - Secrétaire général du Conseil international des musées (ICOM);
 - Président de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).
3. Une lettre adressée à M. Haidar Mahmoud, Président de la Conférence des ministres de la culture des pays arabes, pour l'inviter à examiner la question de la préservation et de la protection du patrimoine iraquien et de prendre toutes les mesures appropriées dans la région des pays arabes pour obtenir la restitution des biens culturels en question en collaboration avec l'UNESCO et d'autres institutions internationales spécialisées, sous la coordination de l'ALECSO.

4. Participation à une réunion d'experts mondiaux organisée le 17 avril par l'UNESCO en y envoyant l'expert de l'ALECSO en matière de patrimoine. L'ALECSO était la seule organisation régionale arabe à être représentée à cette réunion.

La presse arabe a abondamment commenté ces initiatives et ces mesures, qui ont fortement influencé le Groupe des pays arabes à l'UNESCO, composé des représentants permanents des États arabes membres de cette organisation.

L'ALECSO a également participé à un certain nombre d'initiatives de la Ligue des États arabes, en particulier la réunion extraordinaire que les organisations spécialisées arabes ont tenue avec le Directeur général afin d'apporter une aide au peuple iraquien (Le Caire, 20 avril 2003). Le Directeur général d'ALECSO, M. Mongi Bousnina, a assisté à la réunion et a aidé les participants à décider d'établir un rapport détaillé qui serait soumis à l'Organisation des Nations Unies et qui traiterait de l'appui et de l'aide que la Ligue des États arabes serait en mesure de fournir aux plans économique et social.

III. Mesures actuellement envisagées par l'ALECSO

Compte tenu des responsabilités éducatives, culturelles et scientifiques qui sont les siennes et eu égard à sa participation à la préservation du patrimoine culturel de l'Iraq et au rétablissement de ses institutions et établissements éducatifs, culturels et scientifiques en leur état antérieur, l'ALECSO a décidé de prendre les mesures suivantes :

- a. Culture et communications :

Coordination d'un effort arabe conjoint sur le modèle ci-après :

1. L'ALECSO continuera de jouer un rôle central dans les opérations programmées pour le recensement, la récupération, l'évaluation et la restauration des biens culturels volés ainsi que pour la publication d'un ouvrage sur les objets volés en Iraq en vue de sa diffusion aux États, aux institutions qui s'occupent de sécurité, aux organisations spécialisées et aux établissements de vente aux enchères en Europe, aux États-Unis, au Japon et ailleurs;
2. Les forces d'occupation seront priées de prendre toutes les mesures indispensables pour mettre fin au pillage des richesses culturelles de l'Iraq et pour récupérer les objets volés, compte tenu de leur obligation en vertu de la pratique et du droit international de restaurer, réparer et protéger les aménagements culturels et de coopérer à cette fin avec l'UNESCO et les organisations internationales spécialisées. Elles seront aussi priées de n'épargner aucun effort pour mettre en oeuvre les recommandations qu'a adoptées la réunion d'experts qui s'est tenue au siège de l'UNESCO le 17 avril ainsi que les recommandations adoptées par la réunion des conservateurs de musées tenue à Londres le 29 avril;
3. Il sera procédé à une enquête afin de déterminer les faits relatifs aux actes de pillage, d'incendie et de destruction et d'en établir la responsabilité. La communauté internationale sera invitée à juger tous les groupes ou individus qui sembleraient avoir commis de tels actes;

4. Les pays frères arabes et les autres pays sont invités à participer de façon matérielle et technique aux travaux de réparation et de restauration des antiquités et des institutions culturelles de l'Iraq;
 5. Une campagne d'information et de publicité sera organisée afin d'informer le monde entier de l'étendue de la catastrophe (un Papier blanc pourrait être publié, par exemple, et des pages Web créées). Des rencontres et des conférences internationales serviront à faire prendre conscience de l'importance pour la civilisation des musées et des hauts lieux culturels irakiens qui ont été délibérément et systématiquement pillés;
 6. Le Comité permanent de l'archéologie et du patrimoine culturel se réunira et soumettra la question du patrimoine irakien à l'attention de la réunion sur l'archéologie et le patrimoine culturel qui doit avoir lieu à Nouakchott, en l'invitant à procéder à un débat approfondi;
 7. Les ministres de la culture des pays arabes tiendront une réunion d'urgence;
 8. La Bibliothèque nationale de l'Iraq, qui a brûlé pendant l'assaut, recevra 10 ordinateurs et imprimantes et cinq machines à photocopier. Une somme d'environ 30 000 dollars sera affectée à l'achat de ce matériel au titre du budget 2003-2004 de la coopération avec les États membres arabes. L'achat de ce matériel viendra au premier rang des priorités dans cette rubrique budgétaire;
 9. La Bibliothèque nationale de l'Iraq recevra trois exemplaires de chacune des publications les plus récentes de l'ALECSO, de périodiques et de documents de référence importants. La liste initiale compte 165 titres, et d'autres pourraient y être ajoutés en temps voulu;
 10. Des spécialistes de la restauration et de la préservation des trésors archéologiques et des manuscrits (deux spécialistes dans chacun de ces domaines) seront détachés pour sauver ce qui peut être sauvé des manuscrits et des biens qui ont résisté, en collaboration avec les autorités irakiennes. Cette activité sera considérée comme une demande prioritaire dans les projets de l'Institut des manuscrits arabes inscrits dans le budget 2003-2004.
- b. Éducation et sciences
1. L'ALECSO coordonnera avec d'autres organisations qui s'intéressent au même domaine (UNESCO, ISESCO, Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe) la mise en place de mécanismes de coopération pour permettre aux établissements d'éducation en Iraq de fonctionner normalement;
 2. Une mission extérieure sera organisée en Iraq afin d'évaluer les besoins les plus pressants et de déterminer la nature de la contribution la plus utile que l'ALECSO pourrait faire pour y répondre;
 3. La Commission nationale irakienne recevra les livres, documents de référence, documents de recherche, études et plans stratégiques dont dispose l'ALECSO afin de remplacer ceux qui ont été brûlés ou détruits

de toute autre manière. La Commission recevra également du matériel technique, des ordinateurs et autres appareils indispensables pour son fonctionnement;

4. Des ressources seront allouées au titre du fonds d'urgence pour aider les établissements d'éducation en Iraq;
5. L'ALECSO organisera une campagne dans les pays arabes pour encourager les dons de livres, documents de référence, espèces et de divers autres matériels scolaires indispensables afin d'aider les établissements d'éducation irakiens qui ont subi des dommages à l'occasion de la guerre;
6. Une campagne d'information sera organisée, en coordination avec d'autres organisations qui s'intéressent à ce secteur, afin de résister aux efforts réalisés pour faire disparaître l'identité islamique de l'Iraq dans les activités éducatives et les programmes scolaires et veiller à ce que tout changement des programmes scolaires soit fait par les autorités nationales irakiennes compétentes avec l'aide d'organisations arabes spécialisées, notamment l'ALECSO;
7. L'ALECSO mettra à la disposition des autorités chargées de l'enseignement en Iraq les compétences techniques nécessaires pour élaborer des programmes d'études, former des enseignants, appliquer la technologie dans l'éducation et restructurer l'enseignement en Iraq;
8. L'Iraq bénéficiera à titre prioritaire des activités et des programmes de l'ALECSO pendant deux périodes biennales, celle en cours et la suivante;
9. L'ALECSO collaborera avec les organismes irakiens et avec d'autres organismes internationaux (par exemple l'Union des conseils arabes de la recherche scientifique, l'Union des universités arabes, l'ISESCO, l'UNESCO et d'autres), par le biais d'un comité créé à cette fin, pour procéder à une évaluation détaillée et objective de la situation des laboratoires scientifiques et techniques dans les écoles secondaires, les collèges techniques, les facultés de sciences et d'ingénierie et autres en Iraq, cela en vue d'élaborer un plan pour leur fournir du matériel et les rendre à nouveau opérationnels, dans la perspective de l'objectif global qui est de permettre aux établissements éducatifs et scientifiques en Iraq de recommencer à fonctionner normalement;
10. L'ALECSO collaborera avec d'autres organisations oeuvrant dans le même domaine (y compris l'Organisation arabe de développement agricole, l'ACSAD, la CESAO, l'UNESCO et d'autres) pour créer des comités spéciaux chargés d'évaluer la situation en ce qui concerne l'eau, l'environnement et la biosphère (sol, plantes et animaux) et de déterminer l'impact de la guerre en vue d'élaborer un plan de mesures appropriées visant à rétablir la situation à son état normal.

En dernier lieu, l'ALECSO continuera à s'employer avec de nombreuses organisations, institutions et autres organismes arabes et internationaux à susciter un appui matériel et moral en faveur de l'Iraq afin que les établissements scolaires et culturels du pays puissent se remettre de la dévastation et du pillage provoqués par

la guerre et fonctionner à nouveau normalement. À cette fin, l'ALECSO se tournera plus particulièrement vers des institutions économiques sans but lucratif, des chefs d'entreprises privées et des personnalités généreuses pour tenter de constituer un fonds arabe au service de l'appui à la culture et à l'éducation en Iraq.

Rapport de l'Agence arabe de l'énergie atomique

Activités dont la mise en oeuvre en Iraq doit être envisagée avec la participation de l'Agence arabe de l'énergie atomique

Avant de pouvoir évaluer avec précision les moyens par lesquels l'Agence arabe de l'énergie atomique pourrait utilement fournir un appui au peuple iraquien, il sera indispensable d'évaluer la situation actuelle des institutions iraquiennes avec lesquelles l'Agence serait appelée à collaborer.

En fonction des données actuellement disponibles, il semble que les principaux domaines d'action de l'Agence à cet égard pourraient être les suivants :

1. Protection contre les rayonnements et sécurité nucléaire

- a) Élaboration d'un projet de loi sur la protection contre les rayonnements et la sécurité nucléaire en Iraq, parallèlement à d'autres instruments statutaires appropriés et à une réglementation de leur mise en oeuvre;
- b) Création d'un organe de surveillance iraquien chargé de contrôler la fabrication, l'emploi, le stockage et le transport des matières radioactives et de délivrer des permis pour toutes les activités entraînant l'utilisation de sources de rayonnements (importation, exportation, fabrication, utilisation, etc.);
- c) Établissement d'un inventaire des sources de rayonnements et de leur emplacement en prévision du stockage de ces sources dans des installations spéciales;
- d) Cours de formation dans le domaine de la protection contre les rayonnements.

2. Santé publique et environnement

- a) Recherche systématique d'une contamination radioactive de l'environnement (sol, eau, air et aliments) et enquête sur les causes de cette contamination en vue de son élimination;
- b) Enquête sur les sites ayant contenu des matières radioactives afin de déterminer ce qu'il est advenu des matières en question et dans quelle mesure ces sites sont contaminés;
- c) Étude sur les effets de l'utilisation d'uranium appauvri (utilisé dans les armes et les véhicules blindés) sur l'environnement et la population en Iraq;
- d) Mise en place de centres de médecine nucléaire et de radiothérapie;
- e) Cours de formation de spécialistes dans ces domaines.

3. Applications pacifiques de l'énergie atomique

- a) Usage des isotopes pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau;
- b) Étude quantitative et qualitative de la contamination des eaux souterraines et des eaux de surface et détermination de ses causes;
- c) Usage d'isotopes radioactifs en médecine;
- d) Création de laboratoires de recherche utilisant des essais non-destructifs;

- e) Contrôle de la qualité des produits manufacturés;
- f) Lutte contre la larve de la lucilie bouchère, qui est endémique dans le sud de l'Iraq. Il s'agit d'une grave menace pour les animaux d'élevage du pays, qui, dans certaines conditions, peut également être mortelle pour l'homme.

(Signé)

Le Directeur général

Rapport du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches

Mémoire

Propositions du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD) visant à fournir un appui et une assistance à la République d'Iraq pendant la période de l'après-guerre

1. Introduction

1.1 Ce qu'est l'ACSAD

Le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches a été fondé en 1971 en tant qu'organisation régionale spécialisée fonctionnant sous les auspices de la Ligue des États arabes. Le Centre a son siège à Damas. L'ACSAD tient une assemblée générale qui réunit les ministres de l'agriculture des États membres arabes; il dispose d'un Conseil exécutif composé de sept ministres de l'agriculture représentant sept États arabes et d'un Directeur général qui est nommé par l'Assemblée générale.

Les régions semi-arides et les terres sèches du monde arabe constituent le domaine d'activité de l'ACSAD, dont la mission est de procéder à des travaux de recherche et à des études pour recueillir des données scientifiques de caractère pratique susceptibles d'être utilisées pour la mise en valeur de ces terres – qui représentent environ 90 % de la superficie totale des terres des pays arabes – dans des conditions optimales. L'ACSAD s'intéresse principalement aux ressources naturelles de ces terres, qui pourraient garantir la sécurité alimentaire des pays arabes. Depuis sa création, le Centre a mis en place l'infrastructure dont il a besoin pour mener à bien ses activités : un siège, des ateliers de recherche, des centres de formation, des laboratoires d'analyse, de télédétection et de cartographie, un herbarium central et une station de culture des arbres fruitiers. L'ACSAD a mis en place cette infrastructure en appliquant des technologies de pointe, en particulier en matière de télédétection, de systèmes de géodonnées, de modèles mathématiques et de banques de données. Le Centre a recruté d'éminents spécialistes arabes qui ont apporté des contributions remarquables aux travaux de recherche et aux travaux pratiques qu'il a réalisés au sujet des ressources naturelles des régions semi-arides et des terres sèches, en particulier en ce qui concerne l'eau, la terre, la couverture végétale naturelle et la productivité animale.

Au cours des 30 dernières années, l'ACSAD a mis en oeuvre de multiples programmes et activités et réalisé de nombreuses études et projets de recherche dans ses nombreux domaines d'activité, notamment la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources agricoles naturelles (eau, sol et couverture végétale), les moyens de les protéger contre la contamination et l'érosion, les méthodes d'amélioration traditionnelles par l'utilisation judicieuse de cultures et d'élevages adaptés aux terres sèches des pays arabes, la lutte contre la désertification et la réhabilitation des terres désertifiées, la conservation de l'environnement et la préservation de la biodiversité, enfin la formation de personnel technique arabe. L'ACSAD, en tant que centre reconnu d'excellence, collabore avec des organisations arabes et internationales et des institutions de coopération technique

dans les pays développés, notamment l'Organisation arabe de développement agricole, l'ALECSO, l'ICARDA, le PNUE, le PNUD, la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque islamique de développement, le Fonds arabe pour le développement économique et social, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR), parmi d'autres.

En raison des compétences et l'abondance des données dont dispose l'ACSAD dans le domaine du contrôle et de la maîtrise de la désertification, de la conservation de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, la Ligue des États arabes l'a chargé du suivi, de la coordination et de la planification de toutes les questions liées à la Convention sur la lutte contre la désertification et à la Convention internationale sur la diversité biologique de l'Organisation des Nations Unies. Le statut de l'ACSAD a encore été renforcé quand il est devenu l'une des sept organisations spécialisées à avoir été maintenues après une évaluation complète de toutes les organisations arabes par le Conseil économique et social de la LEA.

1.2 Coopération entre la République d'Iraq et l'ACSAD avant la guerre

L'Iraq est un membre fondateur de l'ACSAD, qui compte de longues années de coopération fructueuse avec ce pays, représenté par le Ministère de l'agriculture et ses organismes de recherche et de développement, ainsi que par le Ministère de l'irrigation, coopération qui s'est poursuivie sans interruption depuis la création de l'ACSAD jusque peu de temps avant que la guerre n'éclate en mars-avril 2003. Cette coopération a pris la forme de nombreuses activités dans divers domaines, dont les suivants :

Utilisation des terres et de l'eau

- Utilisation d'eaux salées dans l'agriculture;
- Formation de spécialistes iraqiens aux techniques de télédétection pour le contrôle et la maîtrise de la désertification, ainsi qu'aux techniques permettant de constituer une banque de données sur les sols et les terrains par le système SOTER. Le matériel nécessaire à la création d'un laboratoire de télédétection a été fourni par la suite;
- Atelier national sur l'irrigation d'appoint;
- Évaluation du système d'irrigation par goutte-à-goutte pour le Ministère iraquien de l'agriculture dans le cadre d'un projet sur l'utilisation d'eaux salées dans le bassin supérieur de l'Euphrate.

Études sur les végétaux

- Collaboration avec le Centre Abu Ghraib et le Centre Aba pour procéder à des essais visant à déterminer les taux de rendement de variétés de blé dur, de blé tendre et d'orge afin de sélectionner des variétés adaptées aux conditions locales et de fournir à l'Iraq des quantités limitées de semences de culture des variétés de blé et d'orge mises au point par l'ACSAD. La coopération dans ce domaine se poursuit.
- Mesures destinées à fournir à l'Iraq, représenté par le Ministère de l'agriculture et de l'horticulture et la Commission des forêts, des sources

certifiées d'olives, de pistaches d'Alep, d'amandes et de figes. Études sur le développement de la culture des arbres fruitiers dans certaines régions;

- Mesures visant à fournir chaque année à l'Iraq des variétés améliorées de blé et d'orge et des générations F2 et F3 isolées au Centre Aba et au Centre Abu Ghraib;
- Évaluation des variétés de blé et d'orge mises au point par l'ACSAD qui ont été sélectionnées pour leur résistance au sel, à la sécheresse et aux maladies dans les conditions locales. Ce projet, dont la réalisation a commencé en 1996, se poursuit;
- Étude du développement et de l'évolution des zones de pâturage sur les frontières;
- L'ACSAD a participé à l'établissement de la station régionale de recherche sur les fourrages dans les zones abondamment irriguées;
- Échanges de matériel génétique de plantes fourragères et essais d'adaptabilité de variétés nouvelles dans les conditions locales.

Études hydrographiques

- Établissement d'un rapport spécial sur le projet de modèle uniforme de rapport pour les États du Golfe et de la Péninsule arabe auquel l'Iraq a participé (ACSAD, publication T/46-1984). Ce projet visait à mettre au point des formulaires uniformes pour l'envoi de données climatologiques et hydrologiques qui seraient utilisées dans tous les pays concernés. Ce rapport a été examiné et adopté lors d'une réunion tenue au Koweït en 1982;
- Établissement d'un rapport de pays sur la République d'Iraq qui contenait un inventaire détaillé de toute la technologie hydrographique utilisée dans ce pays (ACSAD, publication T/34-1983), intitulé *technologie de l'hydrographie en Iraq*) et formulation de suggestions en vue de la développer et de la moderniser;
- En collaboration avec les autorités hydrologiques compétentes en Syrie, en Iraq et au Liban, l'ACSAD a travaillé à une partie de la feuille F-6 de la Charte internationale de l'eau, qui porte sur certaines parties des États susmentionnés;
- L'ACSAD a établi la page correspondant à Bagdad, à une échelle de 1/100 000, à titre de contribution à un projet de photographies aériennes réalisées en 1984 et destinées à établir la carte de la répartition géographique des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines dans le monde arabe. La feuille en question a été revue par un spécialiste de la République d'Iraq;
- Dans le cadre d'un projet d'inventaire hydrologique réalisé en 1990 pour le monde arabe et les régions voisines à une échelle de 1/500 000, l'ACSAD a établi la section correspondant à l'Iraq, accompagnée d'un memorandum complémentaire;
- En 2001, l'ACSAD a réalisé une étude complète des ressources en eaux de surface dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate, en collaboration et en pleine coordination avec les autorités de gestion de l'eau en Syrie et en Iraq;

- L'ACSAD a établi une carte de développement intégré pour l'Autorité du bassin du Tharthar en Iraq.

Études sur l'élevage

1. Amélioration génétique des ovins et des caprins :

En 1973, l'ACSAD a commencé à travailler à un projet visant à améliorer la production de viande et à favoriser les double naissances, en collaboration avec le Ministère iraquien de l'agriculture. L'ACSAD avait mis au point le plan de travail initial pour le projet et avait fourni une partie de l'équipement et du matériel nécessaires pour le mettre en oeuvre.

L'ACSAD a mis à la disposition de l'Iraq un certain nombre de moutons et de chèvres génétiquement améliorés et un certain nombre de béliers pur-sang pour un programme de croisement.

2. Chameaux dans le monde arabe :

En 1980, l'ACSAD et l'Organisation arabe de développement agricole se sont associés pour réaliser une étude sur les possibilités qu'offraient les chameaux dans le monde arabe et les moyens de développer ces possibilités. Cette étude a porté sur le cheptel de chameaux en Iraq, les zones dans lesquelles les chameaux sont utilisés, les problèmes que pose le développement de cette ressource animale et les moyens d'en améliorer le rendement.

3. Renseignements sur les variétés de moutons en Iraq :

Ce projet visait à recueillir tous les renseignements disponibles concernant les variétés de moutons élevés en Iraq : importance, zones d'élevage, caractéristiques de conformation, registre de production, détermination des possibilités latentes de production et moyens de les améliorer. Cette étude a été publiée en 1981.

4. Inventaire et évaluation des sources de fourrage en Iraq :

Ce projet visait à faire l'inventaire des sources traditionnelles et non traditionnelles de cultures fourragères, des moyens de répondre aux besoins actuels et aux besoins estimatifs à venir d'aliments pour l'élevage, à déterminer les principaux obstacles à la production de cultures fourragères et à proposer des moyens de l'améliorer. Cette étude a été publiée en 1981.

5. Renseignements sur les ressources animales de l'Iraq :

Ce projet visait à dresser un inventaire des ressources et de la production animales du pays et à rassembler tous les renseignements disponibles sur toutes les variétés et types d'animaux élevés dans l'ensemble de l'Iraq : importance, zones d'élevage, systèmes de production, caractéristiques de conformation, chiffres de production, détermination des principaux obstacles au développement des ressources animales en Iraq et méthodes générales permettant de les développer. Cette étude a été publiée en 1983.

6. Réseau de recherche et de développement sur les fourrages :

Ce projet visait à améliorer la capacité de production des cultures fourragères grâce à la modernisation des sources de cultures fourragères dans la République d'Iraq. Cette étude a été publiée en 1997.

Études sur le développement intégré

Étude technique intégrée sur l'économie des ressources agricoles naturelles, des ressources humaines et de l'élevage dans la partie iraquienne du bassin du Hamad. Cette étude faisait partie du projet relatif au bassin du Hamad, qui a été réalisé conjointement par la Syrie, la Jordanie et l'Arabie saoudite et exécuté par l'ACSAD entre 1979 et 1982. Cette région avait été retenue pour procéder à une série d'investissements pilotes et de programmes de développement. L'étude complète comprend 50 sections.

Formation

Des experts et des spécialistes de haut rang sont venus d'Iraq pour participer à des réunions scientifiques et à des cours de formation organisés par l'ACSAD dans ses différentes sphères d'activité. En outre, par le biais de sa bibliothèque ou sur Internet, l'ACSAD a fourni de nombreux services aux étudiants inscrits dans les universités iraquiennes et à des spécialistes irakiens de la recherche sous forme de documents de référence.

2. Propositions de projets et d'activités que l'ACSAD pourrait réaliser après la guerre

Au titre de l'action menée par les pays arabes pour faire face aux catastrophes que l'Iraq a connues à la suite des opérations militaires, avec la participation de diverses organisations spécialisées placées sous l'égide de la Ligue des États arabes à la reconstruction du pays, nous formulons ci-après un certain nombre de propositions pour des projets dans ses domaines d'activité que le Centre pourrait mettre en oeuvre afin de favoriser le développement agricole durable en Iraq. Les titres et les coûts estimatifs de ces projets sont indiqués dans le tableau ci-dessous et certaines précisions sont données dans les pages qui suivent.

Tableau des propositions de projets en Iraq que l'ACSAD pourrait mettre en oeuvre pendant la période de l'après-guerre

<i>Projet</i>	<i>Coûts (en dollars)</i>
1. Étude de la situation actuelle dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau	7 000 000
2. Création d'une banque de données sur les sols et les terrains selon le système SOTER. Établissement d'une carte indiquant l'utilisation des terres dans la République d'Iraq	2 000 000
3. Établissement d'une carte indiquant la dégradation des sols dans la République d'Iraq et création d'une région pilote de lutte contre la désertification	4 000 000
4. Création d'une base de données intégrée sur les ressources en eau dans la République d'Iraq	300 000
5. Remise en état et reconstitution des stocks des pépinières d'arbres fruitiers détruites	300 000 par pépinière
6. Reconstitution des stocks de palmiers dattiers dans les zones où ils ont été détruits	350 000
7. Remise en état des zones de pâturage naturel dégradées	200 000 par 4000 ha
8. Réaménagement des programmes de sélection des cultures (blé et orge)	3 000 000
9. Bilan des ressources animales d'Iraq dans la période de l'après-guerre	Chiffre à estimer à partir des résultats de l'enquête
10. Développement des ressources humaines dans les secteurs de l'irrigation et de l'agriculture	100 dollars par stagiaire (formation dans le pays) 150 dollars par stagiaire (formation à l'extérieur du pays), non compris les billets d'avion

Projet d'étude de la situation actuelle dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion de l'eau en République d'Iraq pendant la période de l'après-guerre

Justification

Il est évident que l'infrastructure et les aménagements dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau en République d'Iraq ont été largement endommagés ou détruits, en totalité ou en partie, dans toutes les régions du pays à la suite des opérations militaires menées en mars et avril 2003. Ces opérations ont contribué à opposer de nombreux obstacles au développement agricole durable en Iraq :

- L'infrastructure dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion de l'eau a été partie détruite.
- Les équipements liés au développement de l'agriculture et de l'environnement ainsi qu'à la mise en valeur et à la gestion de l'eau ont également été détruits.
- Les plans de développement pour les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la gestion de l'eau sont au point mort, de même que les plans relatifs à l'élaboration de projets agricoles, de projets de recherche, de

projets de vulgarisation agricole et de projets de mise en valeur de terres semi-arides.

- Les données et la documentation ayant trait à l'inventaire des ressources naturelles de l'Iraq ont été irrémédiablement perdues, y compris les données sur la situation des terres et de l'eau, ainsi que les cartes sur l'affectation des terres.
- Du matériel, des logiciels et des bibliothèques ont disparu, en particulier ceux ayant trait à la recherche, aux centres de vulgarisation et aux laboratoires dans le domaine de l'agriculture.
- Les ressources humaines iraqiennes qui ont reçu une formation ont été dispersées et une partie pourrait être perdue à jamais pour le pays.

En conséquence, il est indispensable de remettre en état et de reconstruire sur des bases objectives les capacités scientifiques et techniques, les institutions et les structures dans les secteurs de l'agriculture et de l'irrigation en Iraq dans l'intérêt de la stabilité et du développement de l'agriculture du pays, cultures et élevage notamment, ainsi que des institutions et installations connexes.

Cette tâche nécessitera la participation de centres d'excellence qui seront en mesure d'aider les autorités compétentes en Iraq à relancer les secteurs de l'agriculture et de l'irrigation. Depuis sa création en 1971, l'ACSAD a contribué au développement agricole des pays arabes, y compris l'Iraq. Comme il l'a toujours fait, le Centre est maintenant en mesure de contribuer efficacement à la reconstruction de ces deux secteurs importants dans le respect du développement durable.

Principal objectif du projet

Reconstitution des capacités de développement agricole de l'Iraq sur une base durable au moyen d'une étude sur la situation actuelle du secteur agricole (portant à la fois sur la culture et l'élevage) et du secteur de la gestion de l'eau, qui ont tous deux été largement détruits par la guerre. Les conclusions de cette étude serviront de guide pour conceptualiser les grandes lignes d'une stratégie de développement agricole et des plans de développement à court et à moyen terme, y compris un certain nombre de mesures, de projets et d'activités agricoles intégrés pour la remise en état de ces deux secteurs sur le plan des ressources et des moyens humains, matériels et techniques. Ces plans traiteront également des questions de mise en oeuvre et de l'estimation des coûts correspondants.

Objectifs

Cette étude visera à constituer une large base de données intégrées qui sera utile aux fins ci-après :

- Remise en état des capacités institutionnelles de l'Iraq et reconstruction des laboratoires spécialisés dans l'analyse des plantes, de l'eau et des sols et équipés de technologies perfectionnées, notamment de systèmes de télédétection et d'information géographique; création et développement de bases de données spatiales et non spatiales conformément aux systèmes et méthodes modernes, ces bases de données devant être raccordées pour former des systèmes de gestion intégrés;

- Mise en oeuvre de programmes dans le but de dresser un nouvel inventaire des ressources naturelles de l'Iraq (sol, eau et environnement);
- Création et développement de bases de données locales et non locales des terres naturelles, des ressources en eau, des ressources environnementales et des terres arables de l'Iraq au moyen d'une méthodologie fondée sur des normes et des critères appliqués à l'échelon international;
- Établissement, pour les régions hautement prioritaires, de cartes phytoécologiques et de cartes d'occupation des terres à une échelle appropriée, caractérisées par une précision et une exactitude optimales, en ayant recours aux techniques les plus modernes de télédétection et d'information géographique;
- Établissement de cartes indiquant la dégradation des terres;
- Identification des obstacles au développement agricole durable dans les régions étudiées, et recommandations concernant des systèmes de gestion durable;
- Recensement de certaines régions dégradées afin de mettre au point des projets pilotes visant à les remettre en état.
- Développement des compétences et formation du personnel iraquien de haut niveau auquel il sera fait appel pour la mise en oeuvre et la gestion des projets susmentionnés.

Emplacement

Toutes les régions de l'Iraq.

Calendrier

Deux ans.

Activités

Étude des ressources foncières;

Étude des ressources en eau;

Étude de la couverture végétale (y compris dans les zones de pâturage, de culture d'arbres fruitiers et de forêts);

Étude de l'élevage en Iraq;

Étude des aspects économiques et sociaux qui intéressent le secteur agricole;

Étude des institutions pertinentes.

Les études susmentionnées seront réalisées par un certain nombre d'équipes spécialisées, dont chacune se composera d'experts qualifiés. Ces équipes auront besoin de moyens de transport, de matériel, d'installations et de fournitures pour accomplir leur travail.

Total du coût estimatif

Le coût estimatif total de ces projets s'élève à environ 7 millions de dollars É.-U., compte tenu des salaires et des traitements des spécialistes et de l'ensemble du matériel, des services, des moyens de transport et des fournitures.

Projet de création d'une base de données sur les sols et les terrains conformément au système SOTER. Établissement d'une carte indiquant l'utilisation des terres en République d'Iraq*Données de base et justification*

La constitution d'une base de données constitue un élément indispensable dans de nombreuses étapes de l'évaluation, de l'étude, de la planification et de l'investissement dans le secteur des ressources naturelles, dans la mesure où cela contribue largement à une mise en valeur optimale des ressources naturelles en offrant un moyen de réaliser un développement durable et de répondre aux besoins sociaux tout en préservant l'équilibre naturel de l'environnement.

L'existence de données de base sur les ressources foncières constitue en soi une énorme ressource naturelle en favorisant le développement agricole. Par ailleurs, une bonne base de données facilite les échanges de données sur l'utilisation des terres entre experts, permettant ainsi à tous d'utiliser ces données au mieux. On dispose de nombreuses études sur les sols de la plupart des régions de l'Iraq ainsi que d'une masse de données connexes, et il serait extrêmement utile que tous ces renseignements sur les sols et les terrains soient rassemblés dans le système SOTER (base de données numériques sur les sols et les terrains). Il s'agit là d'un système qui est utilisé à l'échelle mondiale pour fusionner divers systèmes en un seul, ce qui facilite beaucoup la concertation entre experts.

L'établissement d'une carte indiquant la situation actuelle de l'utilisation des terres en Iraq revêt la plus haute importance à titre de directives pour enquêter sur la situation actuelle et faire apparaître les régions qui nécessitent des travaux de recherche et celles qui témoignent d'une utilisation peu judicieuse.

Les objectifs de ce projet peuvent être résumés comme suit

1. Rassembler des études et des cartes concernant les terres, en extraire toutes les données possibles avant de les mettre sous une forme programmable. Cette tâche permettra d'enregistrer toutes les données dans un système unifié qui facilitera la concertation des spécialistes et leur permettra d'utiliser les données au mieux.
2. Créer une base de données informatisée qui permettra de fournir les données nécessaires pour l'établissement des plans de développement.
3. Utiliser les applications des programmes en les rattachant à la base de données afin d'obtenir d'importants indicateurs qui contribueront dans une certaine mesure à prendre des décisions appropriées en matière d'utilisation, qu'il s'agisse notamment d'évaluation des terres, d'érosion hydrographique ou de conditions climatiques.
4. Produire un certain nombre de cartes qui fourniront des données abondantes pouvant être utilisées pour planifier l'utilisation des ressources naturelles.

5. Trouver un moyen d'actualiser les données chaque fois que des renseignements complémentaires deviennent disponibles.
6. Former du personnel iraquien de haut niveau pour la production et l'utilisation de la base de données.

Activités

- Étape I : évaluer la situation actuelle de l'utilisation des terres en Iraq, rassembler toutes les données, études et cartes disponibles dans le pays, extraire tous les renseignements nécessaires en les transférant sur des formulaires, enfin organiser une session de formation pour le personnel technique iraquien de haut niveau;
 - Étape II : combler les lacunes éventuelles dans les données;
 - Étape III : enregistrer les données dans le programme informatique et établir la carte SOTER au moyen d'un système d'information géographique;
 - Étape IV : appliquer les programmes rattachés au système SOTER au moyen d'un système d'information géographique (GIS), d'un programme d'évaluation des terres, d'un programme d'érosion hydrographique, d'un programme climatique et au besoin de diverses autres cartes spécialisées (carte du relief, carte géologique, carte d'érosion par l'eau, etc.);
- Étape V : obtenir, traiter et interpréter des photographies aériennes à une échelle de 1/500 000 en définissant les diverses unités, et en utilisant la base de données pour établir la carte d'utilisation des terres.

Résultats escomptés

- Création d'une base de données numériques sur les sols et les terrains qui pourra être utilisée dans le contexte d'un développement agricole viable;
- Établissement d'un certain nombre de cartes spécialisées qui contribueront à l'utilisation optimale des ressources foncières de l'Iraq;
- Renforcement des capacités pour le personnel de direction iraquien;
- Établissement d'une carte d'utilisation des terres indiquant l'affectation actuelle des ressources foncières du pays, ce qui servira à déterminer si ces ressources sont utilisées judicieusement ou non;
- Inclusion de l'ensemble des études et travaux de recherche disponibles sur les terres iraquiennes dans un système unifié qui bénéficiera à tous les intéressés, même s'ils appartiennent à des écoles différentes.

Calendrier du projet

Cinq ans.

Coût estimatif

2 millions de dollars.

Projet relatif à l'établissement d'une carte indiquant la dégradation des sols en République d'Iraq, et à la désignation d'une région pilote pour la lutte contre la désertification

Données de base et justification

Mise à part la dévastation résultant des opérations militaires, une analyse serrée de la désertification en Iraq montre que ce phénomène se généralise sous diverses formes dans diverses situations par suite de la mauvaise gestion par l'homme des ressources naturelles du pays. Il est également évident que la sécheresse a joué un rôle auxiliaire en favorisant l'extension de la désertification dans les zones semi-arides voisines des zones véritablement désertiques. Les causes de la désertification peuvent être résumées comme suit :

- Destruction des terres arables et des terres de pâturage par les opérations militaires;
- Mise en culture de terres qui conviennent uniquement au pâturage, collecte de bois de chauffage, avec arrachage d'arbustes et de buissons pouvant servir à nourrir le bétail, surpâturage et transhumance;
- Mauvaise gestion des terres arables suivie de dénudation et d'érosion par le vent et l'eau, de salinisation et de contamination liées à l'usage déraisonnable de pesticides et d'engrais chimiques;
- Mauvaises méthodes de culture qui favorisent la dégradation des sols, comme par exemple le labourage à travers les courbes de niveau et non selon les courbes de niveau et le labourage profond sur les pentes, ce qui entraîne la dessiccation du système racinaire et empêche les plantes de tirer pleinement parti de l'humidité du sol;
- Mauvaise gestion des ressources en eau, épuisement par exemple des aquifères souterrains;
- Méthodes d'irrigation inadaptées qui s'accompagnent d'effets négatifs dans certaines zones, entraînant parfois des phénomènes tels que la salinisation, l'alcalinisation ou la saturation;
- Insuffisance des ressources en eau et gaspillage de l'eau, qui figurent parmi les principales causes de la désertification.

Objectifs généraux

- Rectification de la situation en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles des régions semi-arides de l'Iraq, y compris le sol, l'eau, la couverture végétale naturelle et l'élevage, afin de préserver, dans toute la mesure du possible, l'équilibre environnemental fragile qui existe entre ces ressources; à cette fin, recherche d'autres méthodes d'utilisation des terres et efforts de dissuasion à l'égard des méthodes qui ont tendance à provoquer la dégradation des sols;
- Mise au point d'une stratégie globale de lutte contre la désertification en Iraq fondée essentiellement sur des solutions et des techniques appropriées recensées dans la région pilote; cette tâche sera réalisée conjointement par l'ACSAD et les institutions intéressées, en partenariat avec la population locale;

- Amélioration des conditions de vie de la population locale en lui donnant la possibilité de gagner un revenu en espèces de façon régulière;
- Aide à l'effort réalisé par l'Iraq pour parvenir à la sécurité alimentaire en réhabilitant les zones dégradées et en améliorant la productivité des terres de pâturage et, par voie de conséquence, celle des animaux qui y vivent;
- Amélioration des capacités des experts irakiens hautement qualifiés qui travaillent à la lutte contre la désertification, à la conservation des sols et à la reconstitution de la couverture végétale;
- Conservation et protection de l'environnement;
- Formation pour apprendre au personnel irakien qualifié à établir des cartes de dégradation des sols à diverses échelles en ayant recours aux techniques modernes de télédétection et au SIG, et envoi de missions sur le terrain pour vérifier l'exactitude des cartes ainsi établies.

Objectifs immédiats

- Élaboration et exécution de plans et de programmes de lutte contre la désertification et de remise en état des zones dégradées dans des emplacements déterminés (zones pilotes) dans les régions semi-arides de l'Iraq en analysant et en surveillant le phénomène de la désertification dans ces emplacements, puis en adaptant les programmes en question à d'autres régions menacées de désertification. Des cartes nationales de lutte contre la désertification seront utilisées à cet égard et ce travail sera intégré à des projets analogues actuellement en cours d'exécution;
 - Mesures destinées à sensibiliser la population locale aux risques liés à une utilisation déraisonnable des ressources des régions semi-arides et à la désertification en ayant recours aux moyens d'information disponibles, notamment un film documentaire réalisé pour chaque zone pilote;
 - Formation du personnel technique employé dans les secteurs de la lutte contre la désertification, de la conservation des sols et de la reconstitution de la couverture végétale;
 - Encouragements donnés aux organisations régionales et internationales, aux organismes de donateurs et au Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification pour les amener à fournir toute l'aide nécessaire, des compétences techniques et des subventions à l'appui de la lutte contre la désertification;
 - Repérage des régions chaudes dégradées qui ont besoin d'une remise en état.
- Calendrier du projet : cinq ans.

Activités

- Établissement d'une carte indiquant la dégradation des terres en Iraq, à une échelle de 1/23 000;
- Application de méthodes de lutte contre la désertification et de remise en état des terres dégradées et de la couverture végétale, en collaboration avec des institutions nationales et la population locale, en ayant recours aux techniques

- de télédétection et d'information géographique, puis à des activités de vérification sur le terrain;
- Application de techniques de stockage de l'eau de pluie et de l'eau de ruissellement et étude d'un procédé de remplissage artificiel des aquifères dans des zones prometteuses;
 - Élaboration de méthodes intégrées de gestion et d'utilisation de bassins de drainage dans les zones touchées ou menacées;
 - Mise au point de méthodes de pâturage et de pâturage saisonnier et établissement d'un relevé des routes de transhumance et de la fréquence de leur utilisation;
 - Définition des méthodes traditionnelles de production, y compris des méthodes de pâturage, d'élevage, d'affouragement, de soins vétérinaires et de gestion de la transhumance;
 - Étude et évaluation des effets des activités et des stratégies qui ont été adoptées dans le passé, en particulier de leurs aspects économiques et sociaux;
 - Constitution d'une base de données sur les activités menées, les mesures prises et les résultats obtenus, dans la perspective de leur élargissement à d'autres régions analogues;
 - Choix d'une zone de terrains de pâturage dégradés, d'une superficie comprise entre 1 000 et 2 000 hectares, en vue de l'application de mesures de réhabilitation à titre de projet pilote;
 - Exécution d'un programme de formation à l'intention des membres d'équipes iraqiennes et de techniciens iraqiens afin d'améliorer les compétences des participants et de mettre au point des méthodes et des systèmes uniformes pour la surveillance et la maîtrise de la désertification;
 - Activités d'information diverses faisant intervenir différents médias (imprimés et audiovisuels), par exemple brochures et périodiques et émissions radiophoniques et télévisées destinées à faire comprendre l'importance de la conservation des sols, de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de la remise en état des terres dégradées afin de sensibiliser la population iraqienne en lui permettant de saisir ce qui se passe effectivement avec la terre, dans l'espoir qu'elle pourra s'adapter aux changements ultérieurs qui résulteront des mesures prises dans le cadre de ce projet. Nous espérons pouvoir ainsi créer en quelque sorte un effet catalyseur positif qui permettra aux habitants de s'impliquer davantage dans les problèmes auxquels ils se trouvent confrontés.

Résultats escomptés

- Établissement d'une carte indiquant les zones de terres dégradées en Iraq (désertification en République d'Iraq), les divers facteurs à l'origine de cette situation, la gravité de la dégradation et les zones « sensibles » qui appellent des mesures immédiates;
- Choix de méthodes et de techniques appropriées pour l'observation de la désertification dans les régions semi-arides, avec application d'une technologie moderne;

- Établissement d'une série de cartes spécialisées (dégradation des sols, couverture végétale, hydrologie, biologie, etc.), en faisant appel à cette fin à l'analyse et à l'évaluation des données et à la photographie spatiale;
- Adoption et amélioration des méthodes traditionnelles de remise en état des sols dégradés, de la couverture végétale et des terres de pacage, complétées par des méthodes et des techniques modernes;
- Amélioration et rationalisation de l'utilisation des ressources en eau disponibles;
- Création de pâturages pilotes en y installant des espèces importantes de ruminants en vue de leur reproduction;
- Amélioration des rendements de l'élevage en Iraq et donc amélioration des revenus des éleveurs et de la productivité des pâturages et production de quantités suffisantes de fourrage;
- Élaboration d'une stratégie à court et à long terme pour la lutte contre la désertification à intégrer dans les plans de développement et les principes directeurs de la politique nationale iraquienne;
- Encouragement de la participation du public et sensibilisation de la population locale à l'effort de lutte contre la désertification, de remise en état des sols dégradés et de la couverture végétale, enfin utilisation rationnelle des ressources en eau et de l'élevage;
- Constitution d'une base de données de qualité sur les ressources naturelles en Iraq;
- Formation d'un noyau de techniciens irakiens expérimentés pour leur permettre d'acquérir des compétences spécialisées en matière de remise en état des terres semi-arides désertifiées pour leur permettre de diffuser les méthodes de remise en état des terres dégradées;
- Protection et conservation de l'environnement, réduction des risques de désertification et mesures destinées à contribuer à préserver la biodiversité.

Budget estimatif

Environ 4 millions de dollars É.-U.

Projet relatif à la création d'une base de données intégrée sur les ressources en eau de la République d'Iraq

Justification

L'Iraq connaît des conditions extrêmement difficiles depuis déjà quelques années. Pendant la période d'application du régime des sanctions, le pays n'a eu aucune possibilité d'importer des innovations scientifiques et techniques. La guerre récente a finalement détruit ce qui restait de l'infrastructure scientifique du pays en matière d'institutions pour l'eau, en particulier le Ministère de l'irrigation. En conséquence, il est extrêmement urgent de créer une base de données perfectionnée sur les ressources en eau en faisant appel aux systèmes les plus performants actuellement disponibles. Cette base de données constituera un outil extrêmement utile pour le stockage et la gestion de renseignements sur les ressources hydriques

ainsi que pour leur utilisation pour des travaux de recherche et des études dans ce domaine; elle contribuera à protéger les ressources en eau de l'Iraq contre l'épuisement et la contamination tout en répondant à l'augmentation des besoins en eau dans l'industrie, dans l'agriculture et pour la consommation des habitants.

Objectifs

Modernisation de la structure des données dont disposent les institutions de gestion de l'eau du Ministère de l'irrigation, et refonte de ces données et de ces renseignements dans une base de données intégrée sur les ressources en eau.

Composantes et activités

- Étude de l'état actuel des institutions qui s'occupent des ressources hydriques en Iraq ainsi que des outils, des données et des renseignements dont elles disposent;
- Distribution du système de données pour correspondre à la distribution des bassins de drainage en Iraq ainsi qu'à la qualité et au volume des données disponibles;
- Numérisation des cartes topographiques pour l'établissement d'un graphique topographique de base;
- Établissement de formulaires contenant des renseignements sur les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines en Iraq, avec indications de qualité, d'utilisation, d'analyse quantitative et qualitative, etc.;
- Établissement de formulaires pour l'envoi de rapports et d'études;
- Inscription sur les formulaires des données disponibles (nombre limité de formulaires pour la mise à l'essai du système);
- Création d'une base de données et de systèmes pour l'entrée, la recherche et l'extraction des données;
- Raccordement de la base de données à des systèmes de représentation des données;
- Raccordement de la base de données à un système d'information géographique pour créer une représentation des ressources en eau à diverses fins;
- Formation à l'utilisation du système.

Calendrier de mise en oeuvre

18 mois.

Résultats escomptés

Création de la base de données susmentionnée comme cadre et point de départ pour la collecte et le traitement de l'ensemble des données et des renseignements disponibles concernant les ressources hydriques de l'Iraq, ainsi que pour la collecte et le traitement des rapports et études disponibles concernant ces ressources.

Coût total

300 000 dollars.

Ce chiffre comprend les services d'experts, le matériel, les ordinateurs, les systèmes de données et la formation.

Projet pour la remise en état et le restockage après la guerre des pépinières d'arbres fruitiers détruites

Antécédents et justification

La culture des arbres fruitiers est très répandue en Iraq; elle se fait dans un certain nombre de régions très éloignées les unes des autres. Toutefois, en dépit du fait que le climat convient à de nombreuses espèces et variétés différentes de fruits, qui sont cultivés en abondance et sont d'excellente qualité, ce secteur connaît de multiples problèmes en raison de la situation difficile dans laquelle se trouve l'Iraq depuis la longue période des sanctions et jusqu'aux récentes opérations militaires, qui ont entraîné la ruine ou la destruction d'un grand nombre de centres de production et de pépinières d'arbres fruitiers.

La culture des fruits est une activité importante en Iraq, où elle a effectivement contribué depuis longtemps à permettre aux horticulteurs de rester sur leurs terres tout en obtenant de bons revenus. Eu égard toutefois aux difficultés de la situation actuelle et de ses répercussions, des mesures pour relancer et développer le secteur de la production fruitière s'imposent dès maintenant pour accroître les revenus des horticulteurs, relever leur niveau de vie et les encourager à rester sur leurs terres. Dans l'intérêt de la sécurité alimentaire en Iraq, la production vivrière doit augmenter, et il est pour cela indispensable de sauvegarder les stocks éprouvés d'arbres fruitiers du pays et leurs caractéristiques remarquables en ce qui concerne les variétés, leurs origines et leur adaptation aux conditions locales. En conséquence, les pépinières existantes spécialisées dans la production d'arbres fruitiers doivent être remises en état et de nouvelles doivent être créées dans la plupart des régions de l'Iraq afin de rétablir la production fruitière dans les zones où elle a été détruite et de la développer ailleurs à partir de stocks et de variétés sélectionnés qui ont été homologués par des experts qualifiés.

Objectifs

Reconstruction du secteur de l'arboriculture fruitière en Iraq et expansion de ce secteur afin de répondre aux besoins locaux et aux besoins à l'exportation.

Calendrier du projet

Quatre ans.

Activités et composantes

On s'efforcera d'atteindre les objectifs de ce projet par le biais des activités ci-après :

- Recensement des stocks, variétés et espèces qui présentent un intérêt économique et sont adaptées aux conditions de l'Iraq afin de créer des plantations sur l'emplacement de pépinières ou à proximité afin de pouvoir approvisionner ces dernières en matériel végétal;

- Remise en état des pépinières détruites et remplacement de leurs équipements et aménagements, et création de nouvelles pépinières, chacune ayant une superficie comprise entre 10 et 12 hectares;
- Production de scions, de plantules et de jeunes arbres sur des porte-greffes appropriés, tous certifiés exempts de maladies, pour les mettre à la disposition des exploitants en quantités suffisantes et à des prix raisonnables;
- Constitution de plantations de pieds-mères des meilleures variétés et espèces d'arbres fruitiers, homologués en tant que source de scions dans le but de fournir aux pépinières du matériel génétique adapté à la région dans laquelle les arbres fruitiers seront cultivés;
- Application de la technologie moderne à la production de plantules pour développer la culture des arbres fruitiers;
- Mise à disposition des compétences nécessaires pour encourager les activités de recherche et de vulgarisation concernant les arbres fruitiers dans le dessein d'introduire de nouvelles variétés et des stocks de différentes espèces adaptées aux conditions en Iraq en tirant parti des sources locales traditionnelles pour développer la culture des fruits;
- Installation de serres pour la propagation des plants;
- Augmentation de la superficie des terres plantées de variétés de bonne qualité, adaptées et à rendement élevé;
- Accroissement des rendements et, par voie de conséquence, des revenus des exploitants et relèvement de leur niveau de vie;
- Création des conditions pour permettre aux cultivateurs de vivre en toute sécurité sur leurs terres, en produisant assez pour couvrir leurs propres besoins et disposer d'un excédent exportable;
- Établissement de plantations pilotes dans les exploitations horticoles.

Résultats escomptés

- Création de pépinières d'arbres fruitiers et plantations de pieds-mères qui donneront une base solide et constitueront le noyau d'une nouvelle expansion de la culture des arbres fruitiers en Iraq;
- Création d'une base de données sur le matériel génétique des arbres fruitiers locaux et importés dans un certain nombre d'environnements végétaux, ce qui permettra de connaître l'identité de chaque pied-mère et de chaque variété, et contribuera ainsi à développer la culture des arbres fruitiers;
- Établissement d'un inventaire scientifique du matériel végétal local doté d'un héritage génétique abondant et varié; cela permettra de protéger les variétés en question contre l'extinction et d'améliorer les ressources génétiques;
- Constitution de stocks de matériel végétal adapté aux conditions environnementales en Iraq;
- Amélioration des conditions environnementales par le biais de la reconstitution de la couverture végétale sous forme d'arbres fruitiers, ce qui contribuera à arrêter la désertification;

- Prestation de services d'experts, formation de spécialistes et diffusion des connaissances;
- Amélioration du niveau de vie et des revenus des exploitants irakiens;
- Approvisionnements en jeunes plants d'excellente qualité génétique pour des projets de reboisement en Iraq.

Total du coût estimatif

Le montant nécessaire pour réaliser ce projet est estimé à 500 000 dollars É.-U. par pépinière en moyenne.

Projet de reconstitution des plantations de palmiers dattiers dans les régions où elles ont été détruites

Antécédents et justification

Sur le plan historique, le palmier dattier est considéré comme l'une des plus anciennes formes d'arbres fruitiers connues de l'homme. La récolte des dattes revêt une importance stratégique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. On pense que le palmier dattier est apparu dans le monde arabe avant de gagner d'autres régions. Il a de toute évidence influé sur le mode de vie des êtres humains. Il s'agit bien sûr d'un arbre fruitier, un arbre qui produit un aliment de haute qualité et assure de bons revenus aux exploitants, mais qui se distingue par le fait qu'il se plait dans les zones sèches et semi-arides où quasiment aucun autre type d'arbre fruitier ne peut être cultivé avec succès. Les palmiers dattiers produisent l'ombre et le couvert qui permettent de protéger de nombreuses autres cultures vivrières, cultures fourragères et arbres contre la chaleur et les vents desséchants, sans compter qu'ils stabilisent les dunes de sable et freinent la désertification. Par ailleurs, la demande de dattes va croissant aussi bien sur les marchés locaux que sur les marchés d'exportation, ce qui a conféré au palmier dattier une grande importance économique dans la région arabe.

Bon nombre de plantations de palmiers dattiers en Iraq ont été détruites ou fortement endommagées en raison des difficultés auxquelles le pays s'est heurté au cours des dernières années. En particulier, de grandes superficies plantées en palmiers dattiers ont été éliminées par les opérations militaires des derniers mois. Pour reconstituer les plantations de palmiers dattiers qui ont été détruites, une action immédiate s'impose en ayant recours à des méthodes scientifiques modernes et à des variétés sélectionnées.

Objectifs

- Mettre un terme à la détérioration actuelle des plantations de palmiers dattiers, qui a entraîné la disparition de nombreuses variétés remarquables;
- Préservation de la production de dattes en tant que ressource naturelle d'une grande importance économique, et qui assure des revenus substantiels aux exploitants;
- Relèvement des niveaux de vie et des revenus des exploitants, qui seront ainsi en mesure d'avoir des moyens de subsistance tout en restant sur leurs terres;

- Propagation de variétés recherchées et à haut rendement par la culture tissulaire;
- Amélioration des compétences techniques des personnes employées dans le secteur de la production de dattes;
- Amélioration du rendement des palmiers dattiers, de leur valeur économique et de la qualité des produits.

Calendrier du projet

Trois ans.

Activités et composantes

- Établissement d'un inventaire des variétés et des espèces qui ont résisté à l'épreuve du temps;
- Création de plantations de pieds-mères dans lesquelles les variétés locales et importées de haute qualité seront cultivées pour obtenir une source essentielle de matériel génétique à des fins de multiplication;
- Remise en état des terres détruites en prévision de leur replantation et de leur mise en culture;
- Approvisionnement en plants de palmiers dattiers de haute qualité obtenus par la méthode de la culture tissulaire, qui échappent aux maladies virales et se développent rapidement;
- Formation de spécialistes de haut niveau pour la culture et l'entretien des palmiers dattiers.

Résultats escomptés

- Augmentation de la culture du palmier dattier et de la production de dattes;
- Relèvement des niveaux de vie et des revenus des exploitants;
- Amélioration du rendement économique des régions de culture du palmier dattier grâce à l'introduction de variétés productives et de haute qualité;
- Amélioration des compétences et des qualifications techniques des personnes employées dans le secteur de la production dattière;
- Fourniture de matériel génétique végétal aux centres de recherche;
- Amélioration des capacités de recherche de l'Iraq.

Coût estimatif total

350 000 dollars.

Projet de réhabilitation des pâturages naturels dégradés

Justification

- Dégradation de la couverture végétale et diminution des rendements dans un certain nombre de régions de pacage en Iraq à la suite de la guerre;

- Accroissement de l'intensité d'utilisation du fait que la gestion était inexistante pendant la longue période des sanctions contre l'Iraq, ce qui a conduit à une détérioration qualitative de la couverture végétale dans des régions étendues;
- Les pâturages naturels en Iraq contenaient auparavant d'abondantes variétés de plantes qui servaient de fourrage au bétail; récemment encore, cela permettait à ces terres de répondre aux besoins des populations vivant dans des régions semi-arides;
- De nombreuses régions disposent d'un certain nombre de stations de pâturage qui seront en mesure de fournir une partie de ce qui est nécessaire pour la réhabilitation.

Objectifs

- Réhabilitation de 4 000 hectares de pâturages naturels en tant que zone pilote qui contribuera à encourager les techniques de réhabilitation et leur extension à d'autres régions;
- Retour des régions dégradées à un cycle de production efficace;
- Aide aux stations de pâturage sous forme de collecte et de production de semences locales qui leur seront utiles dans le cadre des projets qu'elles réalisent;
- Recensement des utilisations et des méthodes de gestion appropriées pour les zones de pâturage;
- Formation de spécialistes locaux pour les travaux de mise en valeur et de réhabilitation dans le cadre d'autres projets.

Composantes et activités

1. Composantes du projet principal :

Terres d'une superficie d'environ 4 000 hectares comprenant deux sites de 2 000 hectares chacun.

2. Principales activités :

2.1 Première année :

- Identification de deux sites, d'une superficie d'environ 2 000 hectares chacun, et choix de l'un d'entre eux à des fins de protection uniquement compte tenu des conclusions de travaux d'enquête et d'évaluation de l'un et de l'autre;
- Clôture des deux sites par des moyens appropriés (grillages ou fossés);
- Plantation et protection de l'autre site de 2 000 hectares, les graines et les jeunes plants étant mis en place selon diverses techniques (culture en alignements, selon les niveaux, en sillons, à la volée);
- Collecte de données climatiques sur le site.

2.2 Deuxième, troisième, quatrième et cinquième années :

1. L'ACSAD assurera la supervision et le suivi sur le terrain au moyen de spécialistes locaux associés au projet pour les questions ci-après :
 - a) Recensement, inventaire et évaluation de la couverture végétale dans certaines régions afin de déterminer quelle est la situation actuelle et quelles pourraient être les méthodes de conservation et de développement;
 - b) Évaluation annuelle de la situation au moyen de formulaires expressément établis à cette fin;
 - c) Collecte de semences d'importantes plantes fourragères et réalisation d'un programme de multiplication;
 - d) Recensement des méthodes d'utilisation de ces sites à partir de la quatrième année;
 - e) Analyse des résultats des opérations sur le terrain pendant les deuxième, troisième, quatrième et cinquième années et rédaction du rapport final.

Résultats escomptés

- Création et évolution d'une zone pilote qui servira de moyen d'évaluation dans d'autres régions;
- Collecte et stockage de sources génétiques importantes pour diverses espèces de plantes fourragères prometteuses;
- Appui à des programmes de replantation entrepris par le Ministère de l'agriculture, sous forme de savoir-faire approprié et de quantités importantes de semences de diverses espèces adaptées de plantes fourragères;
- Protection, multiplication et préservation d'espèces menacées d'extinction et d'espèces importées;
- Accroissement des recettes économiques dérivées de la production animale pour la population locale.

Coût estimatif total

200 000 dollars É.-U. pour une superficie de 4 000 hectares.

Projet de réaménagement des programmes de production végétale (blé et orge)

Justification

- Réaménagement des programmes de production de blé et d'orge à la suite de la perte de matériel génétique résultant des opérations militaires qui ont détruit les stations de recherche où étaient réalisés les programmes en question;
- Il est nécessaire d'introduire de toute urgence de nouvelles variétés et des techniques agricoles modernes afin d'améliorer le rendement des semences en général et des semences de blé et d'orge en particulier;

- Détérioration de l'infrastructure des stations de recherche où étaient exécutés les programmes de production végétale.

Objectifs

- Fournir un appui aux programmes de production de semences en Iraq en fournissant du matériel génétique de haute qualité sous forme de variétés prometteuses ou de stocks isolés mis au point par l'ACSAD et d'autres institutions pour compenser l'abandon de programmes visant à répondre aux besoins locaux;
- Fourniture de variétés et de souches améliorées pouvant résister à la sécheresse, à la salinité et d'autres tensions environnementales et biologiques afin de remplacer les variétés locales dégradées;
- Remise en état des laboratoires de recherche physiologique qui secondent les programmes de production;
- Amélioration des qualifications des spécialistes locaux dans le domaine de la production de cultures de plein champ résistant à diverses agressions.

Composantes et activités

- Exécution d'un programme intégré de production destiné à mettre au point des variétés et des souches de blé et d'orge de haute qualité caractérisées par un fort rendement et une bonne qualité et acclimatées aux conditions locales (un programme pour chaque zone climatique désignée);
- Collecte et analyse de matériel génétique local afin d'élargir le stock génétique pour des programmes d'amélioration génétique;
- Fourniture de matériel aux laboratoires chargés de l'élaboration de programmes de production végétale et élimination des aspects peu satisfaisants de la manière dont sont menés les essais à l'appui des programmes de production végétale;
- Formation théorique et pratique pour recycler les spécialistes irakiens.

Résultats escomptés

- Améliorer le rendement des semences (blé et orge), en particulier dans les régions semi-arides et les régions sèches, par le biais de variétés améliorées et de l'utilisation de méthodes et de techniques agricoles modernes;
- Mettre fin aux importations et parvenir à l'autosuffisance en matière de semences et de produits dérivés;
- Utiliser de manière productive les terres salines ou les eaux salées en ayant recours à des variétés résistant au sel.

Coût estimatif total

3 millions de dollars pendant la première année et 500 000 dollars par an par la suite pour le suivi du programme de formation.

Projet de recensement des ressources animales en Iraq pendant la période de l'après-guerre

Il est évident que l'infrastructure du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation a été détruite en partie ou en totalité, notamment les directions régionales et les stations de recherche et de production, le Centre national de recherche et les collèges d'agriculture et de médecine vétérinaire dans diverses parties du pays, du fait des opérations militaires menées contre l'Iraq en mars et avril.

En conséquence, l'Iraq a besoin de reconstituer ses capacités scientifiques et techniques ainsi que ses structures et installations agricoles sur de nouvelles bases de nature à encourager un développement judicieux de la production végétale et animale dans le pays et à déboucher sur de meilleurs rendements et une production accrue pour les marchés mondiaux.

Cette tâche exige des compétences et les moyens d'aider les autorités iraqiennes à remettre en état leur secteur agricole. Depuis sa fondation en 1971, l'ACSAD a contribué au développement agricole dans les pays arabes, y compris l'Iraq. Cette organisation est désormais bien placée pour contribuer efficacement à la reconstruction de la production animale du pays dans le cadre d'un projet de développement de l'élevage et des ressources fourragères. Ce projet comprendra plusieurs aspects :

1. Élaboration d'un plan général et opérationnel pour la reconstitution des capacités techniques et scientifiques des responsables iraqiens dans les domaines de la production animale, de la santé animale et des ressources fourragères et pour la conduite des activités de recherche connexes dans les institutions officielles concernées en Iraq;
2. Réalisation d'une enquête sur le cheptel, la répartition, l'importance et le patrimoine génétique des ressources animales dans les diverses régions de l'Iraq, accompagnée de recommandations en vue de leur expansion;
3. Réalisation d'une enquête sur les ressources fourragères, accompagnée de recommandations pour le développement de ces ressources en harmonie avec l'accroissement de la production animale;
4. Réalisation d'une enquête sur les centres et les stations de recherche spécialisés dans l'élevage des moutons, des chèvres, du bétail, des chameaux, de la volaille et des chevaux, ainsi que sur les centres de santé animale, les laboratoires et les installations connexes; cette enquête comportera également une étude des besoins de remise en état et d'expansion de tous ces éléments conformément au plan iraquien de développement du secteur de production animale;
5. Fourniture d'un nombre suffisant d'espèces améliorées de chevaux arabes, de moutons, de chèvres, de chameaux, de bétail et de diverses espèces de volaille pour rétablir les stations de recherche iraqiennes et leur permettre de fonctionner à nouveau afin qu'elles puissent s'acquitter de la tâche consistant à développer la base génétique de la population animale du pays, à améliorer le rendement unitaire et à faire bénéficier les éleveurs de stocks améliorés;
6. Participation à la mise en oeuvre et au suivi des opérations susmentionnées pendant une période de cinq ans.

Coût estimatif

Le coût de l'exécution des activités que prévoit ce projet sera estimé à la lumière des conclusions de l'enquête.

Projet de développement des ressources humaines dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion de l'eau

Justification

Les individus sont peut-être les ultimes destinataires du développement, mais ils sont aussi le seul moyen efficace de réaliser les efforts de développement. En conséquence, il est indispensable que les individus reçoivent une formation et soient dotés de qualifications afin de pouvoir assimiler les techniques et de devenir des agents efficaces dans la réalisation des objectifs du développement durable. L'Iraq a connu de graves difficultés : il a fait l'objet de sanctions pendant plus de dix ans avant d'être victime des récentes opérations militaires. Le pays n'a donc pas été en mesure de se doter des découvertes scientifiques et techniques, tandis que ses spécialistes dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau ont été disséminés; de fait, le pays a peut-être perdu à jamais bon nombre d'entre eux. L'Iraq a un besoin urgent de personnel technique qualifié dans les deux secteurs susmentionnés.

Le transfert de connaissances et de techniques adaptées à la situation des pays arabes, y compris celle de l'Iraq, est l'une des principales composantes de la stratégie de travail de l'ACSAD, ce qui s'applique sans l'ombre d'un doute à la formation professionnelle des individus employés dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydriques. L'ACSAD a donc mis en place dans le pays hôte un certain nombre d'établissements de formation qui ont produit des milliers de spécialistes dans divers domaines. Il sera tout à fait possible de mettre en place à l'intention des spécialistes iraqiens de haut niveau un programme de formation de grande envergure adapté à la situation actuelle de l'après-guerre en Iraq. Cela sera une étape utile sur la voie de la réalisation des objectifs du développement agricole et de l'amélioration des compétences et des connaissances des ressources humaines dans divers domaines, à savoir :

Domaines de formation

- Utilisation des ressources foncières et des ressources hydriques :
 - Application des techniques modernes au contrôle et à la maîtrise de la désertification;
 - Aménagement de l'irrigation et du goutte-à-goutte pour l'application d'engrais grâce aux méthodes modernes d'irrigation;
 - Utilisation d'eau de qualité variable;
 - Application de techniques modernes pour le recensement des ressources foncières et de leur utilisation et l'établissement de cartes spécialisées;
 - Établissement de cartes de dégradation des sols et estimation des divers stades de la dégradation;
 - Restauration des terres touchées par la salinisation;
 - Analyse des sols, de l'eau et des plantes.

- Ressources en eau :
 - Mise en place de réseaux de contrôle en les raccordant à des bases de données, et traitement des données sur ces ressources en eau;
 - Procédés de collecte des eaux pluviales;
 - Modélisation mathématique des eaux souterraines et des eaux de surface;
 - Établissement de graphiques indiquant la vulnérabilité des nappes souterraines à la pollution;
 - Interprétation des données sur les isotopes de l'environnement.
- Élevage :
 - Gestion des établissements d'élevage;
 - Amélioration génétique du bétail;
 - Constitution et utilisation de bases de données pour l'amélioration génétique des animaux d'élevage;
 - Insémination artificielle;
 - Transplantation d'embryons;
 - Élevage de chameaux;
 - Alimentation des animaux d'élevage;
 - Formules d'aliments économiques pour le bétail;
 - Alimentation des animaux de pacage et estimation de la capacité de charge des pâturages naturels;
 - Étude des fourrages;
 - Production et stockage des fourrages;
 - Production et commercialisation des produits laitiers;
 - Soins de santé animale.
- Femmes rurales :
 - Garde des moutons et des chèvres;
 - Garde du bétail;
 - Garde de la volaille et commercialisation des produits agricoles;
 - Production et commercialisation des produits laitiers;
 - Fabrication et commercialisation d'articles en cuir, en crin et en laine.
- Production végétale :
 - Cultures céréalières (blé et orge);
 - Propagation de semences de cultures céréalières (blé et orge);
 - Transfert de technologie aux agriculteurs;

- Remise en état des pâturages naturels dégradés et méthodes d'utilisation du sol;
- Création et gestion de pépinières d'arbres fruitiers;
- Reconstitution des plantations de palmiers dattiers qui ont été détruites.

Coûts estimatifs

Le coût de la formation en Iraq est de 100 dollars É.-U. par jour et par personne. Le coût de la formation à l'extérieur de l'Iraq est de 150 dollars É.-U. par jour et par personne, non compris les billets d'avion.

3. Projets et activités prévus par des accords conclus avant la guerre

À côté des projets envisagés plus haut, que l'ACSAD est en mesure d'exécuter en Iraq, des accords portant sur la mise en oeuvre d'un certain nombre de projets et d'activités ont été conclus entre le Ministère de l'agriculture et l'ACSAD à l'occasion de l'envoi d'une mission de l'ACSAD en Iraq du 1^{er} au 4 décembre 2002. Il s'agit des projets ci-après :

- Appui de l'ACSAD à la recherche axée sur la production arboricole en mettant à la disposition de la société générale d'horticulture et de sylviculture des sources génétiques fiables de certaines variétés de bananiers, d'oliviers et de pistachiers de l'Atlas sous forme de graines et de plants;
- Programmes communs de recherche sur la multiplication de variétés améliorées de blé et d'orge, la réhabilitation des sols fortement salins, et l'utilisation des eaux salées et des eaux usées à des fins agricoles;
- Fournir au Ministère un système de données de base pour le contrôle des eaux souterraines;
- Formation de spécialistes iraqiens au siège de l'ACSAD et à Bagdad dans divers domaines ayant trait à la culture des arbres fruitiers, à la gestion des ressources du sol, à l'utilisation de modèles mathématiques pour la planification et la gestion des ressources en eau, au système d'information géographique et autres;
- Exécution d'un programme visant à améliorer la production de moutons *Awasi* et la production de chèvres syriennes en Iraq, dans le cadre duquel l'ACSAD a offert de fournir du matériel génétique amélioré ainsi que du matériel et un équipement de formation, et d'assurer un contrôle technique;
- Participation de l'ACSAD à la mise en oeuvre en Iraq d'un programme de développement portant sur la conservation des ressources en eau et sur la gestion durable de l'agriculture dans les régions de l'Iraq connaissant de fortes précipitations. Ce programme devait être réalisé en collaboration avec la FAO dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ». L'ACSAD a fait part de sa volonté de participer à ce programme dans une lettre qu'il a adressée le 16 avril 2003 au Ministre iraquien de l'agriculture (réf. 415/SFQ).

Rapport de l'Organisation arabe de développement agricole

Risques dans le secteur agricole en Iraq et quelques propositions d'appui et de limitation des dommages

À la suite des hostilités récentes, le secteur de l'agriculture en Iraq se heurte à de nombreux dangers, dont les plus graves sont peut-être les suivants :

I. Propagation des pathogènes de maladies animales :

Les programmes iraqiens pour le traitement et la prévention des pathogènes de maladies animales ont été suspendus; par ailleurs, les vaccins et les produits pharmaceutiques nécessaires à ces activités de prévention et de traitement ne peuvent être obtenus. En conséquence, il faut s'attendre à des flambées soudaines de nombreuses épizooties et maladies animales parmi le cheptel de plus de huit millions de têtes de bétail de diverses sortes que compte l'Iraq. Cette perspective est rendue plus alarmante encore par le fait que la plupart de ces maladies animales et épizooties sont transmissibles à l'homme. Le danger ne se limite pas à l'Iraq : il menace également les pays voisins, arabes et autres. Par ailleurs, il semble probable qu'une ou plusieurs de ces maladies ou épizooties se produira en Iraq ou dans la région pour la première fois, comme cela s'est déjà produit avec l'infestation de larves de la lucilie bouchère après la première Guerre du Golfe. L'Organisation arabe de développement agricole (OADA) continue de lutter contre ces maladies, comme elle l'a toujours fait, dans le cadre d'un projet expressément élaboré à cette fin, projet qui couvre non seulement l'Iraq, mais tous les pays membres du Conseil de coopération du Golfe plus la Jordanie, la Syrie et l'Iran.

De nombreuses maladies animales, y compris celles transmises par les insectes qui portent aussi atteinte à la santé de l'homme, devraient se généraliser en l'absence de mesures préventives immédiates : fièvre aphteuse, variole ovine, variole caprine, peste des petits ruminants, rhinite, trachéite bovine infectieuse, peste bovine, brucellose, tuberculose, anthrax, theilériose bovine, mastite à mycoplasme du bétail et fièvre hémorragique de Crimée.

De l'avis de l'OADA, les mesures ci-après sont indispensables pour réduire les risques liés à la propagation attendue des pathogènes de maladies animales :

1. Des quantités de sérums et de vaccins pour toutes les maladies susmentionnées devraient être fournies pour la vaccination préventive du bétail et le traitement devrait être immédiatement appliqué si des cas de ces maladies sont observés;
2. Toutes les cliniques vétérinaires devraient être remises en état; des fournitures médicales et du personnel qualifié devraient être mis à leur disposition afin de procéder à la vaccination du bétail, à la détection de tout début d'épidémie qui pourrait être signalé et de prendre des mesures immédiates de traitement au cas où cela se produirait. À cet égard, l'OADA souligne qu'il est indispensable que les organisations arabes et internationales ainsi que les États voisins de l'Iraq coordonnent leurs efforts et coopèrent à l'exécution de ces tâches.

II. Propagation des parasites des plantes agricoles :

En raison de la situation actuelle, les cultures en Iraq se trouvent menacées par un certain nombre de risques, notamment ses cultures céréalières, qui occupent à cette saison une superficie estimée à quatre millions d'hectares, ses palmiers dattiers, qui produisent environ 900 000 tonnes de dattes par an, ses cultures maraîchères, qui occupent une superficie d'environ 352 000 hectares et produisent quelque 4,2 millions de tonnes de légumes, ses cultures fruitières, ses olives, et d'autres cultures encore.

En l'absence de campagnes ou de programmes de traitement, il est tout à fait probable que les cultures de céréales et de palmiers dattiers en Iraq seront attaquées par un certain nombre de dangereux insectes parasitaires, et notamment par :

1. La mouche de Hesse, qui attaque le blé et l'orge sur pied. Au cours des années passées, la lutte contre cette mouche a généralement été menée au moyen de pulvérisations massives d'insecticides par des avions; cette campagne était organisée par le Ministère iraquien de l'agriculture en collaboration avec le programme « pétrole contre nourriture »;
2. La bogue de dubas (*Ommatissus lybicus*) et l'anthonome rouge du palmier, qui attaquent tous deux le dattier. La lutte contre ces parasites exige également une campagne de traitement de grande envergure, avec pulvérisation aérienne d'insecticides sur toutes les régions de culture des dattes. Faute de pulvérisation en temps voulu, la récolte de dattes risque de subir de lourdes pertes, dont les effets se feront sentir pendant des années.

Dans la situation actuelle, il est peu probable que la pulvérisation puisse être effectuée, car cela nécessite des aéronefs civils, des insecticides et une structure administrative organisée. Aucun de ces éléments ne sera disponible en l'absence de l'appui et de l'assistance des organisations internationales. L'OADA sera en mesure d'apporter une contribution sous forme d'aide d'urgence en nature (insecticides) lorsque les besoins immédiats du pays auront été évalués.

III. Destruction ou perte des stocks de fournitures et de matériel nécessaires pour la production agricole et les services connexes :

Parmi les pertes attendues dans ce domaine, il y a lieu de signaler :

- Destruction ou perte de fournitures et de matériel pour la production agricole;
- Destruction ou perte des insecticides indispensables pour la lutte contre les parasites agricoles;
- Destruction des stocks d'antibiotiques.

En l'absence de ces facteurs de production, l'agriculture iraquienne sera inévitablement paralysée pendant la prochaine campagne. Des épidémies dans l'ensemble de la région sont tout à fait possibles.

L'OADA propose d'élaborer un projet d'intervention d'urgence qui lui permettrait d'aider à garantir une production agricole de base et à fournir les produits nécessaires pour assurer la prévention phytosanitaire lorsque les besoins essentiels de l'Iraq dans ce domaine auront été déterminés avec précision, en

collaboration avec divers organismes de développement et sources de financement arabes, régionaux et internationaux.

IV. Contamination de l'environnement :

1. Contamination de l'eau :

La quantité d'eau de surface disponible en Iraq est estimée à 44 milliards de mètres cubes. Les principaux fleuves du pays, à savoir le Tigre, l'Euphrate et le Chatt al-Arab, sont tous contaminés, ce qui entraînera probablement la mort ou la contamination de grandes quantités de poissons. Il s'agit là d'une situation grave en raison de l'importance du poisson comme ressource naturelle et du risque possible pour la santé publique, et il est donc indispensable que l'Iraq s'associe aux pays voisins qui partagent le bassin hydrographique du Tigre et de l'Euphrate dans un effort commun visant à augmenter le débit de ces deux fleuves de manière à entraîner la majeure partie des contaminants vers le Chatt al-Arab, et de là vers la mer. Il va sans dire que cette contamination présente un risque non seulement pour les ressources halieutiques, mais aussi pour l'eau potable, l'eau destinée à la consommation des animaux et l'eau utilisée pour l'irrigation.

L'OADA propose que ses experts collaborent avec les experts iraqiens et les experts d'autres organisations internationales compétentes, en particulier l'Organisation mondiale de la santé, pour déterminer les conditions et les emplacements de la contamination de l'eau en Iraq et définir les besoins du pays dans ce domaine.

L'OADA propose également d'entreprendre immédiatement la mise en oeuvre d'un programme d'information destiné à sensibiliser les Iraquiens à ces risques, dans la mesure où ils constituent une menace possible pour leur santé et celle de leurs animaux.

2. Contamination des sols :

Il s'agit là d'un énorme risque qui ne pourra être surmonté qu'au moyen de programmes à long terme réalisés en collaboration avec tous les organismes compétents, y compris les organisations régionales et internationales spécialisées, des programmes de reconstruction et l'appui de l'Organisation des Nations Unies.

3. Contamination de l'air :

C'est un problème qui aura un impact sur la santé de l'homme et des animaux, mais aussi sur les forêts ainsi que sur la flore et la faune sauvages en Iraq. En particulier, ce problème aura immédiatement un impact direct sur les abeilles domestiques, qui sont très sensibles à la fumée dégagée par tous les feux. Cette situation nécessitera des projets de remise en état de l'apiculture en collaboration avec les organisations et instances locales compétentes.

V. Perte ou destruction des cultures céréalières sur pied :

En Iraq, les cultures céréalières hivernales, notamment le blé et l'orge, qui sont actuellement sur pied, sont sous la menace d'une catastrophe car elles doivent être récoltées dès ce mois-ci dans le sud de l'Iraq, puis plus au nord en juillet. Cette situation appelle une intervention immédiate de tous les organes compétents.

Compte tenu de ce qui précède, l'OADA propose les mécanismes et les mesures d'exécution ci-après :

1. L'envoi en Iraq d'une mission technique commune composée d'experts de l'OADA et d'autres organes compétents pour déterminer l'ampleur, la répartition sectorielle et l'emplacement des dommages. Cela doit être fait sans retard, sous la coordination du Secrétariat de la LEA pour faciliter les travaux de la mission;
2. L'établissement par l'OADA de descriptifs des projets d'intervention destinés à faire face aux risques qui menacent l'agriculture, l'environnement et la population en Iraq à la lumière des conclusions des rapports que soumettra la mission technique;
3. L'adoption de mesures pour obtenir auprès d'institutions arabes, régionales et internationales ainsi que de programmes internationaux de reconstruction de l'Iraq, un appui et des moyens de financement pour la mise en oeuvre immédiate de ces projets, cela en collaboration avec les organisations régionales et internationales dont le mandat porte sur les questions liées à l'agriculture et à l'environnement.

Rapport de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole

Action possible de l'OPAEP pour aider l'Iraq

L'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) est une organisation intergouvernementale régionale spécialisée qui a été fondée en 1968 en vertu d'un accord conclu, en dehors du cadre de la Ligue des États arabes, entre pays arabes gros producteurs et exportateurs de pétrole. Cette organisation a pour objectif d'encourager la coopération entre ses membres et de mettre leurs efforts communs au service d'un développement optimal de tous les aspects de l'industrie pétrolière, de permettre à ses membres de tirer parti de leurs ressources naturelles et de réaliser des projets d'intérêt commun, enfin de créer un secteur pétrolier intégré par le biais de l'intégration économique des pays arabes.

Les trois membres fondateurs de l'OPAEP étaient le Royaume d'Arabie saoudite, la Jamahiriya arabe libyenne (qui était à l'époque le Royaume-Uni de Libye) et l'État du Koweït, où il a été décidé que l'Organisation aurait son siège. Huit autres États arabes sont par la suite devenus membres de l'OPAEP à diverses dates, y compris la République d'Iraq, qui est devenue membre en 1972. En tant que membre, l'Iraq a participé aux réunions annuelles du Conseil ministériel, qui est l'autorité suprême de l'Organisation chargée, à ce titre, de définir la politique générale, de diriger les activités et d'énoncer les règles de l'Organisation. L'Iraq a aussi régulièrement participé aux travaux du Bureau exécutif de l'OPAEP, qui aide le Conseil ministériel à assurer la supervision des affaires de l'Organisation.

Un coup d'oeil à la situation actuelle de l'industrie pétrolière en Iraq montre que le secteur pétrolier est mieux placé pour procéder à sa propre remise en état que d'autres secteurs du fait qu'il a été relativement peu endommagé par les opérations militaires ou par les actes de pillage et de vandalisme qui ont suivi. Seulement 10 puits en service ont été incendiés, sur un total de plusieurs milliers, et il semble qu'ils aient dans l'ensemble échappé au pillage et au vandalisme, contrairement à ceux de la Northern Oil Company et de la Southern Oil Company. En outre, le Ministère du pétrole à Bagdad n'a pas été incendié, contrairement à d'autres ministères, et les installations de production et oléoducs du pays sont restés en partie intacts, de même que les trois principales raffineries : Bayji au nord, Dawrah au centre et Bassora au sud. L'élément le plus important est qu'environ 45 000 Iraquiens travaillent dans le secteur pétrolier à divers titres, ce qui facilitera la relance de ce secteur capital lorsque la situation politique sera stabilisée et qu'un gouvernement légitime aura été mis en place. Nous pouvons noter à ce stade que certaines installations névralgiques de production et de raffinage ont un besoin urgent d'être modernisées, dans certains cas à la suite des bombardements de 1991 mais, en général, en raison du régime des sanctions qui a par la suite été imposé à l'Iraq. Fort heureusement, une large part des capitaux nécessaires à cette fin sont disponibles dans les comptes bloqués qu'administre l'Organisation des Nations Unies au titre du programme « pétrole contre nourriture »; la part du secteur pétrolier dans ces fonds s'élève à 3,1 milliards de dollars. À ce propos, les réserves reconnues de l'Iraq, qui s'élèvent à 115 milliards de barils, pourraient finalement atteindre pas moins de 370 milliards de barils selon des estimations mentionnées à diverses reprises dans des publications spécialisées de l'industrie pétrolière.

Avant la guerre, la production des champs pétroliers iraqiens était d'environ 2,6 millions de barils par jour. Sur cette quantité, l'Iraq gardait 500 000 barils pour sa propre consommation, le reste étant destiné à l'exportation. Toutefois, les exportations iraqiennes sont actuellement arrêtées en attendant la remise en état des moyens de transport pour le pétrole venant de la partie méridionale du pays, la réouverture de l'oléoduc Iraq-Syrie, après sa fermeture par les forces américaines, et la reprise du transfert de pétrole iraqien jusqu'au port turc de Ceyhan. À Ceyhan, les citernes de stockage sont pleines du fait que les compagnies pétrolières internationales sont peu disposées à accepter et à transporter du pétrole iraqien en l'absence d'une autorisation de vente délivrée par SOMO, qui est l'Organisation officielle de commercialisation du pétrole iraqien.

La situation juridique internationale est l'élément le plus important pour la reprise des exportations de pétrole iraqien, les principaux préalables étant la mise en place d'un gouvernement national internationalement reconnu et l'annulation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies imposant des sanctions économiques à l'Iraq ainsi que des conditions et des indemnités approuvées par le Conseil de sécurité. Les seules exportations récentes d'hydrocarbures effectuées par l'Iraq qui n'ont pas été confisquées étaient celles qui ont été jugées légales du fait qu'elles étaient effectuées au titre du programme « pétrole contre nourriture ». La mise en valeur de nouveaux champs pétrolifères, d'autre part, attend les conclusions d'une analyse de la légalité des contrats signés par l'ancien Gouvernement iraqien avec un certain nombre de compagnies pétrolières d'État qui ont leur siège en Fédération de Russie, en Chine, en France, en Italie et en Espagne notamment.

Ceci est un résumé de la situation actuelle de l'industrie pétrolière en Iraq. Il convient maintenant de se demander ce que l'OPAEP peut utilement faire pour aider l'Iraq à ce stade, si un Gouvernement iraqien national reconnu lui demande une assistance. L'Iraq, comme nous l'avons vu, est membre de l'OPAEP, organisation qui peut donc lui fournir une assistance dans l'exercice de ses activités normales, conformément à l'esprit et à la lettre de l'accord qui l'a créée, sur un pied d'égalité avec d'autres pays membres. La situation se trouve facilitée par le fait que, ainsi qu'il a été noté plus haut, le secteur pétrolier en Iraq est resté en grande partie intact et que le pays possède une énorme quantité de pétrole, à côté de réserves substantielles, ainsi que du personnel et des responsables scientifiques hautement compétents et qualifiés.

L'OPAEP a délimité deux domaines dans lesquels elle pourrait apporter une utile contribution. Tout d'abord, elle peut mener un travail de coopération et de coordination au service de ses pays membres, par exemple en échangeant des données, en organisant des colloques spécialisés au cours desquels les experts des pays membres dialoguent avec d'autres experts, en recherchant des solutions aux problèmes techniques et technologiques auxquels se heurte l'industrie pétrolière dans les pays membres et en menant des activités d'information et de documentation.

Dans cette optique, l'OPAEP peut mettre à la disposition de l'Iraq sa banque de données ainsi que toutes les publications du Secrétariat que ce pays pourrait souhaiter obtenir. L'Organisation peut aussi mettre à la disposition de l'Iraq, sur demande, les livres, périodiques et documents de référence de sa bibliothèque; elle peut participer à des équipes de travail pour résoudre les problèmes techniques liés à

l'exploration, à la production ou aux secteurs connexes et peut réaliser des études sur l'industrie pétrolière du pays.

Par ailleurs, l'OPAEP peut mettre à profit les établissements commerciaux qu'elle a créés au fil des ans, et au nombre desquels figurent la Société arabe pétrolière de transports maritimes, qui a son siège au Koweït et qui assure toutes sortes de transports d'hydrocarbures, la Société arabe de construction et de réparation navales, qui a son siège à Bahreïn et qui construit, répare et entretient toutes sortes de navires, de navires-citernes et d'autres moyens de transport maritime utilisés pour le transport d'hydrocarbures ou d'autres marchandises, la Société arabe d'investissements pétroliers, qui a son siège en Arabie saoudite et qui fournit des capitaux pour des projets et des complexes industriels dans le secteur pétrolier ainsi que pour diverses activités auxiliaires qui s'y rattachent, enfin la Société arabe de services pétroliers, qui a son siège en Libye et qui fournit les services dont l'industrie pétrolière a besoin. Il y a lieu de noter que l'Iraq appartient à toutes ces sociétés, qui sont toutefois des organismes indépendants dotés de leurs propres conseils d'administration. L'Iraq pourrait envisager la possibilité d'utiliser de manière constructive ces sociétés ou leurs filiales, comme par exemple la Société arabe de forage et de reconditionnement, qui a son siège en Libye et qui se charge des opérations de forage et d'entretien des puits à terre et au large, qui réalise des forages aussi bien pour l'eau que pour les hydrocarbures ainsi que d'autres opérations techniques qui s'y rattachent, la Société arabe de forage de puits, qui a son siège en Iraq et qui est spécialisée dans les opérations de forage de puits, de prospection et de mise en valeur des champs pétrolifères, la Société arabe de services d'exploration géophysique, qui a son siège en Libye et qui réalise des enquêtes géophysiques, ainsi que la Société arabe de détergents chimiques, qui a son siège en Iraq et qui dispose de trois chaînes de production d'alkylbenzène.

À côté de ces sociétés, l'Institut arabe de formation pétrolière, qui a été fondé par l'OPAEP et qui a son siège en Iraq, est bien placé pour contribuer efficacement à la préparation de formateurs, de personnel technique et de responsables dans divers secteurs de l'industrie pétrolière. Cet Institut réalise également des études et des travaux de recherche sur la productivité ainsi que sur les méthodes de formation et d'éducation. En un mot, nous pensons que l'OPAEP est en mesure de jouer le rôle qui lui revient naturellement pour aider l'Iraq par le biais des activités normales de son Conseil ministériel, dont le Ministère iraquien du pétrole fait partie.

Rapport de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières

1. Enquêtes industrielles et minières;
2. Assistance technique aux industries existantes;
3. Formation du personnel technique de direction travaillant dans des complexes industriels au moyen de cours de formation spécialisés et de cours de formation industrielle;
4. Études de faisabilité et études de diagnostic liées à des projets industriels;
5. Données industrielles;
6. Normes;
7. Études pour l'amélioration de la productivité dans les établissements industriels existants;
8. Appui au secteur industriel privé;
9. Assistance pour la remise en état du secteur de l'électricité;
10. Appui aux industries traditionnelles;
11. Aide à la remise en état du secteur des communications;
12. Appui aux centres de recherche et de développement technologique dans le secteur industriel.

Veillez croire, Monsieur, aux assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général
(Signé) Talaat **Bin Zafir**

Rapport de la onzième réunion du Comité de coordination Lundi 21 avril 2003

Sur ordre de M. Talaat Bin Zafir, Directeur général, le Comité de coordination a tenu sa onzième réunion le lundi 21 avril 2003, à 10 heures, pour discuter des projets que cette Organisation, en tant que centre reconnu d'excellence, pourrait utilement entreprendre en Iraq pendant la période de l'après-guerre dans les domaines qui sont de sa compétence. Les propositions à ce sujet seront transmises au Secrétariat de la Ligue des États arabes (LEA), qui établira un rapport d'ensemble pour le soumettre à l'Organisation des Nations Unies, en application d'un accord conclu lors d'une réunion tenue au siège du Secrétariat de la LEA le 20 avril 2003, sous la présidence de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la LEA, et avec la participation des chefs des institutions de l'Action arabe commune.

La réunion du Comité de coordination était présidée par M. Basim Abu Sheikha, Directeur du Département des affaires administratives et financières. Les personnes ci-après étaient également présentes :

- M. Abd al-Munim Muhammad Mahmoud, Directeur, Centre de données industrielles;
- M. Ahmad Abbas, Directeur, Département des services de consultation et du développement industriel;
- M. Al-Munir Abu Sabia, Directeur, Département des ressources minérales;
- Dr Muhammad el-Hawari, OCI, Département des études et de l'intégration industrielle;
- M. Mahmoud Khasawina, Directeur principal, Centre des normes;
- M. Ahmad Taha, Bureau de la planification et du suivi.

Les participants ont exprimé leurs vues sur la manière dont l'Organisation pourrait le plus efficacement contribuer à la reconstruction de l'Iraq après les destructions provoquées par la guerre. Ils ont souligné qu'aucun plan ne serait réalisable en l'absence d'une autorité centrale en Iraq avec laquelle cette organisation pourrait collaborer. La première étape doit consister à réaliser une étude approfondie de la situation dans les domaines de l'industrie, des ressources minières et de la normalisation, car il est indispensable de déterminer les besoins de l'Iraq dans ces domaines.

Le Comité a proposé que l'Organisation participe à la réalisation de projets qui avaient été approuvés lors de sa dixième réunion et dont la liste est reproduite ci-après. Chaque département ou centre a été invité à établir un mémorandum sur les mesures qui relevaient de son domaine de compétence, en stipulant dans chaque cas :

1. Objectifs;
2. Justification;
3. Descriptif du projet;
4. Résultats escomptés;
5. Coûts estimatifs;

et de soumettre le mémorandum au Bureau de la planification et du suivi au plus tard le jeudi 24 avril 2003. Le tableau ci-dessous énumère les projets et les départements et centres correspondants.

<i>Projet</i>	<i>Département ou centre</i>
1 Aide pour les enquêtes sur les ressources industrielles et minières ainsi que sur les opérations de prospection minière et d'extraction minière en Iraq	Département des services de consultation et de développement industriel
2 Assistance technique à des entreprises industrielles existantes dans divers domaines	Département des services de consultation et de développement industriel
3 Formation du personnel de direction employé dans des établissements industriels irakiens sous forme de cours spécialisés et de cours industriels spécifiques	Département des services de consultation et de développement industriel
4 Réalisation d'études initiales de faisabilité, de diagnostic et autres pour des projets industriels	Département des études et de l'intégration industrielle
5 Aide à la réhabilitation de la recherche et du développement dans le secteur industriel	Département des services de consultation et de développement industriel
6 Fourniture de données industrielles et technologiques	Centre de données industrielles
7 Établissement de normes arabes et internationales	Centre de normalisation
8 Études sur l'amélioration des rendements dans les entreprises industrielles existantes	Département des services de consultation et de développement industriel
9 Aide au secteur privé en Iraq pour lui permettre de jouer un rôle efficace dans la remise en état des établissements industriels du pays et l'exécution de nouveaux projets	Département des services de consultation et de développement industriel
10 Aide à la reconstruction du secteur de l'électricité	Département des études et de l'intégration industrielle
11 Aide à la reconstruction du secteur des communications	Département des études et de l'intégration industrielle
12 Appui au secteur des industries traditionnelles	Département des services de consultation et de l'intégration industrielle

Le Directeur,
Département des affaires administratives et financières
Basim Abu **Sheikha**

Approuvé par :
Le Directeur général
Talaat **Bin Zafir**

Nom du projet : Enquêtes industrielles et minières

Objectifs

- Enquête sur la situation industrielle ou minière actuelle en Iraq;
- Recensement des obstacles au développement du secteur industriel ou minier, et propositions concernant les solutions appropriées pour surmonter ces obstacles;
- Recherche d'un certain nombre de possibilités d'investissement;
- Modernisation des bases de données disponibles.

Justification

- Aucune enquête industrielle ou minière n'a été réalisée en Iraq depuis longtemps en raison du régime des sanctions qui y est appliqué depuis 1990;
- Destruction d'un nombre important d'installations industrielles à l'occasion des hostilités récentes.

Description du projet

Ce projet sera mis en oeuvre en collaboration avec les autorités iraqiennes compétentes au fil de diverses étapes, à savoir :

- Étape I : mise au point de formulaires d'enquête, choix et formation des agents recenseurs, formation des équipes de recensement, diffusion sur le terrain, collecte et compilation des formulaires, enfin classification et analyse des données statistiques;
- Étape II : présentation et éclaircissement des questions liées à l'étude des données, extraction des indicateurs, établissement d'études sectorielles et analyse des données; mise au point de politiques et de stratégies de croissance industrielle axées sur l'avenir, recensement des possibilités d'investissement, constitution de dossiers industriels concernant ces possibilités, et établissement d'un calendrier de mise en oeuvre.

Résultats du projet

- Formation de responsables iraqiens à l'exécution et à l'actualisation d'enquêtes industrielles et minières;
- Enquêtes détaillées dans divers secteurs industriels;
- Études sectorielles déterminées;
- Recensement des possibilités d'investissement;
- Établissement de bases de données modernisées.

Coût estimatif du projet

1 million de dollars.

Projets dont la mise en oeuvre est proposée en Iraq et auxquels l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières estime pouvoir contribuer, avec des estimations de coûts

<i>Nom du projet</i>	<i>Coût estimatif (en dollars É.-U.)</i>
1. Enquêtes industrielles et minières	1 000 000
2. Assistance technique à des entreprises industrielles existantes	700 000
3. Formation du personnel de direction employé dans les établissements industriels irakiens sous forme de formation spécialisée et de cours industriels spécifiques	800 000
4. Réalisation d'études de faisabilité, de diagnostic et autres pour des projets industriels	3 000 000
5. Données industrielles	2 000 000
6. Normes	3 000 000
7. Études sur l'amélioration de la productivité dans les entreprises industrielles existantes	800 000
8. Appui au secteur industriel privé	800 000
9. Aide à la reconstruction du secteur de l'électricité	3 600 000
10. Appui aux industries traditionnelles	800 000
11. Aide à la reconstruction du secteur des communications	4 800 000
12. Appui aux centres de développement de la recherche et de la technologie dans le secteur industriel	2 000 000
Total :	23 300 000

Nom du projet : Assistance technique à des entreprises industrielles existantes

Objectifs

- Services consultatifs techniques sur le terrain à l'intention d'un certain nombre d'entreprises industrielles et minières existantes en vue de les réhabiliter et d'accroître leurs résultats.

Justification

- La plupart des entreprises industrielles irakiennes se heurtent actuellement à une multiplicité de problèmes techniques et administratifs de productivité par suite de la guerre et des sanctions.

Description du projet

La mise en oeuvre de ce projet se déroulera comme suit :

- Recensement, en collaboration avec les autorités irakiennes compétentes, de 20 entreprises industrielles dont les problèmes seront étudiés, et choix ultérieur de spécialistes appropriés pour réaliser les études nécessaires et rechercher des solutions adéquates;
- Examen des propositions qui se dégageront de ces études avec les responsables des entreprises industrielles en question, et élaboration de plans pour leur mise en oeuvre.

Résultats du projet

- 20 études réalisées dans des entreprises industrielles qui connaissent actuellement des problèmes d'ordre divers (production, gestion, commercialisation, problèmes techniques, etc.);
- Élaboration d'un certain nombre de systèmes de fonctionnement et d'indicateurs en matière de planification et de contrôle de la production, de matériaux, de fonctionnement, de maintenance, de stockage, de coûts, d'utilisation des matériaux, de qualité, etc.

Coût estimatif du projet

700 000 dollars É.-U.

Nom du projet : Formation du personnel de direction employé dans des établissements industriels iraqiens sous forme de cours spécialisés, et de cours industriels spécifiques

Objectifs

- Recyclage d'un certain nombre de techniciens employés dans le cadre de projets industriels iraqiens en vue d'accroître leurs compétences et leur performance;
- Informer les participants aux cours et aux programmes de formation des avancées les plus récentes dans leurs domaines de spécialisation respectifs;
- Échange de connaissances entre les participants, sensibilisation aux problèmes rencontrés dans leur activité, et recherche de propositions de solutions valables à ces problèmes.

Justification

- Grave pénurie de personnel technique qualifié dans le secteur industriel et détérioration des compétences du personnel restant en raison des sanctions longtemps imposées à l'Iraq, à laquelle s'ajoute le fait qu'une bonne partie du personnel technique qualifié a quitté le pays;
- Nécessité de combler le retard en matière d'innovations scientifiques dans le secteur industriel;
- Description du projet : ce projet sera mis en oeuvre de la manière suivante :
- Organisation de cours spécialisés à l'échelon national à l'intention des personnes employées dans des établissements industriels iraqiens dans différents domaines qui seront choisis par les autorités iraqiennes compétentes;
- Organisation de programmes de cours industriels spécifiques à l'intention de techniciens de haut niveau dans certains secteurs industriels qui seront choisis par les autorités iraqiennes en fonction des avantages à en tirer.

Objectifs du projet

- Organisation de 20 cours de formation dans diverses régions;
- Formation industrielle spécifique de 100 techniciens iraqiens de haut niveau dans divers secteurs de l'industrie.

Coût estimatif du projet

- Coût des cours de formation : environ 500 000 dollars (25 000 dollars par cours);
 - Coût de la formation industrielle spécifique : environ 300 000 dollars (3 00 dollars par stagiaire).
- Total : 500 000 dollars + 300 000 dollars = 800 000 dollars

Nom du projet : Réalisation d'études de faisabilité, de diagnostic et autres pour des projets industriels

Objectifs

Il est évident que la reconstruction industrielle de l'Iraq devra se faire en tenant compte de nombreux facteurs, en particulier des travaux de réparation, de remise en état et de reconstruction.

En conséquence, des études de diagnostic des installations industrielles existantes s'imposent pour déterminer l'état actuel de ces installations et définir les mesures de reconstruction nécessaires. Il importera également de réaliser des études de faisabilité sur leur réhabilitation technique afin qu'elles puissent recommencer à produire selon des normes appropriées.

Justification

Pendant le régime des sanctions, les projets industriels iraqiens ont connu de nombreuses difficultés du fait qu'il était impossible d'obtenir des pièces détachées et des matières premières, sans parler de l'obsolescence du matériel utilisé, qui ne correspondait pas aux normes actuelles en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Cela étant, bon nombre de ces entreprises fonctionnaient nettement en deçà de leur capacité ou ont été dans l'obligation de fermer complètement, y compris de nombreuses entreprises qui produisaient des biens de première nécessité pour la population : aliments, vêtements, médicaments et matériaux de construction.

La guerre récemment menée contre l'Iraq par les États-Unis et le Royaume-Uni, de même que le pillage, le vandalisme et l'anarchie qui ont sévi pendant les jours qui ont immédiatement suivi l'agression militaire, ont entraîné la destruction d'une bonne partie de ce qui subsistait de la structure industrielle en Iraq.

Résultats du projet

Un certain nombre d'études de diagnostic et de faisabilité sur les principaux secteurs de l'industrie iraquienne, qui s'accompagneront d'un impact positif sur la production de produits alimentaires, de médicaments, de vêtements et de matériaux de construction.

Coûts estimatifs

- Dix études de diagnostic à raison de 50 000 dollars par étude = 500 000 dollars;
- Dix études de faisabilité à raison de 250 000 dollars par étude = 2 500 000 dollars.

Nom du projet : Données industrielles

Objectifs

Ce projet concerne la reconstruction du principal centre de données industrielles du Ministère iraquien de l'industrie ainsi que de centres subsidiaires de données industrielles dans des établissements industriels appartenant à divers secteurs. Il vise également à rassembler toutes les données et la documentation pertinentes sur l'industrie en Iraq qui peuvent être trouvées aux niveaux local, régional et international par le biais de diverses organisations.

Justification

En raison de la guerre et du pillage de divers ministères et autres institutions en Iraq, une bonne partie du matériel de traitement de données a disparu, de même que les renseignements qu'il contenait, en particulier les renseignements relatifs à l'industrie en Iraq. Ce matériel doit maintenant être remplacé. Cela nécessitera l'achat de nouveaux ordinateurs et de systèmes modernes, mais aussi la collecte d'autant d'éléments d'information et de documentation que possible, en particulier concernant l'industrie en Iraq, auprès de sources locales, régionales et internationales pour constituer une nouvelle base de données et y enregistrer les données accumulées, mais aussi pour former le personnel technique qui travaillera dans les centres en question.

Description du projet

L'exécution de ce projet comportera les diverses étapes ci-après :

- Élaboration d'une étude spécialisée sur la situation actuelle en Iraq en ce qui concerne les données industrielles dont dispose le Ministère de l'industrie et divers établissements industriels;
- Travaux de recherche, à mener en collaboration avec divers organes en Iraq et ailleurs, pour obtenir des données d'information sur l'industrie en Iraq;
- Collecte de données concernant l'industrie iraquienne auprès de sources locales, régionales et internationales;
- Achat du matériel et des systèmes informatiques nécessaires pour remettre en état les centres iraqiens de données industrielles (ordinateurs, imprimantes, scanners et photocopieurs);
- Reconstruction des centres de données industrielles et de l'équipement au ministère et dans diverses institutions;
- Réadaptation et formation du personnel iraquien spécialisé dans le secteur des données industrielles.

Coût estimatif

2 000 000 de dollars É.-U.

Nom du projet : Normes

Objectifs

Ce projet vise à fournir un appui aux services de normalisation en Iraq pour leur permettre de reprendre leur activité, non seulement dans le pays mais également à l'échelon régional et mondial. Ce projet vise également à reconstituer les comités nationaux de normalisation afin que le pays puisse assurer la santé et la sécurité de ses citoyens, et afin de faciliter les échanges commerciaux dans le cadre d'accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la zone élargie de libre-échange des pays arabes.

Justification

La guerre d'agression menée contre l'Iraq, le pillage qui a suivi et l'incendie d'institutions scientifiques et culturelles en Iraq.

Description du projet

- L'organisation iraquienne de normalisation recevra un jeu complet de normes arabes uniformes, de normes internationales de l'ISO et de normes de la Commission électrotechnique internationale (CEI);
- Un appui sera fourni à l'organisation iraquienne de normalisation pour lui permettre d'appliquer l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC/OMC);
- L'autonomie de l'organisation iraquienne de normalisation sera accrue pour lui permettre de participer aux activités de normalisation à l'échelon régional (Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières) et à l'échelon international (ISO, CEI et *Codex Alimentarius*);
- L'organisation iraquienne de normalisation recevra une aide en vue d'appliquer les normes internationales relatives aux systèmes de contrôle de la qualité, de gestion de l'environnement et de qualifications pour les inspecteurs chargés de vérifier la qualité des produits, cela afin de faciliter l'accès des exportations iraquiennes aux marchés mondiaux;
- Le personnel iraquien dans le domaine de la sécurité alimentaire recevra une formation en ce qui concerne le système d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques (HACCP) et son application;
- Un système national d'interrogation sera mis en place et le recours à Internet sera encouragé pour rechercher ou acquérir des renseignements et trouver des réponses aux questions afin que l'Iraq puisse répondre aux conditions d'adhésion à l'OMC;
- Un système national sera institué pour l'approbation des accords internationaux sur la reconnaissance mutuelle des qualifications, de la conformité et de l'accréditation et l'adhésion à ces accords.

Résultats du projet

- Relance des comités de normalisation en Iraq, qui seront ainsi en mesure d'élaborer des normes nationales conformes aux normes arabes uniformes et

aux normes internationales correspondantes, et renforcement de l'aptitude du pays à participer à la fixation de normes internationales;

- Relance et agrément de la délivrance de certificats de conformité par l'Iraq en matière de contrôle de la qualité et de gestion de l'environnement (ISO 9000, ISO 14000);
- Formation de spécialistes du contrôle dans l'industrie alimentaire et dans l'utilisation générale du système HACCP;
- Mise en place d'un système national d'information et de sites Web sur les normes, les conditions techniques et l'évaluation de la conformité en Iraq;
- Mise en place d'une autorité nationale pour l'approbation des accords internationaux sur la reconnaissance mutuelle des qualifications, de la conformité et de l'accréditation et l'adhésion à ces accords.

Coûts estimatifs

La mise en oeuvre de ce projet nécessitera trois ans. Les coûts annuels de mise en oeuvre sont estimés à environ 1 million de dollars, et le coût total du projet s'élèvera donc à 3 millions de dollars.

Nom du projet : Études sur l'amélioration de la productivité dans les entreprises industrielles existantes

Objectifs

- Recensement des obstacles auxquels se heurtent diverses entreprises industrielles iraqiennes et qui freinent leur productivité;
- Solutions valables proposées pour surmonter ces obstacles;
- Amélioration de la compétitivité des produits fabriqués par ces entreprises grâce à un abaissement des coûts de production et à une amélioration de la qualité.

Justification

L'importance qui s'attache à l'amélioration de la productivité dans les pays industrialisés en général, et dans les pays en développement en particulier, tient au fait qu'une forte productivité est à la base du relèvement du revenu national et de la prospérité sociale. La question revêt une importance particulière dans le cadre des entreprises industrielles iraqiennes du fait qu'une longue période d'abandon à la suite de guerres successives et de douze années et plus de sanctions économiques ont rendu la plupart d'entre elles très peu productives.

Description du projet

La mise en oeuvre de ce projet comportera les opérations ci-après :

- Choix, en coopération avec les autorités iraqiennes compétentes, de 20 entreprises industrielles qui feront l'objet d'études de diagnostic, puis nomination d'experts qualifiés pour réaliser les études en question afin d'évaluer la productivité des entreprises considérées, d'en déterminer les principaux indicateurs, de cerner les problèmes et les obstacles qu'elles rencontrent et de suggérer des solutions valables visant à améliorer leur productivité;
- Examen des résultats de ces études avec les cadres des entreprises industrielles choisies et élaboration de plans pour mettre en oeuvre les solutions recommandées.

Résultats du projet

- 20 études de diagnostic sur la productivité;
- Recommandations concernant des méthodes de travail destinées à améliorer la productivité et à rendre les produits plus compétitifs.

Coût estimatif du projet

800 000 dollars É.-U.

Nom du projet : Aide à la reconstruction du secteur de l'électricité

Objectifs

Il est nécessaire d'avoir du personnel qualifié pour remettre en état les diverses installations du réseau électrique en Iraq.

Justification

Le réseau iraquien de production, de transport et de distribution de l'électricité a été en grande partie détruit à la suite des bombardements qui ont dévasté toutes les régions du pays. Afin de rétablir l'électricité dans les foyers des habitants, dans le secteur des services et dans les secteurs productifs, et donc d'atténuer les épreuves auxquelles se trouve actuellement confrontée la population iraquienne et lui fournir des produits de première nécessité, la priorité doit être donnée à la remise en état de tous les éléments du réseau.

Description du projet

Cinquante ingénieurs et techniciens venus de divers pays arabes seront envoyés en Iraq pendant un an pour aider leurs homologues iraqiens à reconstruire le réseau de l'électricité dans le pays.

Coût estimatif

Cinquante personnes x 6 000 dollars x 12 mois = 3,6 millions de dollars.

Nom du projet : Appui aux centres de développement de la recherche et de la technologie dans le secteur industriel

Objectifs

Déterminer l'état des établissements chargés du développement de la recherche industrielle et de la technologie en Iraq, et fournir l'appui nécessaire en vue de leur réhabilitation.

Justification

- Les infrastructures et les installations iraqiennes, en particulier les centres de recherche et de développement, ont été fortement endommagées par le régime des sanctions et la guerre récente;
- La recherche et le développement technologique ont une importance capitale pour le développement industriel de l'Iraq.

Description du projet

- La mise en oeuvre de ce projet commencera par des études de diagnostic pour déterminer l'état des établissements et des centres chargés du développement de la recherche et de la technologie dans le secteur industriel en Iraq, études qui seront suivies par le recensement des besoins de réhabilitation;
- La seconde étape du projet portera sur la collaboration avec des organismes arabes et internationaux pour tenter de répondre aux besoins de ces institutions et de ces centres dans toute la mesure du possible.

Résultats du projet

- Études du diagnostic;
- Recensement des besoins de réhabilitation des instituts de recherche en Iraq;
- Mesures visant à répondre aux besoins de certains des centres et des établissements de recherche.

Coût estimatif du projet

Le coût de ce projet est estimé à environ 2 millions de dollars É.-U.

Nom du projet : Aide à la reconstruction du secteur des communications

Objectifs

Pour reconstruire le secteur des communications en Iraq, il sera utile de mettre à profit les résultats d'expériences réalisées dans divers États arabes, y compris le Maroc, l'Égypte et un certain nombre d'États du Golfe, qui ont réussi à moderniser leurs systèmes téléphoniques à lignes fixes, à mettre en place un service de téléphones mobiles et à créer des raccordements avec l'Internet, le plus souvent en ayant recours à la privatisation.

Justification

- Quasiment tout le secteur des communications en Iraq a été détruit par les opérations militaires. Les communications sont d'une importance critique, non seulement pour les opérations militaires mais aussi pour la vie quotidienne et pour le fonctionnement des institutions économiques et sociales en tous genres. En conséquence, pour que la structure économique et sociale de l'Iraq puisse être rétablie et que sa population puisse vivre dans des conditions de stabilité et de sécurité, il est indispensable de reconstruire en priorité le secteur des communications. Ce secteur devra également être modernisé en assimilant les découvertes mondiales dans le domaine des communications, de l'échange de données, de publications en ligne, de systèmes de téléphones mobiles et autres.

Description du projet

Cinquante spécialistes des communications venus de divers pays arabes particulièrement avancés dans le domaine des communications se rendront en Iraq pour une période d'un an afin d'aider leurs homologues iraqiens à déterminer quelles sont les principales options disponibles pour créer un système de communications performant.

Coût estimatif du projet

Cinquante experts x 8 000 dollars x 12 mois = 4,8 millions de dollars.

Nom du projet : Appui au secteur industriel privé

Objectifs

- Déterminer l'état du secteur industriel privé et son rôle dans le développement industriel, et définir les problèmes et les obstacles que connaît ce secteur;
- Déterminer les préalables du développement de ce secteur et mettre en oeuvre un certain nombre de projets dans ce sens.

Justification

La récente évolution économique et technologique a abouti à de profonds changements dans les orientations économiques des pays arabes, soulignant la nécessité de relancer et de stimuler le rôle du secteur privé en lui confiant une plus large place économique afin de mettre à profit certaines de ses caractéristiques les plus marquantes : créativité, persistance, disponibilité à relever un défi, enfin adaptabilité au changement. Il importe d'appuyer le secteur industriel privé en Iraq car des guerres successives et le régime des sanctions ont placé le pays devant de nombreuses difficultés et l'ont amené à régresser.

Description du projet

- Réalisation d'études de diagnostic pour déterminer l'état du secteur industriel privé et cerner les problèmes et les obstacles qui l'empêchent de se développer, puis examen des conclusions de ces études avec des personnes compétentes en Iraq, afin d'élaborer finalement un plan de travail destiné à accroître le rôle du secteur industriel privé et à déterminer les possibilités d'investissement dans le secteur privé; organisation d'un certain nombre de cours de formation et de séminaires à cet effet.

Résultats du projet

- Cinq études de diagnostic sur le rôle des entreprises privées dans les principaux secteurs industriels;
- Deux séminaires spécialisés;
- Cinq cours de formation spécialisés;
- Cinq études de faisabilité économique et technique pour cinq projets industriels prometteurs.

Coût estimatif total

800 000 millions de dollars É.-U.

Nom du projet : Appui aux industries traditionnelles

Objectifs

- Évaluer l'état des industries traditionnelles en Iraq et définir les difficultés et les obstacles auxquels elles se heurtent;
- Formuler des propositions de solutions appropriées à ces difficultés et à ces obstacles;
- Améliorer la productivité des industries traditionnelles existantes en Iraq et contribuer à leur trouver des débouchés étrangers.

Justification

En général, les industries arabes traditionnelles représentent un riche patrimoine culturel qui fait partie de divers aspects de la vie. Leur importance est liée à leur fonction en tant que facteur de continuité humaine, culturelle, esthétique et économique. Dans le cas de l'Iraq, ces industries traditionnelles et le personnel qu'elles emploient ont eu plus que leur part de difficultés et d'obstacles pendant les années de guerre et de sanctions. En conséquence, l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières a élaboré ce projet, qui a pour objet d'étudier ces problèmes et ces obstacles et de trouver des solutions, compte tenu de l'importance que revêtent les industries traditionnelles comme source d'emplois et gros contributeurs au revenu national.

Description du projet

- Réaliser des études sectorielles sur les industries traditionnelles en Iraq pour déterminer leur situation, définir les problèmes et les difficultés qu'elles rencontrent, et organiser des réunions et des ateliers spécialisés pour discuter des conclusions de ces études, afin de convenir des solutions appropriées pour assurer le développement de ce secteur;
- Suivre la mise en oeuvre de ces solutions en collaboration avec les autorités irakiennes compétentes.

Résultats du projet

- Études de diagnostic sur la situation de six secteurs industriels traditionnels en Iraq ainsi que sur les problèmes et des difficultés qu'ils connaissent;
- Six ateliers spécialisés organisés pour examiner la situation des secteurs en question ainsi que les solutions proposées aux problèmes auxquels ils se trouvent confrontés, et plan de travail pour le développement de ces industries traditionnelles;
- Formation d'un certain nombre de personnel de direction irakien travaillant dans ce secteur.

Coût estimatif du projet

800 000 dollars É.-U.

Rapport de l'Organisation arabe du travail

Propositions présentées par l'Organisation arabe du travail (OAT) concernant une éventuelle assistance immédiate à l'Iraq dans le domaine du travail et des travailleurs

À la suite de la réunion extraordinaire qui s'est tenue le 20 avril 2003 en présence du Directeur général de la Ligue des États arabes, au cours de laquelle les participants ont envisagé quelle assistance immédiate les organisations arabes spécialisées pourraient apporter à l'Iraq, nous présentons ci-après notre point de vue sur les mesures que l'OAT pourrait prendre pour contribuer à compenser les lourds dommages subis par diverses institutions publiques et privées à la suite de l'agression lancée par les États-Unis et le Royaume-Uni et dont les effets dévastateurs se font encore sentir au moment de l'établissement du présent rapport.

1. Instituts de formation professionnelle

Le Ministère iraquien du travail et des affaires sociales disposait auparavant de cinq instituts de formation professionnelle destinés aux spécialistes qui s'intéressaient aux travaux de recherche sur la main-d'oeuvre et le développement des compétences des travailleurs. Sur ces cinq instituts, deux étaient situés à Bagdad, tandis que les trois autres étaient situés dans trois grandes provinces (Bassora, Ninawa et Ta'mim).

Par suite de la guerre, ces instituts ont été détruits à plus de 75 %, de même que leurs documents, aménagements et matériel.

La remise en état de ces instituts et le recyclage de leurs formateurs exigeront des affectations de crédits pour l'achat de fournitures, d'équipements et de matériels de formation pour remplacer tout ce qui a été détruit. En outre, le rétablissement des entreprises du pays exigera du matériel neuf et perfectionné pour remplacer le matériel utilisé auparavant, ce qui fera peser une charge supplémentaire sur les établissements de formation s'ils veulent répondre à leurs besoins immédiats.

L'OAT sera en mesure d'apporter une contribution suffisante pour assurer temporairement un bon départ aux travaux de remise en état de ces instituts, en fournissant à chacun d'eux un appui direct de l'ordre de 200 000 dollars. Cela permettra de couvrir les dépenses d'entretien de base ainsi que le coût des réparations du matériel endommagé et du remplacement du matériel détruit.

2. Instituts et centres de rééducation pour les handicapés

Il existe 24 de ces centres à Bagdad et dans le reste du pays, y compris des instituts pour les sourds-muets, les aveugles et les personnes physiquement handicapées, ainsi que pour les personnes souffrant de troubles moteurs et de troubles affectifs. Ces centres ont subi autant de dommages et de dévastations que les instituts de formation professionnelle et ont donc un besoin urgent d'aide financière pour l'achat de fournitures, de matériel et autres pour leur permettre de s'acquitter de leur mission humanitaire. Nous pouvons également noter que ces centres, dans leur état actuel réduit, se trouvent confrontés à une clientèle beaucoup plus nombreuse en raison de la guerre déclarée à l'Iraq par les États-Unis et le

Royaume-Uni : les armes utilisées dans cette guerre ont laissé de nombreuses personnes avec des handicaps de tous ordres.

Dans cette situation, nous proposons de fournir à chacun de ces centres un appui immédiat à hauteur de 100 000 dollars pour leur permettre de reprendre leur activité, ne serait-ce qu'à un niveau minimal.

3. Comment faire face au chômage

Sous l'effet des sanctions imposées à l'Iraq pendant plus de 12 ans, auquel est venu s'ajouter l'impact de l'agression des États-Unis et de la Grande-Bretagne, le problème du chômage s'est considérablement aggravé. On ne dispose actuellement pas de statistiques ni d'indicateurs sur la situation du marché de l'emploi en Iraq, et il est par conséquent indispensable de créer un centre de données et d'informations pour suivre l'évolution du chômage, mettre au point des indicateurs du marché de l'emploi et définir les besoins de formation pour que ce centre soit mis sur pied et en état de fonctionner. Il faudrait dans un premier temps 250 000 dollars. Ce montant suffirait pour permettre au centre d'apporter une utile contribution à la planification structurelle du marché de l'emploi et de conseiller les spécialistes de l'emploi et les orienter vers les divers instituts et centres qui assurent une formation et des qualifications professionnelles.

De l'avis de l'OAT, il est indispensable de fournir les formes d'assistance énumérées ci-après à tous les partenaires sociaux en Iraq, y compris aux organisations de travailleurs et d'employeurs, aux organisations de chefs d'entreprises et aux organisations de travailleurs :

1. Documentation complète concernant les normes arabes et internationales du travail;
2. Aide à la reconstitution des archives dans les institutions où elles ont été détruites, aussi bien dans la province de Bagdad que dans les autres provinces du pays. Cette aide devrait porter sur le matériel informatique et la formation à son utilisation;
3. Cours de formation pour les personnes qui travaillent dans le domaine des relations patrons-employés et de l'organisation syndicale, les participants devant recevoir les textes de lois arabes et internationales et la réglementation de base qui s'applique au fonctionnement de ces organisations;
4. Cours spécialisés pour les organisations de travailleurs et de chefs d'entreprises dès qu'ils entreprennent d'élaborer des programmes liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, à la rééducation des personnes handicapées, à la formation professionnelle, à la législation du travail, à la culture des travailleurs et autres questions afin de permettre aux personnes concernées au sein de ces organisations de s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions;
5. Charger les centres et les instituts attachés à l'OAT de donner la priorité à la mise en oeuvre d'activités et de cours aussi nombreux que possible afin de permettre aux personnes qui s'occupent des relations industrielles, des organisations de travailleurs et des organisations de chefs d'entreprises de s'acquitter de leurs fonctions plus efficacement.

Le coût de ces programmes à entreprendre immédiatement est estimé à 250 000 dollars (50 000 dollars pour chacune des cinq rubriques énumérées plus haut).

Montant total nécessaire pour financer un appui suffisant pour répondre aux besoins essentiels pressants

<i>Activité</i>	<i>Montant (en dollars)</i>
Instituts et centres de formation professionnelle	1 000 000
Institutions pour la rééducation des handicapés	2 400 000
Centre de données et d'information	250 000
Formation en matière de relations industrielles et formation pour les organisations de chefs d'entreprises et de travailleurs	250 000
Total (trois millions neuf cent mille dollars)	3 900 000

Rapport de l'Organisation arabe de développement de l'administration

Plan pour la reconstruction et le développement de l'administration en Iraq soumis par l'Organisation arabe de développement de l'administration

L'Organisation arabe de développement de l'administration a la certitude que pour répondre aux besoins de développement social du monde arabe, il faudra, pour aller de l'avant, continuer à mener des activités administratives de qualité, enfin passer à la numérisation pour assurer un développement efficace dans les pays arabes sur les plans administratif et social et en matière de technologie informatique.

Compte tenu de la situation actuelle en Iraq, qui appelle une action concertée de toutes les parties prenantes pour apporter au pays une assistance immédiate et mettre sur pied un projet de reconstruction à long terme, l'Organisation arabe de développement de l'administration a adopté un plan intégré de développement de l'administration qui fait appel au rôle de pionnier de cette organisation en tant que centre d'excellence dans le monde arabe. On trouvera ci-après un résumé de ce plan.

I. Mise en place des structures administratives de l'après-guerre

Lorsque la paix sera rétablie en Iraq, un effort de reconstruction s'imposera certainement; en particulier, de nouvelles institutions devront être créées et l'administration des autorités centrales et locales devra être développée. Une excellente occasion nous est ainsi offerte de créer, pour administrer le développement du pays, une structure gouvernementale moderne, très différente des problèmes administratifs et gouvernementaux qui ont peut-être contribué au déclenchement de la guerre. De toute évidence, il sera indispensable d'avoir une conception globale de l'adaptation des institutions au développement et à la prestation de services en tenant compte du processus de réforme économique, des programmes d'adaptation structurelle et de l'aptitude de l'administration à faire face aux changements et à l'évolution technologique que connaît le monde entier. Cela s'applique au monde arabe en général, et à l'Iraq en particulier.

Le plan de l'Organisation arabe de développement de l'administration comprend l'analyse des structures institutionnelles de l'Iraq et une étude des fonctions de tous ses éléments afin de déterminer s'ils sont vraiment nécessaires maintenant ou s'ils demeureront nécessaires à l'avenir en vue de procéder à un remaniement complet destiné à en garder les éléments essentiels dont les fonctions ont une utilité, et de formuler également une recommandation concernant la création de structures techniques d'appui à tous les niveaux stratégiques du gouvernement, comme par exemple le centre d'appui à la prise de décisions, le système informatique central, le centre de développement de l'administration et d'autres structures analogues.

Ce plan prévoit aussi un examen approfondi des règles et des mesures qui servent à organiser la prise de décisions afin d'éliminer les règles dépassées qui gênent ce processus. On procédera ensuite à une analyse et à une évaluation de la corrélation entre les ressources humaines et matérielles de chaque unité et les fonctions qu'elle remplit dans le dessein de moderniser les compétences et les

connaissances en ayant recours à la formation et à des instruments appropriés qui conduiront à une administration de qualité. La mise en oeuvre de ce projet se fera en plusieurs étapes successives, à savoir :

- a) Examen du cadre général de l'organisation des pouvoirs publics afin d'évaluer le fonctionnement des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), leurs liens, et la coordination et la collaboration qui existent entre eux;
- b) Étude de la mise en place de structures administratives parfaitement adaptées à la situation de l'État iraquien, à sa structure politique, aux liens administratifs entre les différents pouvoirs et aux domaines de compétence aux divers niveaux du gouvernement, aussi bien central que local, afin de créer de nouveaux modèles administratifs et des structures spécialisées novatrices dans les domaines de l'administration et de la prise de décisions;
- c) Planification et développement des ressources humaines disponibles, avec formation et relèvement des qualifications, à la fois théoriques et pratiques, en ayant recours à des méthodes et des conceptions modernes ainsi qu'à des programmes opérationnels à la mesure des objectifs nationaux, dont la mise en oeuvre se déroulera dans des conditions démocratiques de nature à favoriser une participation à la prise de décisions;
- d) Simplification et modernisation technologique des méthodes de travail ainsi que des procédés administratifs et financiers afin d'obtenir des résultats plus rapides avec moins d'effort, de temps et d'argent grâce à l'utilisation d'instruments plus performants, ainsi que de programmes et de techniques novatrices en matière d'administration;
- e) Mise en place de systèmes administratifs appropriés, de structures et de règlements permettant de faire face aux changements et aux exigences du développement de l'administration provoqués par l'évolution technologique dans le monde.

II. Relance d'une administration des autorités locales

Un autre élément du plan de l'Organisation arabe de développement de l'administration est une étude d'ensemble du système des autorités locales afin d'en moderniser les structures et les fonctions, les services sociaux, l'infrastructure et le financement par des fonds publics. Cette étude a pour objet d'appuyer la prise de décisions, d'en améliorer l'efficacité et d'y intéresser les membres des collectivités locales qui en subissent les effets en créant des mécanismes participatifs qui serviront d'interface entre différents groupes de la population à l'échelon local. Les principaux éléments de ce programme s'articulent autour des thèmes ci-après :

- a) Étude du système actuel d'administration locale visant à en définir les aspects positifs et négatifs afin de renforcer les premiers et d'éliminer les seconds conformément aux besoins particuliers des différentes autorités locales;
- b) Sensibilisation accrue à la nécessité d'encourager des changements particuliers, dans la mesure où cela contribue à la mise en place

d'autorités locales stables fondées sur la participation des citoyens et des institutions de la société civile au développement régional. L'un des plus importants de ces changements tient à l'étendue des pouvoirs que l'administration centrale laisse aux autorités locales et à l'appui financier fourni à celles-ci pour leur permettre de développer leur région.

III. Détermination des besoins de formation / d'un plan de formation intégré

Le programme relatif à la détermination des besoins de formation est principalement destiné aux salariés qui ont besoin d'une formation afin de s'acquitter de leurs fonctions avec une efficacité maximale, et ceux qui ont besoin d'une préparation pour s'acquitter de fonctions autres que celles qu'ils assument actuellement. Ce programme concerne toutes les structures administratives à tous les niveaux et devrait aboutir à un plan de formation qui permettra d'améliorer les qualifications des salariés. Il comprendra les éléments ci-après :

- a) Formation et développement de personnel de direction au sein des ministères du gouvernement central et d'autres organes administratifs, et bilan des besoins de formation afin de déterminer le nombre de personnes ayant besoin d'une formation, et dans quels domaines. Ces données seront finalement rassemblées pour donner une idée des besoins de formation dans chaque secteur;
- b) La conclusion de l'enquête susmentionnée sur les besoins de formation servira à élaborer un plan d'ensemble intégré pour tous les types de formation, y compris la formation professionnelle ainsi que la formation de techniciens, d'ingénieurs et d'administrateurs. Ce plan sera conçu en fonction des divers échelons administratifs (administrateurs de rang supérieur, personnel de direction et superviseurs) afin de faciliter l'organisation de cours de formation destinés à un seul de ces échelons.

IV. Guide pour l'utilisation des disponibilités de l'Iraq en experts

Afin de tirer un avantage maximal des compétences iraqiennes, il sera indispensable d'élaborer un guide contenant les renseignements et les données indispensables sur les disponibilités de l'Iraq en experts, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, afin de pouvoir les utiliser pour le programme de reconstruction de l'Iraq lorsque l'occasion se présentera. Cette procédure permettra de tirer un parti optimal des ressources en personnel hautement qualifié dont dispose l'Iraq. L'élaboration de ce guide nécessitera ce qui suit :

1. Pour l'établissement de ce guide, des formulaires seront mis au point et distribués aux salariés de tous les services et organes du gouvernement, et pourraient aussi être adressés aux ambassades iraqiennes à l'étranger pour qu'ils soient distribués aux Iraquiens vivant dans les pays correspondants;
2. Ce programme sera affiché sur l'Internet afin d'être accessible à tous. En outre, un nombre limité d'exemplaires pourraient être imprimés pour permettre aux services et organes du gouvernement de les conserver à des fins de référence;
3. Création d'un organe spécial désigné sous le nom d'« office des compétences », dont la fonction sera de communiquer avec les réserves

d'experts irakiens à l'étranger pour les inviter à rentrer dans leur pays ou pour discuter des moyens de mettre à profit leurs compétences et leur savoir-faire.

V. Programme de formation d'urgence

- a) Le programme de formation d'urgence de l'Organisation arabe de développement de l'administration comprend des séminaires de formation intensive portant sur certains sujets dont la pertinence est liée à la situation actuelle en Iraq. Ces séminaires, qui seraient ouverts aux administrateurs et spécialistes de haut niveau, porteraient sur les questions ci-après :
1. Gestion des situations de crise (une semaine);
 2. Relance des institutions de la société civile et de leur rôle dans la gestion de l'évolution et de la mise en place de l'administration irakienne;
 3. Fonctions nouvelles pour le gouvernement (2 semaines);
 4. Amélioration de la qualité des services des pouvoirs publics sur le plan économique (2 semaines);
 5. Adaptation aux innovations liées à la sécurité (1 semaine);
 6. Stratégies pour la mise en place de dispositifs contre le terrorisme et le sabotage (1 semaine);
 7. Acquisition de compétences intégrées pour assurer la sécurité d'établissements (1 semaine);
 8. Gestion des hôpitaux et qualité des services médicaux (1 semaine);
 9. Gestion du changement et du développement (2 semaines).
- b) Au titre de ces programmes, l'Organisation arabe de développement de l'administration offrira également des cours de formation spécialisée à tous les niveaux et dans tous les secteurs, y compris la santé, l'agriculture, l'industrie et le commerce, ainsi que dans les institutions de la société civile. Ces cours viseront à donner aux stagiaires venus de tous les secteurs l'occasion de comprendre les problèmes particuliers à chacun d'eux et de mettre au point des solutions appropriées.

VI. Services de consultance

Compte tenu de l'importance des services de consultance et de leur rôle dans l'amélioration de l'efficacité avec laquelle l'administration s'adapte aux changements, l'Organisation arabe de développement de l'administration fournira des services de consultance et des services techniques aux institutions et aux sociétés dans les secteurs public et privé ainsi qu'aux institutions de la société civile. L'objectif consistera à réorganiser et à améliorer leur fonctionnement en général et à développer dans chaque cas la structure informatique, les ressources technologiques et les pratiques opérationnelles. L'Organisation fournira aussi des services dans le domaine du développement de la direction des administrations afin de tirer le plus large parti possible des ressources humaines disponibles.

VII. Ensemble de programmes conduisant à des diplômes et des certificats de qualifications professionnelles dans le domaine des finances et de la comptabilité

Afin de développer les ressources humaines de l'Iraq dans les domaines de la comptabilité, des finances, de la comptabilité des coûts et de l'audit financier des administrations, l'Organisation arabe de développement de l'administration réalisera un ensemble de programmes conduisant à la délivrance de diplômes professionnels qui correspondent aux normes des programmes scientifiques les plus modernes et les plus réputés. Des enseignants universitaires qualifiés seront recrutés dans le cadre de ces programmes. Des certificats agréés attestant que le programme a été suivi jusqu'au bout seront délivrés. Ces programmes comporteront les éléments ci-après :

1. Préparation au certificat américain d'expert-comptable (certificat de comptabilité publique CPA). Ce certificat, qui est un titre internationalement reconnu, atteste que le titulaire est qualifié dans les domaines de la comptabilité et de l'audit;
2. Préparation aux certificats d'expert en comptabilité analytique (CMA américain) et d'expert en gestion financière (CFM américain), qui attestent que le titulaire est qualifié dans les domaines de la comptabilité analytique et des finances;
3. Préparation au certificat de vérificateur agréé des systèmes informatiques (certificat CISA), qui atteste que le titulaire est qualifié dans le domaine des systèmes informatiques;
4. Diplôme de comptabilité des coûts et de comptabilité analytique;
5. Diplôme d'audit financier et d'analyse financière;
6. Diplôme de comptabilité nationale;
7. Diplôme de gestion des ressources humaines.

Programmes envisagés et nombre d'heures pour chacun d'eux

<i>Nombre d'heures</i>	<i>Programme de formation</i>
280	Certificat CPA
360	Certificats CFM et CMA
200	Préparation intensive au diplôme de comptabilité des coûts et de comptabilité analytique
200	Diplôme d'audit financier et d'analyse financière
200	Diplôme de comptabilité nationale
200	Diplôme de gestion des ressources humaines
80	Certificat CISA

VIII. Remise en état et agrandissement des bibliothèques

Les bibliothèques en Iraq n'ont pas seulement été en grande partie détruites, mais au cours des dix années précédentes, elles ont été dans l'impossibilité d'obtenir des publications modernes en raison du régime des sanctions et des guerres qui

l'avaient précédé. L'Organisation arabe de développement de l'administration considère que la reconstruction de ce secteur vital est indispensable et propose à cet égard les mesures ci-après :

- Réapprovisionner les bibliothèques universitaires (bibliothèques de culture générale, bibliothèques des établissements spécialisés dans la gestion, l'économie et les sciences connexes);
- Réapprovisionner les bibliothèques publiques de l'État en livres et en revues sur la gestion, l'économie et d'autres sciences en rapport avec le développement;
- Inviter les maisons d'édition arabes à contribuer à aider les bibliothèques iraqiennes, de culture générale ou spécialisées, en leur envoyant tout ce qu'elles peuvent leur fournir;
- L'Organisation arabe de développement de l'administration fournira pour sa part le surplus de livres provenant de sa propre bibliothèque de 30 000 livres en arabe et de 15 000 livres en langues étrangères;
- L'Organisation arabe de développement de l'administration s'emploiera à faciliter l'agrandissement des bibliothèques iraqiennes et leur passage au système numérique, conformément à l'évolution mondiale récente, et assurera une formation à leurs effectifs pour leur permettre d'utiliser la technologie moderne.

IX. Mécanisme de mise en oeuvre du programme de réhabilitation de l'administration iraqienne

- a) En termes concrets, les activités, les opérations et les structures qui constituent le programme de reconstruction de l'administration iraqienne exposé plus haut nécessiteront à n'en pas douter la mise en place d'un nouveau ministère, qui portera le nom de Ministère du développement de l'administration. Ce ministère se composera des structures et des unités ci-après.

Ministère du développement de l'administration			
Direction de la formation		Direction du service civil	Direction des ressources humaines
Direction de la gestion numérique	Direction de la gestion électronique	Direction des systèmes et structures de gestion	Direction de la recherche et de la consultance

- b) Création au sein de chaque ministère d'une direction désignée sous le nom de direction du développement de l'administration et qui se chargera des trois activités ci-après :
- a. Recherche et consultance;
 - b. Formation;
 - c. Gestion numérique et technologie de l'information.
- c) Sur le plan de l'administration, chaque nouvelle direction fera partie du ministère pour lequel elle a été mise en place, et sur le plan technique, toutes

feront partie du Ministère du développement de l'administration. Cette formule permettra de favoriser la coordination et l'intégration dans la mise en oeuvre de ce plan.

Rapport du Secrétariat du Conseil de l'unité économique arabe

Rôle des institutions de l'Action arabe commune dans la reconstruction de l'Iraq

Rôle du Conseil de l'Unité économique arabe

Compte tenu de la réunion extraordinaire que les organisations arabes spécialisées ont tenue le 20 avril 2003 au sujet de l'aide immédiate à apporter au peuple iraquien,

Et eu égard aux documents que certaines de ces organisations ont présentés lors de cette réunion,

Le rôle du Conseil de l'unité économique arabe (CUEA) pendant la phase de reconstruction de l'Iraq, peut être résumé comme suit conformément au consensus auquel est parvenue cette réunion :

I. Élaboration d'un plan d'ensemble pour la reconstruction économique de l'Iraq dans l'avenir immédiat

L'expérience de la planification que les pays membres du CUEA ont acquise depuis le début des années 60 laisse apparaître de nombreuses lacunes et imperfections, qu'il s'agisse des méthodes et des techniques de planification utilisées, des stratégies de mise en oeuvre adoptées ou des objectifs des plans eux-mêmes.

L'évaluation de cette expérience montre clairement que l'approche globale qui a généralement été adoptée pour réaliser les efforts de développement s'est heurtée à de multiples difficultés. De nombreuses faiblesses sont apparues, au premier plan desquelles figure l'insistance à vouloir atteindre une large gamme d'objectifs ambitieux, de grande envergure, de haut niveau et qualitativement remarquables à moyen terme, quelles que soient les ressources disponibles ou la possibilité pour l'économie considérée d'intégrer ces projets.

L'expérience a également montré que l'orientation stratégique et ciblée de nombreux plans présentait des faiblesses. La plupart de ces plans ont été incapables de résister à l'impact de crises internationales et aux problèmes internes qui s'y rattachent. En conséquence, bon nombre des grands objectifs de divers plans nationaux n'ont été atteints que tardivement ou pas du tout.

Compte tenu de ce qui précède ainsi que des problèmes internes et externes auxquels se heurte le monde arabe, le Secrétariat du CUEA propose de faire appel à des experts arabes et internationaux pour élaborer un plan de développement d'ensemble de l'économie iraquienne au cours des prochaines années, plan qui serait à la hauteur des besoins des étapes successives de la transformation souhaitée et du processus de reconstruction. Les objectifs ci-après ont été retenus :

1. Investissements optimaux sur le plan des ressources économiques et humaines disponibles afin d'atteindre un taux élevé de croissance dans divers domaines socio-économiques;

2. Choix et mise au point définitive des principales priorités en matière d'investissements économiques en fonction des ressources disponibles, aussi bien pour ce qui est du choix des projets de développement que de leur répartition géographique, l'objectif étant de relever les niveaux de vie et de défendre les intérêts de la justice. Le secteur privé sera invité à participer au développement économique étant donné que les ressources matérielles et la technologie de pointe dont disposent certains segments de ce secteur pourraient avoir un impact positif;
3. Mise en place d'une solide base matérielle pour la promotion de l'économie nationale, et réduction de la dépendance à l'égard de certaines sources de financement (pétrole notamment). Passage d'une économie monolithique à une économie développée fondée sur les propres ressources du pays et donc protégée contre l'impact de circonstances liées aux relations internationales;
4. Appui aux activités scientifiques et technologiques, la première place étant accordée à la formation et à l'acquisition de qualifications professionnelles pour la main-d'oeuvre iraquienne; accroissement des effectifs de personnel de gestion qualifié possédant un haut niveau de savoir-faire. Des projets conjoints de formation constitueront le moyen d'atteindre ces objectifs.

II. Établissement d'un plan de développement des ressources humaines pour l'Iraq

Le monde connaît actuellement des changements rapides qui pourraient avoir un impact marqué sur les questions de production, les idées économiques et sociales, les comportements, etc. En particulier, les deux dernières décennies du vingtième siècle ont été marquées par les progrès technologiques et ce qu'il est convenu d'appeler la révolution informatique, preuves de l'aptitude du cerveau humain à créer et à innover. Cette évolution a bouleversé les rapports de force entre les différentes sociétés, modifié la pensée économique ainsi que la conception du travail et ses méthodes. La richesse des nations est désormais mesurée en fonction de l'aptitude à créer et à innover, à organiser, à gérer et à contrôler les connaissances, et aussi à recevoir et à diffuser des informations et des produits, autrement dit à leur aptitude à assimiler et à maîtriser les composantes de l'évolution technologique. Cela peut s'exprimer dans toute société sous forme du nombre de personnes hautement qualifiées qui possèdent des compétences dans de nombreux domaines de spécialisation. L'émergence et l'application de la révolution technologique et de la révolution informatique dans le domaine du travail et dans de nombreux aspects de la vie courante peuvent sensiblement accroître l'aptitude d'une société à surmonter de nombreux problèmes et à jouer un rôle important dans l'accroissement des rendements et le relèvement de la qualité des produits, tout en introduisant un facteur de convergence, d'interaction et de changement au sein des sociétés ou entre elles. Compte tenu de cette situation, nous pensons que les pays en développement, y compris les pays arabes, devraient s'efforcer d'acquérir une technologie moderne et les composantes du progrès technologique, et devraient chercher à les utiliser pour tenter de réduire le fossé béant qui les sépare des pays et des sociétés plus avancés. Cela leur permettra de s'adapter aux exigences de la mondialisation et de l'évolution internationale, qui donnent à ceux qui possèdent des connaissances la possibilité d'imposer leur domination et de prendre le contrôle des marchés mondiaux face à la concurrence serrée qui fait de la qualité une nécessité

primordiale. En conséquence, les pays arabes doivent unir leurs efforts et consacrer plus d'attention et d'énergie au développement humain en général, et à l'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre et à la création d'emplois en particulier. Les objectifs que sont le développement global et continu ne peuvent être atteints que par des personnes, et ce sont les personnes qui constituent le principal lien dans le processus de production.

C'est pourquoi le Secrétariat général coopérera avec les organisations arabes et internationales participant à la mise sur pied d'ateliers et de stages de formation destinés à fournir les salariés formés et compétents dont l'Iraq a besoin et à améliorer leurs compétences technologiques en vue du développement économique du pays dans la phase actuelle.

III. Élaboration d'un plan d'assistance humanitaire grâce aux associations arabes spécialisées

Nul n'ignore que le Conseil de l'unité économique arabe (CUEA) est l'organisation arabe agréée qui chapeaute une trentaine d'associations arabes spécialisées. Le CUEA apporte un appui à ces associations et veille à ce qu'elles jouent un rôle dans les activités économiques du monde arabe en général, soient des centres de compétences arabes et constituent un réseau et un instrument efficace pour la création d'un marché commun arabe.

Les associations arabes spécialisées servent de cadre institutionnel non gouvernemental à des activités arabes conjointes. Leur importance est attestée par le fait qu'elles sont liées par des activités particulières et caractérisées par leur dynamisme et une action et un processus de prise de décisions souples très différents de ceux de la bureaucratie des organes gouvernementaux.

Ces associations sont capables de créer des bases de données dans leurs propres secteurs d'activités pour aider leurs membres à connaître les conditions du marché et la situation dans leurs secteurs respectifs, à débattre de problèmes communs et à leur trouver des solutions, et à faire en sorte que le personnel sur le terrain puisse échanger des vues, des renseignements et des données d'expérience. Au bout du compte, ce mécanisme permet de coordonner les politiques d'investissement, de production, de marketing et de fixation des prix et d'assurer la prestation des services consultatifs, techniques et économiques dont ont besoin les projets existants.

Les associations devraient aussi coopérer pour s'assurer qu'elles disposent des instruments et autres préalables pour pouvoir produire dans les meilleures conditions possibles, en créant à cet effet des intérêts communs entre leurs divers projets.

En outre, les associations offrent également à leurs membres des services dans les domaines de l'information, du développement des ressources humaines, de la formation, de la recherche et du développement, de l'élaboration d'études de faisabilité et des échanges de savoir-faire afin de resserrer les liens entre eux et réaliser l'intégration économique des pays arabes en leur faisant assumer des tâches différentes et en les spécialisant dans des domaines différents.

À cet égard, le secrétariat du CUEA invitera les associations à réfléchir à ce qu'elles peuvent mettre à la disposition de la population iraquienne pendant la

période de reconstruction dans leurs divers domaines de compétence. Les mesures suivantes sont à envisager :

1. Élaboration de programmes de développement des ressources humaines, de formation et de renforcement des capacités afin d'améliorer les qualifications des travailleurs irakiens, de les familiariser avec les découvertes technologiques les plus récentes, et également organisation de programmes de formation et d'ateliers spécialisés;
2. Travaux de recherche et d'études de faisabilité économique concernant les projets envisagés en Iraq;
3. Réalisation de nouveaux projets et élargissements de projets existants;
4. Recherche de solutions aux problèmes techniques, commerciaux ou autres signalés par les homologues irakiens;
5. Fourniture de ressources, de matériel et autres éléments nécessaires durant la phase de reconstruction;
6. Prestation des services de techniciens et de personnel de gestion qualifié pour répondre aux besoins de l'Iraq.

IV. Réalisation de projets d'investissement en Iraq

Le Secrétariat du CUEA a reçu une liste de projets d'investissement au sujet desquels l'Iraq a indiqué qu'il souhaiterait les voir réalisés. À cette fin, le Secrétariat a établi un tableau des investissements et se propose de faciliter la réalisation des projets qui y figurent en diffusant sur l'Internet des informations à leur sujet à l'intention de toutes personnes intéressées.

Secrétariat du Conseil de l'unité économique arabe

Rapport de l'Union générale de chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes

Répercussions de la guerre sur l'économie des pays arabes et rôle des chefs d'entreprises dans la reconstruction

Document de travail sur le thème principal présenté à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil de l'Union générale des chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes

Manama (Royaume de Bahreïn)

11 et 12 mai 2003

Introduction

Le Secrétariat général, conscient d'avoir la responsabilité de surveiller les répercussions que la guerre en Iraq a sur l'économie des pays arabes, les a étudiés et continue de les étudier ainsi que divers autres effets de la guerre. Le point de départ doit être l'évaluation des pertes subies par le secteur privé et du rôle que ce secteur peut jouer dans la réparation de ces pertes et l'avancement du processus de reconstruction. Le présent document de travail est une première tentative visant à déterminer les pertes entraînées par la guerre et ce qui peut être fait, sur le plan économique, pour relever les défis qui en résultent. Le Secrétariat général se propose de continuer à recenser les répercussions économiques de la guerre et à rechercher les moyens de les compenser pour tenter d'instaurer la stabilité économique dans la région arabe. À cet égard, ce document présente un projet intégré à mettre en oeuvre dans le cadre de l'Accord élargi sur la zone de libre-échange des pays arabes.

À titre d'avant-propos à cette présentation, nous pouvons noter que les répercussions économiques de la guerre ont invariablement des conséquences sociales et humaines. Cette question est analysée brièvement, dans ses grandes lignes, dans la partie I du présent document de travail, qui tente également de déterminer les dommages subis par l'Iraq par suite de la guerre. La partie II traite des effets immédiats de la guerre sur l'État iraquien, tandis que la partie III étudie l'action des milieux d'affaires arabes pour y faire face et ce qui peut être fait pour relancer l'économie des pays arabes et faire progresser l'intégration économique de ces pays. La partie IV présente enfin un aperçu des besoins économiques actuels de l'Iraq et de la reconstruction du pays.

I. Répercussions économiques de la guerre

Toutes les guerres ont bien évidemment de lourdes répercussions économiques et, dans bien des cas, des facteurs économiques sont peut-être à l'origine, ouverte ou cachée, de la guerre. La guerre absorbe des ressources économiques qui, en d'autres circonstances, auraient pu être utilisées à des fins de production, de progrès socio-économique, ou même de progrès politique. Par ailleurs, la guerre peut en quelques jours ou en quelques semaines faire disparaître un capital humain et financier accumulé pendant des années ou des décennies, sans parler du fait que la guerre a des effets néfastes sur la santé physique et mentale d'êtres humains et sur l'environnement. En conséquence, il est difficile de remédier à tous les effets préjudiciables de la guerre.

Du fait que chaque chose dans le monde est rattachée à tout le reste, ce qui est devenu le signe distinctif de notre époque, les effets économiques de la guerre se répercutent désormais sur tous les pays. Les hausses ou les baisses des marchés boursiers sont liées à la rapidité des communications et au fait que les mécanismes bancaires et financiers actuels permettent aux capitaux de se déplacer entre les pays. Les décisions d'investissement sont remises à plus tard lorsque la situation est incertaine et faute de savoir si les investissements seront rentables, ce qui entraîne la stagnation et le marasme économiques, avec des répercussions sur l'emploi et les revenus, puis sur les dépenses et les marchés. Parallèlement, la guerre fait monter les prix des matières premières indispensables, en particulier du pétrole, qui est l'élément vital du monde contemporain.

La guerre touche chaque pays et chaque région, en commençant par les pays voisins, en raison de son impact sur le mouvement des facteurs de production, des marchandises et des personnes, ainsi que sur les moyens de transport. Les secteurs les plus immédiatement touchés lorsqu'une guerre éclate sont ceux qui ont des liens avec le monde extérieur : pétrole, tourisme, transports aériens et maritimes, y compris le commerce d'exportation, et investissements étrangers. Ce ralentissement de l'activité économique a des répercussions défavorables sur la tenue de l'économie, y compris sur le produit intérieur brut et la balance commerciale du pays. Le secteur du tourisme, qui revêt désormais une grande importance économique dans le monde entier, est sérieusement touché pratiquement dès le déclenchement de la guerre, qui s'accompagne d'instabilité et d'insécurité, ce qui peut avoir de nouveaux effets défavorables sur l'activité économique. Même les épidémies, comme l'épidémie actuelle de SRAS, peuvent nuire à l'industrie du tourisme et entraîner de graves pertes économiques.

Le calcul des pertes qui résulteront de la guerre en Iraq n'est pas chose facile. Il est toutefois évident que ces pertes seront très substantielles, si l'on songe à la dévastation des équipements, de l'infrastructure, des institutions publiques et des structures dans les domaines de l'économie, de la santé, de l'éducation et des services de ce pays. Même le très ancien patrimoine culturel de l'Iraq n'a pas été épargné, sans parler du coup porté à la souveraineté de ce pays arabe et des souffrances infligées à son peuple. Il y a lieu de noter que les études publiées partout dans le monde ont évoqué le coût de la guerre et des opérations militaires, leur impact sur l'économie mondiale, sans mentionner le coût pour l'Iraq des pertes qui ne pourront jamais être réparées. Dans certaines études publiées aux États-Unis, le coût de la guerre a été estimé à 50 ou 100 milliards de dollars. Toutefois, le coût réel pourrait être beaucoup plus élevé, si l'on tient compte du coût de la reconstruction, de la remise en place des institutions iraqiennes, de la possibilité que la situation demeure ce qu'elle est pendant une période prolongée, de la hausse des prix du pétrole et d'autres coûts économiques.

Du fait que la guerre n'ait duré qu'un temps relativement court, les pertes ont été moins importantes que l'avaient donné à penser les estimations antérieures; cela n'exclut toutefois pas la possibilité de graves conséquences économiques à long terme. C'est ainsi que, par exemple, le coût de la deuxième Guerre du Golfe a été d'environ 61 milliards de dollars alors que, selon la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le total des pertes cumulées entre 1990 et 2002 a atteint 600 milliards de dollars si l'on tient compte de la régression du taux de croissance à la suite de cette guerre et de la perte de 6 à 7 millions d'emplois.

Parmi les autres effets de la guerre figure la possibilité que la faiblesse actuelle de l'économie mondiale soit encore aggravée au cours des quelques prochaines années. Il ressort des estimations de la Banque mondiale que la guerre contre l'Iraq entraînera un ralentissement de la croissance mondiale escomptée, qui pourrait être ramenée de 2,5 %, niveau que les économistes considèrent comme la ligne de partage entre la croissance et la récession, à 2,3 % en 2003, tandis que la croissance dans la zone euro régressera probablement de 1,8 % à 1,4 %, et la croissance aux États-Unis de 2,6 % à 2,5 %. Le Fonds monétaire international a à son tour ramené à 3,2 % son estimation de la croissance économique mondiale en 2003, contre 3,7 % en septembre dernier, et a également revu à la baisse l'estimation de la croissance économique aux États-Unis au cours de la même année, qui a été ramenée à 2,2 %. Selon le FMI, ces faibles taux de croissance attendus aux États-Unis s'expliquent par le déficit budgétaire, la récession des marchés boursiers et le déficit croissant de la balance commerciale de ce pays.

Selon certains analystes, un surcroît de 75 milliards de dollars pour la guerre peut paraître une fraction assez faible du total des dépenses des États-Unis, mais suffisante pour que l'économie américaine s'en trouve affectée dans le long terme, en particulier du fait que le déficit budgétaire du pays pourrait dépasser 300 milliards de dollars en 2003, ce qui porterait la dette nationale à 6,4 trillions de dollars¹. Ce déficit croissant est un facteur qui exercera une forte pression à la baisse sur le dollar des États-Unis, d'autant plus qu'il s'accompagne d'un déficit croissant de la balance des comptes courants, qui a atteint un taux moyen annuel de 548 milliards de dollars pendant le quatrième trimestre de 2002, selon *Morgan Stanley and Co.* Le déficit de la balance des comptes courants aux États-Unis correspond à 5 % du PIB du pays. Cela crée la possibilité que les États-Unis ne soient pas en mesure de financer le déficit de leur balance des comptes courants (qui nécessite près de 2,2 milliards de dollars par jour, toujours selon *Morgan Stanley*), notamment si l'on tient compte des tendances récentes des marchés boursiers du pays et de la difficulté de rétablir la confiance après une série de scandales financiers. Cette énorme masse d'argent est plus difficile à rassembler au cours actuel du dollar des États-Unis.

Les investissements faisant défaut, les institutions de prêt ne seront pas en mesure de compenser l'insuffisance de la demande de liquidités pour que le cycle économique se poursuive. Cela conduira à un fléchissement de la consommation, et donc à une disparité entre l'offre et la demande qui se traduira directement comme une récession dans le secteur industriel et dans le secteur des services, entraînant une hausse du chômage. Les pertes d'emplois peuvent être graves en sapant la confiance des consommateurs américains, alors que les dépenses à la consommation représentent les deux tiers du PIB. L'économie des États-Unis pourrait alors être entraînée dans un cercle vicieux de récession permanente et déclencher une crise qui pourrait fort bien s'étendre au reste du monde.

Certains observateurs ont prédit un accroissement éventuel de la demande de dollars du fait que les États-Unis contrôlent désormais les puits de pétrole iraqiens. Toutefois, à mesure que les marchés concentreront leur attention sur la situation

¹ Certaines sources ont affirmé que la dette publique des États-Unis dépasse 300 % du PIB, ce qui signifierait que ce qui était depuis longtemps le montant record de la dette publique a maintenant été dépassé. La dette publique des États-Unis atteignait 260 % du PIB en 1929, ce qui a été l'un des facteurs dans la crise financière mondiale qui a suivi.

économique, le dollar sera soumis à de nouvelles pressions et pourrait encore baisser. Dans l'immédiat, l'administration des États-Unis dirige la plupart de ses investissements à court terme, à titre exceptionnel, vers les industries de la défense, industries à très forte composante technologique qui réalisent d'énormes bénéfices. Toutefois, le produit de ces bénéfices, tout en constituant des indicateurs des marchés boursiers, se limite à un petit nombre d'investisseurs.

Dans le meilleur des cas, les analystes ont estimé que les cours du pétrole pourraient continuer à fléchir, ce qui rétablirait la confiance aussi bien des consommateurs que des producteurs et pourrait ramener la croissance économique à ce qu'elle était il y a six mois, c'est-à-dire à un faible niveau. Il est évident, dans tous les cas de figure, que l'impact global de la guerre sur l'économie mondiale n'apparaîtra que lorsque la guerre sera terminée depuis un certain temps. Pour la première fois toutefois, le dollar n'est pas considéré comme une valeur refuge par les investisseurs, et contrairement à ce qui s'est produit dans le passé, lorsqu'un fléchissement de la valeur du dollar a stimulé les exportations, la baisse actuelle, qui intervient en période de repli économique, constitue un handicap sérieux.

Le rapport de la Banque mondiale résume l'opinion de la Banque concernant l'impact de la guerre sur l'économie mondiale en notant qu'elle a ajouté un nouveau facteur négatif à une situation économique déjà fragile. Ce rapport ajoute qu'en dépit d'efforts répétés pour stimuler l'économie mondiale, le marasme persiste. Les taux d'intérêt aux États-Unis sont tombés à leur niveau le plus bas depuis 40 ans. Le Gouvernement a élaboré un plan pour stimuler la croissance au moyen d'une réduction d'impôts de 550 milliards de dollars sur cinq ans, mais le redressement économique a été très lent. Or, étant donné que c'est l'économie américaine qui entraîne la croissance mondiale, tout impact négatif sur cette économie par suite de la guerre aura inévitablement un effet sur la croissance mondiale également. La Commission européenne a révisé à la baisse ses estimations pour la croissance économique en Europe, qui ont été ramenées de 1,8 à 1 % pour 2003. Un ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés aura bien évidemment une incidence négative sur le commerce international et les prix des matières premières, ce qui se répercutera à son tour sur les produits des pays en développement et l'aptitude de ces pays à tirer parti des marchés financiers internationaux.

D'importants secteurs de l'économie mondiale seront touchés à moyen et à long terme par les répercussions de la guerre, ce qui constituera un tournant décisif pour de nombreux pays. L'un des plus importants de ces secteurs est le secteur pétrolier : le contrôle des cours mondiaux par les États-Unis affaiblira l'OPEP, déterminera les recettes pétrolières de la Russie et menacera la politique économique des pays industrialisés.

Les États-Unis ayant toute latitude pour contrôler le pétrole iraquien seront moins tributaires d'autres sources. Les États-Unis consomment environ 18 millions de barils de pétrole par jour, soit 35 % de la production mondiale (75 millions de barils par jour); ils importent 55 % de leur consommation totale de pétrole² (environ 9,5 millions de barils par jour), et la quantité importée devrait progresser de 70 % d'ici 2025. La région du Golfe, qui renferme 65 % de l'ensemble des réserves

² Actuellement, 30 % du total des importations de pétrole des États-Unis proviennent de la région du Golfe.

mondiales, est la seule source possible d'approvisionnement. Autrement dit, la demande mondiale de pétrole va sensiblement augmenter. En supposant que les sociétés américaines et britanniques jouiront de privilèges spéciaux à l'égard des champs pétroliers et des réserves de l'Iraq, les États-Unis occuperont une position de premier plan sur le marché pétrolier mondial, ce qui affaiblira l'OPEP et les pays exportateurs de pétrole.

Il semble probable que les sociétés pétrolières iraqiennes seront privatisées et que tous les contrats passés avec des sociétés étrangères (russes, françaises, chinoises et autres) seront résiliés, malgré les difficultés juridiques que cela soulèvera³. Les compagnies pétrolières américaines et britanniques chercheront à rétablir le contrôle du pétrole iraquien qu'elles avaient perdu par suite de la nationalisation en 1972⁴. Depuis le milieu des années 90, ces compagnies ont repris leurs activités en amont, à savoir la production de pétrole brut, en exerçant une pression sur les gouvernements des pays producteurs pour les amener à adopter des mécanismes de production qui donnent aux compagnies une participation directe aux réserves de pétrole brut. Par suite de ces concessions en matière de production, le pouvoir dans le secteur pétrolier est passé des gouvernements producteurs aux compagnies. Cela signifie que les orientations choisies par ces dernières agiront sur la production pétrolière au-delà des frontières de l'Iraq. La production pourrait faire un bond en avant, forçant les autres producteurs de pétrole à privatiser leurs compagnies pétrolières et à octroyer à d'autres compagnies de nouvelles concessions et des accords de partage de la production.

En outre, une forte production des champs pétrolifères iraqiens pourrait exercer une pression sur l'industrie pétrolière des pays arabes. Pendant quelques années, l'Iraq pourrait fournir l'essentiel des importations de pétrole dont les États-Unis ont besoin, à condition que la production iraquienne puisse être portée à 10 millions de barils par jour avant la fin de la présente décennie. Selon l'Institut international d'études énergétiques, la capacité de production de l'Iraq passera probablement du niveau actuel de 2,8 millions de barils par jour à 8 millions de barils par jour au cours des neuf prochaines années.

Dans l'intervalle, l'aptitude de l'OPEP à contrôler les prix et la production de pétrole se trouvera compromise⁵ : l'Iraq est le deuxième producteur de pétrole après l'Arabie saoudite. Il est dans l'intérêt de l'OPEP que le prix du pétrole soit stable, mais il est aussi dans son intérêt que ce prix soit aussi élevé que le permet la stabilité. Certains observateurs pensent que la production de l'Iraq atteindra six ou huit millions de barils par jour au cours des cinq prochaines années, ce qui obligera l'OPEP à choisir entre réduire la production ou se résigner à ne plus pouvoir fixer les prix.

³ Les sociétés pétrolières non iraqiennes qui ont des contrats de prospection et des concessions en Iraq sont au nombre de 20.

⁴ Depuis leur nationalisation en 1972, les principales compagnies pétrolières ont essentiellement perdu le rôle qu'elles avaient auparavant pour la production, c'est-à-dire dans les opérations en amont. Elles ont été amenées à déplacer leurs activités en faveur des opérations en aval, par exemple les transports (oléoducs et navires-citernes), le raffinage, l'industrie pétrochimique et autres, et d'en tirer leurs bénéfices.

⁵ Les pays de l'OPEP possèdent 75 % des réserves pétrolières du monde, et 44 % de la consommation de pétrole des États-Unis proviennent de ces pays.

Compte tenu des besoins de financement dont l'Iraq aura besoin à l'avenir et de sa forte dépendance à l'égard du pétrole comme source de recettes en devises fortes, ce pays décidera à n'en pas douter d'accélérer la mise en valeur et la production des champs pétroliers. Pour ramener la production à 3,5 millions de barils par jour, niveau auquel elle se situait avant la guerre du Golfe, il faudra 5 milliards de dollars. Parallèlement, l'Iraq augmentera sa capacité de production, qui est de 4,5 millions de barils par jour, en augmentant ses réserves, avec l'aide des compagnies pétrolières internationales, moyennant des dépenses de quelque 30 milliards de dollars pendant les neuf prochaines années. Selon un rapport de l'Institut international d'études énergétiques, la production pourra commencer immédiatement, car l'ensemble des oléoducs et des stations de pompage sont actuellement en place, même s'ils ont besoin d'être agrandis.

À moyen terme, cela entraînera un fléchissement des cours du pétrole, non seulement par suite du libre jeu des forces du marché, mais aussi en raison de décisions politiques qui auront tendance à encourager un abaissement des cours, au moins à moyen terme. Les États-Unis devraient appliquer une politique modérée en ne permettant pas au prix du pétrole de dépasser 20 dollars le baril. Cela serait souhaitable pour l'économie des pays occidentaux, en leur laissant une marge de croissance, et contribuerait à contrebalancer rapidement le coût de la guerre et de la reconstruction de l'Iraq. Au cas où les États-Unis décideraient que leur santé économique exige un surcroît de pétrole afin d'inonder le marché et de ramener le prix à une fourchette comprise entre 15 et 18 dollars par baril, l'OPEP n'aura pas d'autre choix que d'acquiescer.

Nous pouvons noter à ce stade qu'en prenant le contrôle des puits pétroliers de l'Iraq et en augmentant la production, les États-Unis ont sauvé la position stratégique du dollar face à l'euro et à d'autres monnaies. Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions économiques spécialisées pourraient être marginalisées, comme pourrait l'être l'OMC, alors que les conditions sont mises en place pour laisser libre jeu aux forces du marché qui donneront aux multinationales américaines le contrôle des capacités économiques dans le monde.

II. Impact de la guerre sur l'économie des pays arabes

1. Situation de l'économie iraquienne

La guerre touchera inévitablement l'économie des pays arabes de multiples manières. Tout d'abord, l'économie de ces pays subira le contrecoup de la situation économique mondiale, et plus précisément l'économie de l'Union européenne, qui est le premier partenaire commercial des pays arabes, ainsi que des cours du pétrole. Au-delà de ces facteurs toutefois, les pays arabes enregistreront des pertes par suite de l'évolution de l'économie iraquienne, et ils subiront également des pertes directes sous forme de pertes d'emplois réels ou de possibilités d'emplois par suite du ralentissement des échanges et des investissements.

L'Iraq représente un axe économique décisif dans la région en raison de l'abondance de ses ressources naturelles. Les réserves avérées de pétrole brut en Iraq s'élèvent à 112,5 milliards de barils, soit environ 11 % du total mondial, et les réserves totales du pays pourraient finalement s'établir à 200 milliards de barils; en vérité, selon des sources aux États-Unis, le total pourrait réellement dépasser 400 milliards de barils. L'Iraq possède également d'importantes réserves de gaz naturel, estimées à quelque 30 trillions de mètres cubes. Au rythme actuel de production

(environ 3 millions de barils par jour), les réserves pétrolières de l'Iraq dureront pendant quelque 128 ans, selon les estimations publiées en 2001 par *British Petroleum*. Si la production augmente beaucoup et que des investissements massifs sont réalisés dans le secteur pétrolier, l'Iraq pourra continuer à produire du pétrole pendant encore 60 ans ou plus, en supposant que de nouvelles réserves ne seront pas découvertes.

Le pétrole iraquien est de bonne qualité et d'une extraction facile; le coût de production est le plus faible au monde, se situant entre 1 dollar et 1,50 dollar par baril. En conséquence, c'est un produit très rentable. Au prix de 25 dollars par baril, et compte tenu des 250 milliards de barils de réserves avérées dont dispose le pays, le pétrole iraquien est une ressource d'une valeur de 3,125 trillions de dollars si l'on prend comme hypothèse un potentiel de production de 50 %. En supposant un coût de production de 1,50 dollar par baril, le coût total de production s'élèverait à 188 milliards de dollars, laissant des bénéfices de 2,937 trillions de dollars.

Par ailleurs, l'Iraq a la chance de disposer de terres agricoles en abondance grâce aux deux fleuves qui le traversent, le Tigre et l'Euphrate. L'Iraq dispose de 24 millions d'hectares de terres arables fertiles. L'agriculture représente 30 % du PIB du pays, selon les statistiques de 2001, et la valeur des produits agricoles est estimée à 1 075 dollars par habitant. La production agricole de l'Iraq a progressé de 5,3 % entre 1990 et 2001.

L'Iraq possède aussi d'immenses ressources minérales sous forme de gisements de fer, de chrome, de cuivre, de plomb, de gypse et de sels minéraux. Il dispose d'usines de soufre et de phosphate et aurait été en mesure de développer sensiblement ces industries sans le régime des sanctions imposé le 6 août 1990 par le Conseil de sécurité. Les cadres, les scientifiques et les technocrates représentent une fraction substantielle de la population totale du pays, soit 25 millions, par rapport aux autres pays de la région. Par ailleurs, l'Iraq est important en raison de son vieil héritage culturel, sans parler de ses attractions touristiques et de ses sanctuaires religieux.

Au vu de tous ces avantages, il est évident que l'Iraq représente une énorme force économique. Le pays souffre toutefois d'une lourde dette accumulée au fil des ans. Il y a lieu de craindre que le poids actuel du service de la dette pourrait entraîner des problèmes structurels pas seulement à court terme. Le total de la dette de l'Iraq, dont une partie remonte à plus de 40 ans, se situe entre 103,5 et 129,4 milliards de dollars, non compris les versements à titre d'indemnisation. L'Organisation des Nations Unies a fixé à cet égard un chiffre de 43,8 milliards de dollars et certaines demandes d'indemnisation, dont le montant s'élève à 197,4 milliards de dollars, sont encore en suspens.

Le *Center for Strategic and International Studies* estime à environ 383 milliards de dollars le montant total de la dette de l'Iraq et des indemnités qu'il devra verser (d'autres analystes ont fixé ce chiffre à plus de 400 milliards de dollars, y compris le capital, les intérêts accumulés et les indemnités résultant de deux guerres au moins), ce montant se répartissant de la manière suivante :

- 199 milliards de dollars pour les demandes d'indemnisation découlant de la guerre du Golfe, y compris 172 milliards de dollars dus à des gouvernements, aux sociétés et aux institutions, le reste étant dû à des particuliers;

- 127 milliards de dollars de dette extérieure, y compris 47 milliards de dollars au titre des intérêts et indemnités;
- 57 milliards de dollars en vertu de contrats en cours d'exécution (dans les domaines de l'énergie, des communications et autres), l'essentiel de ce montant étant dû à la Russie.

Le PIB de l'Iraq est estimé à 25 milliards de dollars, dont l'essentiel provient du secteur pétrolier. Cela signifie que le pays sera incapable de faire face aux obligations qui lui ont été imposées en l'absence d'un gros effort de rééchelonnement de la dette. Si 50 % des recettes de l'Iraq à l'avenir sont utilisés pour le service de la dette, il faudra au pays plus de 35 ans pour la rembourser, même avec un accroissement des exportations de pétrole. Le ratio de la dette au PIB en Iraq est plus de dix fois supérieur à ce qu'il est en Argentine et au Brésil.

Les pays industrialisés sont en désaccord au sujet de la dette iraquienne. Devant la persistance de ce désaccord, les États-Unis font pression sur la Banque mondiale pour qu'elle se rende en Iraq sans y avoir été autorisée par une résolution de l'Organisation des Nations Unies. De l'avis général, le Club de Paris devrait s'intéresser à ces deux questions, à savoir le versement d'intérêts et le remboursement de la dette, de façon simultanée pour tenter de déterminer le montant des obligations de l'Iraq. Le Club de Paris devrait renoncer à une portion comprise entre 60 et 80 % de la dette due à ses membres, qui s'élève à 25,6 milliards de dollars.

Après la guerre et la dévastation qu'elle a entraînée, il est clair que le peuple iraquien doit au premier chef recevoir toute l'aide humanitaire dont il a besoin pour survivre. Il doit être mis fin à l'effondrement rapide et massif des conditions de vie ainsi qu'à la détérioration régulière des conditions sanitaires et des services éducatifs, à la généralisation du chômage et à la contamination de l'environnement. Les infrastructures civiles doivent être reconstruites et il faut s'intéresser à la question de l'énorme désintégration économique et sociale. Il est indispensable que les recettes dérivées du pétrole soient utilisées pour reconstruire l'infrastructure civile, en particulier le réseau électrique, les systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau. Il faut également reconstruire les institutions et améliorer les conditions de vie et les conditions sanitaires du peuple iraquien.

2. *Impact sur l'économie des pays arabes*

Au cours des quelques dernières années, le marché iraquien a été un important levier économique pour les marchés des pays arabes et a atténué les effets du marasme économique, notamment dans les pays voisins tels que le Liban, la Syrie, l'Égypte et la Jordanie. Les entreprises arabes sont naturellement préoccupées par la perspective des changements qui pourraient être apportés aux contrats existants par toute nouvelle administration en Iraq, d'autant plus que les entreprises arabes bénéficiaient auparavant de conditions spéciales et d'un traitement préférentiel en vertu d'accords contractuels.

Il importe de ne pas oublier qu'en vertu du programme « pétrole contre nourriture », le marché iraquien offrait des débouchés et des revenus conséquents pour de nombreux pays. La valeur totale des contrats passés avec l'Iraq, en vertu du mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations Unies, entre le moment de son entrée en vigueur et le moment où il a été suspendu en février 2003, s'élevait à

44 335 millions de dollars, dont l'ONU avait approuvé 22 684 millions de dollars, le reste correspondant à des contrats annulés ou tenus en réserve conformément à des résolutions internationales ou à des réserves formulées par les États-Unis et le Royaume-Uni. Environ 10 603 156 000 dollars d'aliments ont été importés en vertu des contrats approuvés dans le cadre de ce programme, qui a été exécuté en 12 étapes.

Il ressort des estimations initiales que les pertes subies par les pays arabes pendant la guerre pourraient se situer entre 60 et 80 milliards de dollars. Ces estimations sont toutefois peu fiables car elles ne reposent pas sur des données suffisantes. La seule certitude est que de lourdes pertes ont été enregistrées, qui auraient pu être encore beaucoup plus lourdes si la guerre avait duré plus longtemps. Parallèlement, rien n'indique clairement que l'impact de la guerre ait cessé de se faire sentir. La guerre a condamné la région arabe à observer et à attendre et a ralenti les investissements et les choix économiques. Les investissements ont certainement diminué, les échanges commerciaux se sont ralentis, enfin les prix de certains produits de base importés ont augmenté, soulevant de nombreuses difficultés pour les pays arabes, qui souffraient déjà et continuent à souffrir à la suite des événements de septembre 2001. Divers secteurs économiques seront certainement touchés, notamment les secteurs de la production et des services, et le chômage pourrait s'aggraver. Il ne fait aucun doute que le tourisme, les transports et les voyages aériens en ont subi les effets préjudiciables, de même que le coût de l'assurance et de la réassurance, tandis qu'une récession est intervenue dans les opérations de tous les services, sans parler des dommages à l'environnement et de la détérioration des soins de santé et des services sociaux.

Les opérations militaires ont maintenant pris fin, mais les répercussions économiques de la guerre continuent de se faire sentir dans les pays proches ou lointains de la région. Dans de nombreux pays arabes, les estimations de la croissance économique attendue sont actuellement revues à la baisse en raison des diverses pertes commerciales et économiques qu'ils ont enregistrées, dont les effets se prolongeront semble-t-il jusqu'au début de l'année prochaine. Le FMI et la Banque mondiale pensent que les crises économiques actuelles pourraient continuer pendant un certain temps encore en raison de la situation floue qui règne en Iraq, mettant en danger les perspectives de croissance dans le monde arabe et faisant obstacle aux investissements internationaux, qui se situent maintenant à des niveaux très modestes. Avant même que la guerre n'éclate, la croissance était tombée de 3,2 % en 2001 à 2,3 % en 2002.

La Banque mondiale s'attend à ce que les taux de croissance dans la région fluctuent entre 3,4 et 4 % par an pendant la période allant de 2003 à 2005, contre 4,7 % pour l'ensemble des pays en développement, en raison de l'effritement des exportations, de la contraction des recettes provenant du tourisme et de la persistance de la nervosité des investisseurs à l'égard de la région arabe. En conséquence, certains des pays de la région pourraient avoir des difficultés à attirer les investissements étrangers dont ils dépendent et pourraient en conséquence se voir dans l'obligation de différer leurs réformes structurelles, y compris les programmes de privatisation, les projets de développement de l'infrastructure et les projets d'industrialisation.

Il est frappant de noter que, contrairement à ce qui s'était passé lors de la guerre du Golfe de 1991, les virements effectués par les travailleurs en 2002, soit un

montant total de 14 milliards de dollars, n'ont pas été perturbés et, dans une certaine mesure, ont compensé la baisse des recettes touristiques dans plusieurs pays arabes de la Méditerranée. D'après la Banque mondiale, quatre pays arabes ayant conclu des accords de partenariat avec l'Union européenne, à savoir l'Égypte, la Jordanie, la Tunisie et le Maroc, verront leur croissance fléchir à cause de la guerre et de ses incidences sur le tourisme, le flux de capitaux et le commerce extérieur.

Les pays arabes qui avaient des relations économiques commerciales florissantes avec l'Iraq, en particulier la Syrie, la Jordanie, l'Égypte et certains pays du Golfe, enregistreront vraisemblablement, à court terme, un net recul de leurs échanges commerciaux après la guerre. D'après la Banque mondiale, l'économie jordanienne, en raison de l'importance de ses échanges – pétroliers et autres – avec l'Iraq et de sa dépendance à l'égard des recettes touristiques, pourrait ne pas connaître le taux de croissance prévu, qui, d'après les estimations, devrait se situer entre 5 et 6 %. La Banque mondiale estime que l'Égypte sera moins touchée que la Jordanie, mais que les pertes éventuelles pourraient représenter entre 1,5 et 2 % de son PIB réduit, à quoi il faut ajouter l'incidence d'une balance des paiements négative d'un montant total net de 1,5 milliard de dollars. Les pertes subies par le Liban et la Syrie du fait de l'effondrement de leurs relations commerciales avec l'Iraq seront considérables.

En ce qui concerne les pays du Maghreb, la baisse du taux de croissance au Maroc pourrait se situer entre 1 et 1,5 %, et la balance des paiements pourrait enregistrer une perte représentant entre 1 et 1,5 milliard de dollars. En général, les conséquences pour l'économie du Maroc et de la Tunisie seront moindres que dans d'autres pays, malgré la chute des recettes touristiques et la contraction du volume des investissements étrangers. Ces deux pays pâtiront toutefois de la baisse de la demande sur les marchés de l'Union européenne et du ralentissement général de la croissance économique dans les pays de la zone euro. Le Maroc et la Tunisie ont des liens commerciaux solides avec les États de l'Union européenne, qui absorbent 70 % du volume total de leurs exportations.

Les pays du Golfe exportateurs de pétrole pourraient connaître une baisse de leurs revenus pétroliers en raison de la réduction des quotas décidée par l'OPEP et de la stabilité des prix du pétrole, alors qu'ils doivent faire face à de nombreux problèmes économiques, notamment la nécessité de créer beaucoup plus d'emplois et de financer la nouvelle génération de projets dans les domaines du développement, de l'infrastructure et de l'industrie. Le recul probable des prix du pétrole à court et à moyen terme affectera également les pays arabes non producteurs de pétrole de diverses manières : hausse du chômage, contraction de l'aide provenant des pays du Golfe et ralentissement des flux d'investissements.

Dans cette situation nouvelle, nous ne pouvons exclure la possibilité que les États-Unis deviennent l'un des principaux fournisseurs de l'Iraq, en concurrence avec les pays arabes, et cherchent par leur politique économique à répartir les rôles et les relations économiques entre l'Iraq et les autres pays arabes conformément aux objectifs qu'ils poursuivent dans la région.

Les problèmes permanents resteront les mêmes : recettes pétrolières en diminution et débouchés économiques décevants dans un monde arabe caractérisé par une forte croissance démographique, à la recherche des moyens d'accélérer le cycle de la croissance, de parvenir à un développement durable, de venir à bout de la pauvreté et du chômage (qui devrait augmenter de 30 %), de fournir des emplois

aux jeunes, de diversifier les bases industrielles et de rattraper l'économie mondiale. À moyen terme toutefois, de nouvelles possibilités commerciales devraient apparaître dans le cadre de la reconstruction de l'Iraq.

La guerre touchera certainement les divers secteurs économiques de manière différente. Les principaux secteurs seront examinés séparément dans les pages qui suivent.

a) *Pétrole*

Les prix du pétrole ont connu des fluctuations marquées. Au moment où la guerre touchait à sa fin, ses prix ont baissé. C'est ainsi qu'à la mi-avril, le prix du baril avait baissé de 10 dollars en 26 jours avant de reprendre quelque peu parce qu'une réduction de la production était attendue de l'OPEP, qui essayait de maintenir le prix du pétrole dans une fourchette comprise entre 22 et 28 dollars. L'OPEP craint que le repli saisonnier de la demande de pétrole pendant le deuxième trimestre de 2003 n'entraîne une plus forte baisse des prix, qui avaient diminué d'un tiers depuis le début de la guerre.

Dans l'ensemble, le prix du pétrole restera stable mais avec de légères fluctuations, et par conséquent la facture énergétique des pays importateurs restera relativement élevée cette année. À plus long terme, avec la fin de la guerre et la réapparition du pétrole iraquien sur le marché, les prix pourraient retomber à un niveau d'environ 20 dollars le baril. La Banque mondiale prévoit une hausse de 4,3 % du prix du pétrole en 2003, suivie par une baisse de 19,2 % en 2004 et une nouvelle baisse de 4,8 % en 2005, pour retomber à 20 dollars le baril. Les prix pourraient enregistrer une baisse encore plus marquée si le marasme de l'économie mondiale se poursuit. Dans ce cas, les pays arabes producteurs de pétrole en subiraient le contrecoup économique préjudiciable.

Les pays arabes non producteurs de pétrole, à savoir la Jordanie et la Syrie, seront également touchés étant donné que l'Iraq leur fournissait auparavant d'importantes quantités de pétrole en vertu d'accords spéciaux.

L'Iraq devrait commencer à produire 1,6 million de barils de pétrole par jour dans un délai d'un mois et demi. Toutefois, le pétrole iraquien n'atteindra pas les marchés étrangers avant la deuxième moitié de juin 2003, en attendant la mise en place de cadres juridiques contractuels et l'émergence d'un pouvoir local iraquien pour s'en charger.

b) *Commerce*

La perte des relations commerciales privilégiées qu'ils avaient établies avec l'Iraq au cours des cinq années précédentes en vertu du programme « pétrole contre nourriture » a eu de très graves répercussions économiques pour les pays arabes. Ces échanges avaient contribué à alléger le poids des sanctions imposées à l'Iraq, tout en dynamisant l'économie des pays arabes concernés par le biais de leurs exportations vers un marché à la recherche de toutes sortes de marchandises. De nombreuses industries légères ont prospéré, la production atteignant une valeur de 200 millions de dollars. Ces relations se sont finalement développées au point que la création de zones franches a été annoncée au titre d'accords conclus notamment avec l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Liban et la Syrie. Les exportations du Liban à destination de l'Iraq représentaient environ 40 % de l'ensemble de ses

exportations, le chiffre correspondant étant de 30 % pour l'Égypte et de 20 % pour la Jordanie. Une grande partie de ces échanges correspondaient à des opérations de réexportation et de transit (commerce triangulaire). La valeur des contrats commerciaux conclus entre la Syrie et l'Iraq atteignait 5,5 milliards de dollars à la fin de 2001. La valeur des exportations syriennes pour l'année 2002 uniquement est évaluée à environ 2 milliards de dollars. La valeur des contrats d'exportation conclus entre l'Égypte et l'Iraq était estimée à 4 milliards de dollars. Les contrats d'exportation du Liban, pour leur part, représentaient près de 450 millions de dollars en 2002, tandis que les exportations jordaniennes s'élevaient à environ 430 millions de dollars (commerce triangulaire). Une grande partie de ces échanges sont désormais menacés du fait qu'ils n'ont plus leur position privilégiée, en particulier maintenant que la guerre est finie. Le marché iraquien sera désormais ouvert aux fournisseurs mondiaux qui produisent des marchandises de haute qualité à des prix compétitifs, situation qui sera préjudiciable pour de nombreuses entreprises manufacturières. À moins de pouvoir restructurer leurs opérations et devenir plus compétitives, ces entreprises risquent de perdre des affaires et des emplois, ce qui entraînera une hausse du taux de chômage dans les pays concernés. Nous pouvons relever ici qu'une grande partie de ce commerce intrarégional correspondait peut-être en fait à des opérations de réexportation menées par des entreprises fonctionnant dans divers pays arabes pour mettre à profit le fait qu'en vertu de ces contrats commerciaux, l'Iraq n'était pas tenu de spécifier le pays d'origine. Maintenant que la guerre est finie, le volume de ces opérations devrait décroître sensiblement.

c) *Tourisme*

La santé de certains secteurs économiques est extrêmement sensible à la guerre. Le tourisme a acquis une grande importance dans l'économie des pays arabes, où il représente une part croissante du PIB et crée de nombreux emplois. Les recettes du tourisme et des services connexes ont en fait produit 60 milliards de dollars pour les pays arabes, soit pas moins de 50 % des recettes pétrolières des pays arabes exportateurs. La guerre a eu un impact négatif sur ce secteur : les réservations pour les voyages de groupes et les taux d'occupation des chambres d'hôtel ont diminué, tandis que les agences de tourisme et les propriétaires d'hôtels ont perdu de l'argent. Les voyages dans la région arabe ont régressé de 40 % depuis le déclenchement de la guerre. Les compagnies aériennes dans le monde entier ont subi de lourdes pertes, le trafic ayant diminué précisément au moment où leurs factures de carburant et leurs coûts d'assurance augmentaient en raison des risques de guerre.

Dans les pays du Maghreb, le secteur touristique représente environ 10 % du PIB. De nombreuses pré-réservations pour les grandes destinations touristiques, par exemple Marrakech et Agadir, ont été annulées, et les touristes sont moins nombreux. Au Maroc, les activités liées au tourisme produisent un demi-million d'emplois et représentent environ 7 % du PIB du pays, qui devrait régresser d'au moins 2 % en raison du ralentissement que ces activités connaissent actuellement. En Tunisie, des mesures d'urgence ont été prises pour tenter d'annuler l'impact escompté de la guerre, notamment dans le secteur touristique, qui représente un quart des recettes en devises du pays. En Égypte toutefois, la perte des recettes en devises fortes provoquée par la diminution du nombre de touristes étrangers a été compensée par les recettes provenant de touristes arabes.

d) Assurance

La région étant devenue une zone à haut risque, le coût de l'assurance et de la réassurance a bien évidemment augmenté. Le Koweït a été le plus fortement touché : les taux d'assurance applicables aux conteneurs importés dans le pays par la voie maritime ou par la voie aérienne ont augmenté de 2,5 % dès le déclenchement de la guerre. Pour les marchandises expédiées en Arabie saoudite par la voie maritime, les taux d'assurance ont augmenté de 0,95 % alors que l'augmentation correspondante était de 0,65 % pour le Qatar, et de 0,25 % pour les Émirats arabes unis et Bahreïn. Les primes pour risques de guerre appliquées aux marchandises et aux navires voyageant à destination de l'Iran et de l'Iraq ont tout d'abord été gelées, mais certaines zones ont par la suite été déclarées hors tarif, ce qui signifie que la compagnie d'assurance peut appliquer n'importe quel taux qu'elle pourrait juger approprié; le Yémen, le Koweït, l'Iraq et certains ports situés sur la côte orientale de l'Arabie saoudite sont au nombre de ces zones. Ce relèvement des taux d'assurance en raison des primes pour risques de guerre a majoré le coût des transports maritimes, et par conséquent le prix des marchandises et des produits manufacturés importés. Dans les pays du Golfe, les compagnies maritimes ont informé leurs clients qu'une surcharge de 65 dollars serait exigible pour chaque conteneur normalisé de 7 mètres environ transporté des Émirats arabes unis au Koweït, et une surcharge plus faible serait appliquée aux conteneurs expédiés des ports des Émirats arabes unis à destination de Bahreïn et au port de Dammam en Arabie saoudite. Un effet de cette mesure a été de transformer le port de Dubaï en grand centre de transit, ce qui a accru la demande de navires de petites dimensions. Un autre effet a été d'accroître la demande de transports par la voie terrestre entre les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et le Koweït pour les marchandises qui ont été acheminées par mer jusqu'aux Émirats arabes unis. Cela a porté la valeur des cargaisons à des niveaux record : l'expédition d'un conteneur qui coûte normalement 600 dollars coûte désormais 1 300 dollars. Le syndicat arabe d'assurance contre les risques de guerre a informé les compagnies d'assurance égyptiennes que ses taux de réassurance seront relevés à compter du 10 mars, ce qui poussera à la hausse les frais de transport et le prix des marchandises.

e) Main-d'oeuvre

Selon un rapport du Directeur général de l'Organisation arabe du travail, la guerre aura un grave effet négatif sur le marché du travail dans tous les secteurs de la production et des services. Pas moins de 42 millions de personnes (38 % d'un effectif total de main-d'oeuvre estimé à environ 111 millions) dans les pays arabes pourraient se trouver sans emploi par suite de l'effondrement des activités productives.

f) Investissements

La guerre une fois déclenchée, les décisions qui régissent les investissements dans de nombreux secteurs clés ont été renvoyées à plus tard; un sentiment de sécurité a tendance à encourager les dépenses de consommation des particuliers et les dépenses d'équipement des entreprises. Les experts prévoient qu'avec le déclenchement de la guerre, les pertes d'investissements dans la région arabe s'élèveraient à 200 milliards de dollars, dont 100 milliards de dollars dans les États

du Golfe. Cette situation ne manquera pas d'avoir un impact sur le taux de croissance du PIB des pays arabes.

Il ressort des estimations que la menace de la guerre a d'abord frappé les investissements étrangers, en particulier dans les pays du Golfe. Bon nombre de pays arabes et de pays du Golfe ont temporairement mis en sourdine les décisions d'investissements qui avaient été envisagées dans le cadre de projets conjoints. Cette nouvelle régression intervient peu de temps après les événements du 11 septembre 2001, malgré les efforts réalisés par les pays arabes pour améliorer le climat de l'investissement. Il semble que l'Arabie saoudite, devant l'Égypte et la Tunisie, soit le pays le plus intéressant pour un investisseur, puisqu'elle représente 37,6 % de l'ensemble des investissements dans tous les pays arabes; ces trois pays ont représenté plus de 70 % du total des investissements dans les pays arabes au cours des dix dernières années. Les investissements dans les pays arabes ne représentent toutefois pas plus de 1 % de l'ensemble des investissements dans le monde entier, et seulement 4,2 % de la totalité des investissements dans les pays en développement.

Il est certain que des volumes importants de capitaux arabes et autres ont commencé à quitter les États-Unis au moment où la guerre contre l'Iraq a commencé, mais l'essentiel de ces capitaux sont partis à destination de l'Europe, les pays arabes n'en absorbant qu'une faible partie en raison de l'avenir incertain du secteur bancaire et des marchés financiers en Arabie.

Les sources bancaires affirment que pendant la période qui s'ouvre, les pays arabes, et plus particulièrement les pays du Golfe, seront amenés à offrir des conditions plus avantageuses aux investisseurs étrangers, à un moment où tous les pays s'emploient à renforcer leurs structures législatives afin d'offrir plus de garanties et plus de transparence dans leurs opérations. Au moment où les pays intensifient leur concurrence pour attirer des investisseurs, certains offriront inévitablement des concessions plus avantageuses aux investisseurs étrangers, y compris sous forme d'accès à de nouveaux secteurs économiques où les investisseurs étrangers avaient jusque là été exclus.

Après la deuxième Guerre du Golfe, qui a coûté aux pays arabes une fraction substantielle de leurs ressources économiques, cette nouvelle guerre fera sans doute peser une lourde charge sur le secteur financier arabe. Il convient de relever que le secteur dans les pays arabes s'est considérablement développé au cours des vingt dernières années, attirant des comptes de dépôt dont le volume global s'élevait à 400 milliards de dollars à la fin de 2002, soit la moitié du total du PIB des pays arabes, dont 60 % en provenance du secteur privé. Les banques arabes dans les pays de la partie orientale de l'Arabie sont devenues plus strictes pour l'octroi de nouveaux prêts et le taux des prêts improductifs a atteint plus de 10 % en Égypte, au Maroc et en Jordanie. Dans l'ensemble toutefois, de nombreuses banques arabes se trouvent confrontées à une augmentation sensible des liquidités, particulièrement dans les États du Golfe, en partie du fait qu'une bonne part des capitaux arabes proviennent d'ailleurs, et en partie du fait qu'un certain nombre de grands projets d'investissement et de programmes de privatisation ont été remis à plus tard dans divers pays arabes.

g) *Marchés financiers*

Les sociétés qui participent à la reconstruction de l'Iraq observeront sans doute d'ici peu une augmentation de la valeur de leurs actions, telles que cotées sur les marchés boursiers du Golfe. Un grand nombre de sociétés et d'entreprises se sont longuement préparées, en achetant des terrains et en créant des sociétés de sous-traitance et de services, dans l'espoir de se voir attribuer des projets de reconstruction. Elles courent bien évidemment au devant de déceptions si les contrats sur lesquels elles comptent ne se matérialisent pas.

En tout état de cause, maintenant que les opérations militaires ont pris fin, les projets d'investissement qui avaient été gelés ont redémarré, ce qui donne une impulsion à la croissance et encourage les institutions et les entreprises à s'efforcer d'obtenir des moyens de financement supplémentaires en émettant de nouvelles actions ou des obligations. Les marchés boursiers aussi bien au Koweït qu'au Qatar ont enregistré d'excellents résultats en 2002.

h) Dette publique

La région dans son ensemble devrait attirer moins d'investissements que dans le passé, et la question de la dette publique pourrait devenir un problème persistant pour les pays arabes. Parallèlement, les taux d'accroissement de la population sont plus élevés que jamais, ce qui entraîne une progression de la demande de biens et de services.

III. Rôle des hommes d'affaires arabes

Les conditions difficiles que connaît le monde entier, et la région arabe en particulier, sont venues s'ajouter aux guerres et aux rivalités qui ravagent le monde arabe depuis plus de 50 ans et ont de toute évidence freiné son développement. Le secteur privé arabe a certainement un important rôle à jouer parallèlement aux gouvernements arabes pour tenter de faire face à ces crises et d'en atténuer les effets négatifs. L'Union générale des chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes cherche à accroître le rôle du secteur privé dans la croissance économique et dans les efforts économiques communs du monde arabe, et à en renforcer l'effet en faisant prendre conscience aux hommes d'affaires arabes de ce qu'ils peuvent faire pour relancer la croissance et favoriser l'intégration. On peut dire que ces efforts ont été fructueux dans la mesure où les pays arabes s'intéressent énormément au secteur privé; en vérité, cet intérêt se manifeste maintenant à l'échelon du sommet arabe, qui a pris officiellement note du secteur privé et du rôle qu'il est en mesure de jouer. Un certain nombre de documents de travail ont été soumis au Conseil de l'Union générale au sujet du rôle du secteur privé dans la mise en oeuvre de l'Accord élargi sur la zone de libre-échange des pays arabes, qui est un pilier important dans la structure du marché commun arabe envisagé.

À cet égard, il est peut-être intéressant de noter que la nécessité d'accepter un abaissement éventuel des prix du pétrole, qui entraînera des réductions des dépenses publiques, est une question stratégique à laquelle la région doit réfléchir. Le secteur privé s'engouffrera inévitablement dans cette brèche. Les avantages de cette option n'ont pas encore été pleinement appréciés malgré les résultats notables obtenus par le secteur privé arabe au niveau international : il s'est en effet acquis une position internationale de premier plan en raison de l'abondance de ses ressources financières, de ses relations commerciales étendues au monde entier et de ses réseaux d'affaires. Compte tenu des capacités financières, administratives et

intellectuelles dont il dispose, le secteur privé peut être avantageusement mis à profit à des fins d'investissement et de développement dans le monde arabe, à condition que les structures législatives et les services nécessaires pour stimuler sa croissance soient mis en place.

Maintenant plus que jamais, l'importance de l'ouverture économique et de la création d'un climat commercial actif et compétitif apparaît clairement. Il est indispensable de chercher à attirer des investissements étrangers directs, qui serviront au transfert de connaissances et de qualifications et créeront des débouchés commerciaux. Pour réussir dans cette entreprise, les pays arabes doivent collaborer entre eux et penser à fusionner leurs petits marchés isolés et fragmentés pour en faire un seul marché commun arabe qui accroîtrait la confiance des investisseurs. L'intégration régionale est le moyen idéal pour accroître les échanges et les investissements et pour réussir à attirer des investissements étrangers directs. Les pays arabes doivent également s'attaquer aux problèmes liés à la bureaucratie, aux complexités contractuelles et juridiques, au manque de concurrence et à l'absence de transparence. En un mot, ils doivent adopter des pratiques économiques avisées et équilibrées.

L'épanouissement d'intérêts économiques arabes communs offre un moyen efficace de résoudre les crises économiques qui sont notoirement fréquentes dans la région. La question revêt une importance particulière pour les pays arabes dont les liens économiques demeurent fragmentés. Cette situation gêne leur accès aux facteurs du développement économique, qui exige que les marchés arabes attirent des échanges commerciaux et des investissements. Cela ne sera pas réalisable tant que leurs débouchés à l'exportation restent limités et les rendements de leurs investissements étrangers restent faibles; ils continueront à subir les effets défavorables des crises qui ont récemment sévi dans le monde. La solution doit être trouvée dans la solidarité, la complémentarité économique et la constitution d'un bloc économique arabe qui tirera pleinement parti des ressources naturelles et humaines de la région et en fera une base solide; ainsi équipée, la région pourra affronter la période qui s'ouvre avec confiance. À cette fin, les pays arabes devraient mettre au point des politiques économiques appropriées visant à déterminer la mise en oeuvre de l'Accord élargi sur la zone de libre-échange, à libéraliser le commerce des services, à encourager les investissements intrarégionaux, à accroître le tourisme intrarégional dans le monde arabe et toutes les formes existantes d'échanges de services entre les pays arabes, qu'ils soient financiers, logistiques, techniques ou autres, et à mettre en place des conditions d'investissement et des structures juridiques propices au développement dans ce sens.

À cet égard, il y a lieu de noter que, dans une large mesure, les touristes arabes ont commencé à remplacer les touristes étrangers dans certains pays arabes et que les investissements arabes alimentent le secteur touristique à mesure que les investissements étrangers se tarissent. Ce qui se passe dans le secteur du tourisme pourrait aussi se produire dans d'autres secteurs de production et de services qui se heurtent à de nombreux obstacles lorsqu'ils tentent d'accéder à des marchés étrangers.

Des marchés élargis permettront aux producteurs de mettre à profit les avantages de la spécialisation et des économies d'échelle, ouvrant ainsi des possibilités pour une productivité accrue, une concurrence renforcée et une

répartition plus efficace des ressources. Il en résultera un élargissement de la gamme des produits et un abaissement du coût du développement économique. Les pays arabes s'efforceront d'encourager les investissements étrangers directs et d'entreprendre des projets communs destinés à parvenir à plus de compétitivité en améliorant leurs capacités technologiques et leurs débouchés d'exportation. La région jouera alors un rôle important en grossissant le courant des investissements intrarégionaux et aussi en attirant des investissements étrangers vers les pays arabes. Sur la base des données disponibles, il semblerait qu'entre 100 et 200 milliards de dollars de capitaux arabes investis aux États-Unis, sur un total qui atteignait peut-être 600 milliards de dollars, ont été retirés de ce pays. Il importe donc de tirer parti de ces capitaux en les réorientant vers le monde arabe. Les ressources financières des pays arabes ont enregistré de lourdes pertes au cours des trente dernières années, allant d'une érosion progressive au gel dans des fonds qui ne servaient pas vraiment les intérêts communs des pays arabes. Il est maintenant indispensable que ces ressources soient utilisées à des fins productives.

Ainsi que nous l'avons vu, le secteur privé sera appelé à jouer un rôle décisif dans le développement des pays arabes à l'avenir. À l'heure actuelle, la plupart des entreprises arabes appartiennent à un seul propriétaire ou à des familles, ce qui pourrait les empêcher de relever les défis qui se profilent à l'horizon. Il sera indispensable que ces entreprises se transforment en sociétés et, le moment venu, qu'elles soient encouragées à fusionner ou à former des alliances afin d'élargir leur activité et d'accéder à de nouveaux marchés. Les pays arabes devraient mettre à profit les réseaux des communications modernes pour atteindre toutes les régions du monde, développer les marchés intérieurs de capitaux, créer des modalités de prêts à long terme, acquérir des capacités de commercialisation et s'attacher à la qualité des produits.

IV. Reconstruction de l'Iraq

S'agissant de l'impact économique de la guerre en Iraq, nous observons qu'aucune évaluation complète des pertes subies par le pays n'a été faite à ce jour. Il est toutefois évident que la dévastation a été générale et que le coût de la reconstruction sera énorme. Ces faits doivent être pris en considération lorsque l'on décidera quelles seront les organisations qui contribueront au financement des travaux de reconstruction et de remise en état de l'ensemble des infrastructures de l'Iraq, anéanties par vingt années de guerres ininterrompues. Le problème fondamental tient au volume écrasant de la dette étrangère de l'Iraq. De toute évidence, les recettes pétrolières ne suffiront pas à financer la reconstruction si l'Iraq est dans l'obligation de continuer à s'acquitter de sa dette, même si elle était rééchelonnée.

Les estimations du coût total du programme de reconstruction envisagé ont varié entre 15 et 20 milliards de dollars par an pendant un certain nombre d'années. Si l'on y ajoute les besoins d'aide à court terme et le fait que l'économie iraquienne doit être complètement reconstruite, nous observons que le coût total pourrait atteindre des centaines de milliards de dollars. Les recettes provenant des exportations de pétrole qui, même à long terme, ne devraient pas dépasser 40 milliards de dollars par an, seront totalement insuffisantes pour cela; un appui international au programme de reconstruction sera indispensable pendant un certain temps.

Il convient de noter à ce stade que le 20 avril 2003, à la demande du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, une réunion extraordinaire des organisations spécialisées arabes a eu lieu pour examiner les moyens d'aider le peuple iraquien. Cette réunion a dressé un bilan des besoins essentiels immédiats du pays dans l'industrie, l'agriculture, l'emploi, l'éducation, la santé et d'autres secteurs. Parallèlement, de nombreuses associations et institutions ont fourni au peuple iraquien une assistance humanitaire substantielle, qui a essentiellement été fournie par le Koweït, l'Arabie saoudite, la Jordanie et les Émirats arabes unis.

Il n'est pas prématuré d'évoquer le rôle des milieux d'affaires arabes dans l'effort de reconstruction, en raison notamment du fait qu'ils peuvent accéder à tous marchés arabes sans avoir recours à des intermédiaires. Les entreprises arabes ont certainement un important rôle à jouer dans la reconstruction de l'Iraq et, compte tenu de leurs capacités, de leur proximité géographique et des multiples relations qu'elles entretiennent avec les milieux et les institutions économiques de la région, elles auront à n'en pas douter la possibilité d'obtenir des contrats lucratifs. Les pays arabes sont bien placés pour fournir des matériaux de construction, des aliments et tout ce dont le marché iraquien a besoin. Il serait peut-être avantageux pour les diverses entreprises de constituer un bloc unique en mettant en commun leurs ressources et en concluant des alliances, au lieu de fonctionner séparément. Autrement dit, pour que les entreprises arabes jouent un rôle décisif dans le processus de reconstruction, elles devront constituer un consortium, mettre en commun leurs ressources pour soumissionner en vue d'obtenir des contrats et conclure des alliances qui leur permettront d'être plus compétitives pour la réalisation de projets dans l'agriculture, l'industrie, les services, l'infrastructure et la technologie.

Pour leur part, les banques et les institutions financières régionales pourraient fournir, selon les estimations, entre 5 et 10 milliards de dollars du financement nécessaire pour la reconstruction, qui devrait se situer entre 120 et 150 milliards de dollars au total.

Conclusions

Les terribles événements qui se sont déroulés dans la région marquent à divers égards un tournant décisif pour les pays arabes. La solidarité arabe est peut-être dans l'immédiat le facteur le plus clairement perceptible, alors que la région traverse des épreuves qui pourraient s'avérer fatales dans tous les sens du terme. S'entendre dire que la solidarité a elle-même souffert d'autres tempêtes et épreuves et qu'elle les a finalement surmontées n'est qu'une maigre consolation. Dans la situation actuelle, caractérisée par un vide politique, les pays arabes doivent faire porter tous leurs efforts sur leurs intérêts politiques communs ainsi que sur la coopération et l'intégration économiques arabes, qui sont les éléments centraux de la réponse que la région apportera aux transformations brutales qu'elle connaît actuellement.

L'impact économique de la guerre s'est fait sentir dans de nombreux secteurs dans les pays arabes, y compris les entreprises privées de toutes sortes, et ses effets se répercuteront pendant encore un certain temps. L'intégration régionale offre le meilleur moyen d'atténuer ces effets, sans compter qu'elle apporte une réponse constructive aux problèmes de développement de la région en général. Il est indispensable d'imprimer de nouvelles orientations à la coopération économique des

pays arabes en attribuant au secteur privé un rôle croissant dans le développement et les choix économiques. Ses représentants devront apprendre à assumer cette fonction. Le secteur privé s'efforcera d'encourager la mise en commun des ressources économiques de la région. Il cherchera à jouer un rôle plus ambitieux à l'échelon national et un rôle plus actif aux échelons régional et international et s'efforcera à cette fin d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux innovations permanentes.

En ce qui concerne plus particulièrement le pétrole, il est indispensable de considérer cette ressource non renouvelable en ayant conscience du fait qu'il est dans l'intérêt aussi bien des pays consommateurs que des pays producteurs d'en assurer la conservation à l'échelon national et de faire confiance à l'avenir lorsqu'elle aura été épuisée.

S'agissant de l'impact de la guerre sur l'économie des différents pays arabes, les autorités locales devraient contacter leurs gouvernements respectifs en leur soumettant des propositions précises de mesures pratiques visant à compenser les pertes à court, moyen et long terme. Elles devraient aussi proposer des options souhaitables pour l'avenir : politiques fiscales et financières destinées à ne pas peser trop lourd sur des secteurs productifs endommagés, recherche de débouchés de remplacement pour les produits dont les ventes ont été annulées, appui aux fonds existants de développement des exportations et aux programmes commerciaux novateurs afin de contribuer à l'écoulement des marchandises. En outre, l'Organisation des Nations Unies devrait être invitée à poursuivre l'exécution des contrats qui avaient fait l'objet d'un accord avec l'Iraq avant la guerre, dans le cadre du renouvellement du programme « pétrole contre nourriture ». Enfin, les gouvernements devraient être instamment priés de s'attacher en priorité à moderniser la production industrielle et la commercialisation et à adopter une législation visant à stimuler la croissance économique en prenant des mesures appropriées pour améliorer le climat de l'investissement et en utilisant au mieux les institutions financières internationales et régionales.

Les défis auxquels l'Iraq se trouve confronté pendant la période de l'après-guerre peuvent être résumés comme suit : comment rembourser ses dettes, comment assumer le coût de la guerre, enfin comment utiliser ses recettes pétrolières pour reconstruire le pays et parvenir à la croissance économique et au développement. L'utilisation de toutes les recettes pétrolières pour s'acquitter de la dette et couvrir le coût de la guerre n'est pas une option viable car, dans ce cas, le peuple iraquien perdrait toute possibilité de mettre en oeuvre immédiatement toute une gamme de mesures économiques, financières et administratives qui permettraient de faire face aux problèmes urgents du pays, par exemple en fournissant des biens et des services indispensables et en réduisant le chômage, l'inflation et la pauvreté.

Sources

- Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), communications et documents de la vingt-deuxième session ministérielle, 14-17 avril 2003.
- *Al-Hayat* (quotidien), *Al-Hayat al-iqtisadiyya* (édition des affaires économiques), janvier, février, mars et avril 2003.

- M. Jasim al-Mana’i, « Al-tahaddiyāt amām al-iqtisādāt al-’arabiyya [problèmes rencontrés par l’économie des pays arabes] », Fonds monétaire arabe, janvier 2003.
- *Al-Iqtisad wa’l-a ‘mal* (magazine), numéros de janvier, février et mars 2003.
- *Al-Nahar* (quotidien), articles parus dans les numéros de janvier, février, mars et avril 2003.
- *Al-Safir* (quotidien), articles parus dans les numéros de janvier, février, mars et avril 2003.
- Chambre de commerce arabo-britannique, « Ittijāhāt al-siyāsa wa’l-iqtisād wa’l-māl fi’l-mamlaka al-muttahida [tendances de la politique, de l’économie et des finances au Royaume-Uni], février 2003.
- Union générale des chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes, « Dawr al-qitā’ al-khāss fī mintaqat al-tijāra al-hurra al-’arabiyya al-kubrā [le rôle du secteur privé dans la région de la zone élargie de libre-échange dans les pays arabes] », étude présentée à la vingt-quatrième session du Conseil de l’Union générale, 8 et 9 mars 2003.
- Union générale des chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes, « Jarda awwaliyya li’l-khasāir al-nājima ‘an al-harb ‘ala’l-irāq, dirāsa awwaliyya [enquête initiale sur les pertes résultant de la guerre contre l’Iraq, étude préliminaire] », 8 avril 2003.
- Ghazi Abdullah Wazni, « In’ikāsāt al-harb al-’irāqiyya ‘ala’l-iqtisād al-’ālamī [impact de la guerre en Iraq sur l’économie mondiale] », *Al-Nahar*, 25 mars 2003.
- M. Henri Tawfig Azzam, « Aswāq al-ashum al-’arabiyya wa’l-tawaqu’āt li-marhalat mā ba’d al-harb ‘ala’l-irāq [marchés boursiers arabes et prévisions pour la période qui suivra la guerre contre l’Iraq] », *Al-Hayat*, 20 mars 2003.
- M. Elias Baroudi, « Idhā hasal al-i’tidā’ ‘ala’l-irāq, salabiyyāt siyāsiyya wa-qtisādiyya khalījiyyan wa-’arabiyyan wa-duwaliyyan [En cas d’agression contre l’Iraq : retombées politiques et économiques dans la région du Golfe, dans les pays arabes et dans le monde entier] », *Al-Iqtisad wa’l-Amal*, septembre 2002.
- Adnan El-Hadj, « Al-natāij al-iqtisādiyya li’l-harb al-amerikiyya ‘ala’l-irāq [conséquences économiques de la guerre des États-Unis contre l’Iraq] », 24 mars 2003.
- Fahan Zanoan, « Ān al-awān li-qarārāt tārīkhiyya fī mintaqat al-khalīj [le moment est venu de prendre des décisions historiques dans la région du Golfe] », *Al-Nahar*, 16 décembre 2002.
- Patrick Ward, « Al-khaskhasa tusāhim fī jadhb al-tamwīl [la privatisation contribue à attirer des moyens de financement] », *Al-Nahar*, 23 avril 2003.
- Tawfiq El-Medini, « Al-naft al-’irāqī ghayr kāfin li-tamwīl al-harb wa-i’mār al-’irāq [Le pétrole iraquien ne suffira pas à financer la guerre et la reconstruction de l’Iraq] », *Al-Nahar*, 15 avril 2003.

- Anas bin Faisal al-Hajji, « Mā huwa masīr al-’uqūd al-naftiyya al-’irāqiyya ma’ al-sharikāt al-ajnabiyya ba’d al-harb [Qu’advieendra-t-il après la guerre des contrats pétroliers conclus par l’Iraq avec des compagnies étrangères]? », *Al-Hayat*, 20 avril 2003.
- Najī Abi Ad, « ’Ishrīn bilyūn dōlār kulfat ta’hīl al-munsha’āt al-naftiyya fi’l-’irāq [Coût de la remise en état des installations pétrolières en Iraq : 20 milliards de dollars] », *Al Hayat*, 20 avril 2003.
- Samir Subh, « Thaman iqtisādī wa-tafjīr ijtīmā’ī fī duwal al-maghrib al-’arabī [Coût économique et explosion sociale dans les pays du Mashreq] », *Al-Hayat al-iqtisadi*, 8 avril 2003.
- Samir Subh, « Iqtisādiyyāt al-mashriq al-’arabī al-akthar tadarruran ba’da duwal al-khalīj [Les économies des pays du Mashreq sont les plus fortement touchées après celles des États du Golfe] », *Al-Hayat al-iqtisadi*, 10 avril 2003.
- « Tarāju’ āfāq al-numūw fī duwal hawd al-mutawassit [L’effritement des perspectives de croissance dans les pays du bassin méditerranéen] » Assurance des crédits à l’exportation de l’IIES et de COFAS, *Al-Hayat al-iqtisadi*, 12 avril 2003.
- « Al-iqtisād ka’b akhīl amerika [Le talon d’Achille de l’économie américaine] », *Al-Wasat*, 14 avril 2003.
- Banque mondiale, *Rapport financier sur le développement mondial*, 2003.
- Graeme Leach, *War and the World Economy*, The Institute for Directors, Londres 2003.
- William Nordhaus, *The Economic Consequences of a War with Iraq*, série de documents de travail, Cambridge, décembre 2002.
- M. Vincent Cable, <<http://www.observer.co.uk.worldview/story/0.11581.886597.00.html>>.
- MEES, Volume XLVI, No 13, 31 mars 2003.
- Michael Renner, « Post-Saddam Energy Vision », *International Herald Tribune*, 17 janvier 2003.
- Alan B. Krueger, “Gauging the Economic Consequences of War”, *The St Petersburg Times*, 8 avril 2003.
- James A. Paul, “Oil in Iraq : the Heart of the Crisis”, Global Policy Forum, décembre 2002.

Rapport de l'Union des investisseurs arabes

Réunion extraordinaire d'organisations spécialisées arabes chargées d'envisager les moyens d'aider le peuple iraquien

Ligue des États arabes – 20 avril 2003

Document de travail : suggestions de l'Union des investisseurs arabes concernant l'appui et l'aide à l'Iraq

I. Difficultés caractéristiques de la situation actuelle en Iraq

- L'Iraq est actuellement directement occupé par les forces des États-Unis et du Royaume-Uni, sans parler de celles d'autres pays qui ont soutenu cette occupation de diverses manières. L'occupation a laissé le pays dans un état d'anarchie, l'administration et la sécurité étant désorganisées en l'absence de toute autorité civile pour maintenir l'ordre, garantir la sécurité et négocier avec le monde extérieur;
- Les Britanniques ont invité les pays préoccupés par la question de l'Iraq à une conférence qui aura lieu à Londres. Aucun pays arabe n'a été invité à ce jour, mais certains pays arabes pourraient être invités par la suite;
- On voit encore mal la forme que revêtira probablement l'autorité centrale en Iraq, ou la liberté d'action qui lui sera accordée. On ignore également à qui incombera la responsabilité des liens commerciaux et économiques et des communications avec le monde extérieur;
- À cet égard, il y a peut-être lieu de noter que le 16 avril 2003, le pays qui occupe actuellement la présidence de l'Union européenne, la Grèce, a publié une déclaration pour inviter la participation de la communauté internationale pour aider le peuple iraquien à assurer son avenir et à rejoindre la communauté internationale. Cette déclaration soulignait en particulier les quelques points ci-après :
 - Rôle de l'ONU dans le rétablissement de l'indépendance du peuple iraquien;
 - Appui des pays voisins pour la stabilité en Iraq;
 - Devoir de l'Union européenne de jouer un rôle dans la reconstruction politique et économique de l'Iraq;
 - La participation des institutions internationales de financement serait la bienvenue.
- Deux questions restent sans réponse :
 1. Quand disposerons-nous d'une disposition du Conseil de sécurité mettant fin aux sanctions imposées à l'Iraq? Cela signifiera que l'Iraq est à nouveau en mesure de produire et d'exporter son pétrole et de garder les recettes qui en découlent.
 2. Quand y aura-t-il une autorité juridiquement habilitée à mener des opérations financières au nom de l'Iraq? Cette question porte principalement sur le droit de disposer des fonds recueillis dans le cadre

du programme « pétrole contre nourriture » et des recettes qui proviendront de la vente du pétrole à l'avenir.

- Il semble que les services commerciaux des ambassades des États-Unis dans la région aient pris contact avec des entreprises pour les inviter à soumissionner pour des projets de reconstruction en Iraq en qualité de sous-traitants d'entreprises américaines qui sont recrutées pour exécuter des contrats affichés sur l'Internet. Certaines de nos entreprises nous ont informé que l'ambassadeur des États-Unis en personne était venu visiter leurs locaux pour les encourager à soumissionner de la sorte. Toutefois, les entreprises qui ont essayé de le faire n'ont obtenu aucun résultat tangible. Elles supposent que le moment n'est pas encore venu.

Malgré ces difficultés, l'Union des investisseurs arabes estime qu'il importe de se préparer dès maintenant à fournir une assistance à l'Iraq en attendant la mise en place dans ce pays d'une autorité en mesure de l'accepter. L'Union des investisseurs arabes est favorable à la présente initiative qui vise à amener nos organisations à fournir à l'Iraq l'aide dont le pays a besoin. Nous proposons que l'Organisation des Nations Unies – de même que les gouvernements et les organisations qui pourraient être jugées appropriés pour le faire – soient informés que les pays arabes ont pris des dispositions pour venir en aide à un autre pays arabe. Nous suggérons également qu'il soit tenu compte de la possibilité de tirer parti de manière constructive de notre statut d'organisation non gouvernementale.

II. Besoins de l'Iraq

À notre avis, l'Iraq – tout autant que tous les États et organisations arabes – a besoin de s'assurer d'une solidarité arabe tangible avec sa population et d'un appui pour la reconstruction et la viabilité future du pays par des mesures visant à :

- Atténuer les souffrances infligées au peuple iraquien par la pénurie des nécessités de base provoquée par la guerre récente et le régime des sanctions appliqué pendant les 12 années qui ont suivi l'invasion du Koweït;
- Appuyer les secteurs de la production et des services du pays, qui ont été en grande partie dévastés;
- Au cours de la phase suivante, augmentation progressive de l'importance accordée à la conservation des facteurs de croissance et au relèvement des niveaux de vie.

III. Propositions d'aide immédiate à l'Iraq par l'Union des investisseurs arabes

1. Afin d'exprimer sa solidarité avec le peuple iraquien et d'atténuer les épreuves qu'il connaît en raison de la pénurie des produits de première nécessité, l'Union des investisseurs arabes propose, dès que la situation en Iraq le permettra, de demander l'envoi en Iraq d'un convoi d'aide humanitaire et d'assistance technique comprenant des colis de produits alimentaires, en particulier du lait et des aliments pour les nouveau-nés ainsi que des produits pharmaceutiques et des fournitures médicales. Ce convoi serait financé par les contributions des membres de l'Union des investisseurs arabes et d'autres organisations arabes ainsi que par des particuliers. L'Union des investisseurs arabes financera également l'envoi de groupes de volontaires, y compris de docteurs, d'enseignants et de techniciens, pour aider à la

remise en état des hôpitaux et autres institutions indispensables à la vie quotidienne en Iraq.

2. S'agissant de la conservation des facteurs de croissance et de la participation à l'effort de reconstruction, l'Union des investisseurs arabes souhaite souligner un fait important : malgré tout ce que l'on nous a dit au sujet du caractère modeste de l'effort commun des pays arabes, les investissements arabes représentent une plus large part dans l'ensemble des investissements des pays arabes que les investissements de toute autre source. Les Arabes sont les principaux investisseurs dans leurs propres pays et dans d'autres pays arabes. Il s'ensuit que les investissements arabes en Iraq pourraient fort bien être plus importants et plus bénéfiques pour ce pays que les investissements venant de pays extérieurs au monde arabe, où ce qu'il est convenu d'appeler des « projets arabes conjoints » ont été lancés. Il existe plus de 850 de ces projets au total, aussi bien arabes qu'internationaux, au titre desquels plus de 45 milliards de dollars ont été réunis. Il importe de comprendre qu'avec l'ouverture attendue de l'économie iraquienne, l'Union des investisseurs arabes collaborera avec d'autres institutions arabes pour attirer des investissements en Iraq, d'autant plus que certains des membres de l'Union des investisseurs arabes sont iraqiens.

3. Dans l'immédiat, il sera indispensable que l'impulsion économique des pays arabes en faveur de l'Iraq porte plus particulièrement sur les relations qui vont dans le sens de notre intérêt commun, qu'il s'agisse d'investir dans l'agriculture et l'industrie, de disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée, de coopérer dans les domaines des transports, des communications et de la technologie de l'information, des services financiers, de la construction et des services bancaires. Un élément qui contribuera à encourager cette option est le fait que la coopération arabe sectorielle a donné à ce jour des résultats plus tangibles que les échanges commerciaux proprement dits. En voici quelques exemples à titre d'illustration :

- Les investissements arabes ont dépassé les investissements étrangers dans le monde arabe. Les investissements arabes représentent une plus large part de l'ensemble des investissements dans les pays arabes que les investissements de toute autre source. La situation dans le domaine du commerce est tout autre : les échanges avec le monde extérieur représentent une plus large part du total que les échanges entre pays arabes;
- Les flux intrarégionaux de personnes, y compris de travailleurs, d'organismes et de touristes, sont à l'origine d'une très forte expansion du commerce des services entre pays arabes, expansion qui dépasse largement celle des échanges intrarégionaux de marchandises, même si quelque 60 % de l'ensemble des échanges de marchandises ont maintenant été libéralisés, alors que le chiffre correspondant est beaucoup plus faible pour les échanges de services. Dans ce contexte, le terme « services » comprend les transports terrestres, maritimes et aériens, les services bancaires et financiers, la sous-traitance, les travaux de construction et le génie civil.

4. Nous estimons que le secteur des services se prête particulièrement à un effort de coopération en faveur de l'Iraq. La plupart des services nécessitent l'apprentissage de la langue arabe, dans la mesure où l'exécution des services dépend des personnes qui les fournissent ainsi que des communications et de la compréhension mutuelle entre elles. Le secteur arabe des services présente l'avantage d'être géographiquement proche des consommateurs de services en Iraq,

ce qui signifie un abaissement des coûts de prestation. Voici quelques exemples de services auxquels les investisseurs arabes pourraient apporter leur collaboration :

- Sous-traitance, construction et rénovation : les entreprises arabes de sous-traitance et de construction sont en mesure de fournir leurs services à un coût compétitif. Parmi les membres de l'Union des investisseurs arabes figurent un certain nombre d'entreprises qui opèrent dans ce domaine (par exemple la compagnie des entrepreneurs arabes en Égypte) et qui offrent l'avantage d'être effectivement présentes en Iraq et dans les pays voisins tels que le Koweït, le Qatar, Oman et Bahreïn. Avec la main-d'oeuvre formée et qualifiée dont elles disposent, elles sont bien placées pour travailler dans la région et elles disposent de compétences à faible coût. Par ailleurs, elles sont parfaitement au courant des opérations d'approvisionnement, d'assemblage et de gestion. De nombreuses entreprises arabes qui fabriquent des matériaux de construction sont proches du marché iraquien et bien placées pour l'approvisionner. Certaines d'entre elles (Ceramica Cleopatra, par exemple) sont même présentes en Iraq et peuvent donc participer immédiatement aux opérations de reconstruction;
- Services d'éducation, de consultation et d'information : parmi les investisseurs arabes figurent divers représentants de domaines tels que l'imprimerie, le journalisme, les publications techniques et littéraires, les activités sportives et la télévision. Il serait tout à fait possible de fournir à l'Iraq tout ce dont il a besoin pour créer des centres d'exportation de produits culturels au sein du monde arabe. Parmi les membres de l'Union des investisseurs arabes qui pourraient être utiles à cet égard figurent le Groupe Bahjat, le Groupe de consultants techniques Abu Ghazala et le Centre arabo-africain de commercialisation, de consultation et de services;
- Services professionnels : il serait tout à fait possible de fournir à l'Iraq tous les services comptables, juridiques et médicaux dont il pourrait avoir besoin étant donné que nous avons une organisation sociale, une culture, un langage et des traditions en commun;
- Services financiers et bancaires : les succursales des banques qui opèrent sur le marché iraquien pourraient servir à répondre aux besoins de l'Iraq dans ce domaine, ainsi qu'à ceux des communautés d'émigrés arabes dans ce pays. Ces services pourraient être développés de diverses manières;
- Communications : les entreprises de communications pourraient utiliser leurs capacités technologiques et leur compétence pour répondre aux besoins de l'Iraq.

5. Afin de préparer la phase suivante, l'Union des investisseurs arabes organisera des campagnes visant à encourager les investissements en Iraq. Ces campagnes seront menées en collaboration avec les investisseurs irakiens qui appartiennent à notre Union dès que nous serons en mesure de communiquer avec eux. Cela ne nécessitera aucune intervention des gouvernements, car cela peut être entièrement fait par le secteur privé iraquien, lorsque cela deviendra possible.

6. L'Union des investisseurs arabes envisage d'adresser une invitation à un groupe d'hommes d'affaires et d'économistes arabes soucieux d'examiner la question de l'économie arabe, notamment celle de l'Iraq, afin d'étudier les moyens par lesquels le secteur privé arabe pourrait participer à l'effort commun des pays

arabes et orienter cet effort de manière à renforcer l'aptitude de l'Iraq à faire face à la situation actuelle et à se préparer à une période de croissance ininterrompue.

IV. Amélioration de l'aptitude des ressources humaines de l'Iraq à s'adapter à une économie mondiale en évolution (assistance technique)

L'Iraq doit apprendre à s'adapter aux systèmes et aux structures que ses partenaires utilisent à l'extérieur ainsi qu'au système économique mondial. Pour réussir dans cette entreprise, l'Iraq devra disposer de personnel capable de comprendre et d'utiliser le langage et les outils de l'économie d'aujourd'hui. Il existera à n'en pas douter un déséquilibre entre les systèmes et les structures existant actuellement en Iraq et ceux élaborés dans le reste du monde en raison du retard pris par l'Iraq en matière de progrès économique et d'intégration dans le marché mondial.

L'Union des investisseurs arabes propose d'organiser, en collaboration avec des organisations et des institutions iraqiennes compétentes, des cours de formation et des ateliers à l'intention de cadres et de stagiaires venus d'Iraq. Cette formation portera sur divers sujets, à savoir notamment :

- Intégration dans le commerce international et les accords de l'OMC. Compétences en matière de négociations internationales, et application de ces compétences à la coordination arabe dans les négociations aux niveaux régional et international;
- Accords commerciaux régionaux. Accords économiques communs entre pays arabes;
- Élaboration d'accords commerciaux arabes, et nouveaux domaines d'action commune pour les pays arabes;
- Coopération sectorielle entre pays arabes en dehors des relations commerciales proprement dites. Mise en place de formes de coopération et d'intégration adaptées à la situation, aux capacités et à l'état de préparation de l'Iraq (des exemples pourraient être des projets d'intégration industrielle en matière d'ingénierie, de production textile, de production alimentaire, d'articles en cuir, de logiciels, de recherche scientifique commune et de développement industriel, de technologie et autres);
- Réforme économique et stimulation du développement par le biais de la libéralisation du commerce.

Avec ma considération

Mohammed Gamal el-Din **el-Bioui**

Appendice

Quelques statistiques de base concernant l'Iraq*

Population :	24 000 000 (2001)
Superficie :	438 000 kilomètres carrés
(illisible)	14 milliards de dollars
(illisible)	593 dollars (1999)
(illisible)	2 360 000 (2001)
(illisible)	3,1 milliards de barils
(illisible)	37,3 milliards de dollars
(illisible)	1,031 milliard de dollars
(illisible)	58,7 ans
(illisible)	42 %
(illisible)	00,6 % (2001)
(illisible)	62,3 milliards (2001)
(illisible)	122 milliards de barils
(illisible)	38,6 milliards de dollars
(illisible)	9,3 milliards de dollars

* Sources :

1. Les chiffres indiqués pour la population, la dette étrangère et la balance des paiements courants proviennent du rapport du Groupe de renseignement économique pour le deuxième trimestre de 2002.
2. Taux d'analphabétisme et d'espérance de vie : Rapport du PNUD sur le développement humain, 2002.
3. Ventes et réserves de pétrole : Rapport de la Commission européenne, avril 2003.

Rapport de la Commission arabe de l'aviation civile

Le Conseil exécutif de la Commission arabe de l'aviation civile (CAAC) présente ses compliments et ses meilleurs voeux au Secrétariat de la Ligue des États arabes (Bureau du Secrétaire général).

En référence aux conclusions de la réunion extraordinaire des organisations arabes spécialisées qui a eu lieu au Caire le 20 avril 2003 pour étudier l'aide à apporter au peuple iraquien, nous avons le plaisir de vous soumettre par la présente certaines propositions et mesures pratiques que la CAAC pourrait mettre en oeuvre afin de favoriser la remise en état du réseau iraquien de l'aviation civile. Ce réseau a été gravement endommagé par suite de l'interdiction de vol qui a été imposée à l'Iraq pendant près de 13 ans et qui a considérablement nui à son infrastructure ainsi qu'à ses éléments économiques, techniques et sociaux. L'agression récente contre ce pays a encore aggravé les choses en détruisant ses aéroports et toutes leurs installations.

Pour s'assurer que les propositions et les mesures d'assistance exposées dans le présent mémoire sont réalisables, le Conseil exécutif s'est attaché principalement aux mesures de soutien possibles en matière de formation et de qualification des ressources humaines dans le secteur de l'aviation civile en Iraq, dont l'activité est actuellement complètement paralysée.

Vous trouverez ci-après nos vues et nos propositions concernant la réhabilitation du secteur de l'aviation civile en Iraq :

1. Une équipe spéciale composée d'experts du Conseil exécutif et des États membres de la CAAC devrait être créée et envoyée en Iraq dès que possible. Cette équipe spéciale aurait pour fonction de participer, en collaboration avec l'autorité iraquienne compétente, à une évaluation de l'état actuel du secteur de l'aviation civile dans le pays, en formulant notamment un diagnostic précis de ses composantes et en déterminant les besoins essentiels auxquels il faudra pourvoir pour que ce secteur puisse redevenir opérationnel. Les problèmes, les difficultés et les obstacles seraient recensés et l'aviation civile iraquienne serait évaluée dans son ensemble, y compris l'infrastructure, les ressources humaines, les services techniques, les installations, etc.
2. Une aide logistique pourrait être fournie à des fins de recyclage et d'amélioration des qualifications du personnel technique et du personnel de gestion dans le secteur de l'aviation civile iraquienne. Ces ressources devraient être prioritaires pour bénéficier des services fournis par des instituts arabes et internationaux, des écoles, des académies et autres qui ont des accords de coopération avec la CAAC. Dans la situation critique qui existe actuellement, nous veillerons à ce que les bourses, les places et les cours de formation gratuits offerts par ces institutions soient attribués à titre préférentiel aux cadres et au personnel technique irakiens.
3. Les divers éléments qui composent le secteur de l'aviation civile iraquienne, notamment les transports aériens, les équipages de bord et la sécurité aérienne, ont besoin d'être réhabilités et alignés sur les systèmes et les normes internationaux appliqués par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Dans un premier temps, une équipe d'inspection de la sécurité de la CAAC devrait se rendre en Iraq pour évaluer les conditions de sécurité dans les aéroports irakiens, tandis

qu'une équipe technique devrait aussi s'y rendre pour assurer l'entretien du matériel et des équipements techniques utilisés par les équipages ainsi que des équipements des aéroports.

4. Le Secrétariat de la Ligue des États arabes devrait être invité à intervenir auprès des autorités iraniennes pour demander la restitution des aéronefs irakiens qui sont immobilisés en Iran depuis 1991; ces aéronefs sont encore en état de navigabilité et pourraient être immatriculés à nouveau et remis en service.

5. Coordination entre la CAAC et l'Union arabe du transport aérien pour participer aux opérations suivantes :

- Aider les commandants et les techniciens irakiens à se recycler et à être réintégrés dans leur milieu professionnel conformément aux conditions et aux règles de l'OACI;
- Fournir toutes les compétences et l'assistance technique possibles pour assurer l'entretien des aéronefs civils que l'Iraq possède encore et qui constituent pour le moment le noyau de la flotte aérienne du pays.

Le problème fondamental que soulève l'octroi d'une assistance à l'Iraq est bien évidemment la question de la légalité et de l'identité de l'autorité avec laquelle nous traiterions en Iraq. On ignore quelles sont les voies de communication appropriées pour une opération destinée à aider et à appuyer l'aviation civile iraquienne.

Le Conseil exécutif souhaite réaffirmer qu'il est pleinement disposé à fournir toutes les formes possibles d'appui, de conseil et d'assistance, aux niveaux arabe ou international, afin de réhabiliter l'aviation civile iraquienne et lui permettre de suivre l'évolution rapide que connaît l'aviation civile dans le monde. Nous sommes certains que l'Iraq sera capable de venir à bout des difficultés qu'il connaît actuellement pour construire une aviation civile moderne et sûre.

Le Conseil exécutif de la CAAC saisit cette occasion pour exprimer au Secrétariat de la Ligue des États arabes les assurances de sa très haute considération.

Le Directeur général de la Commission
arabe de l'aviation civile
Abdel Jawad **Daoudi**

Rapport de l'Union de radiodiffusion des États arabes

Propositions de l'Union de radiodiffusion des États arabes concernant l'appui et l'aide à apporter à la radio-télévision iraquienne

I. Programmation

- L'Union de radiodiffusion des États arabes est prête à fournir au service iraquien de radiodiffusion divers types de programmes (théâtre radiophonique, programmes pour les enfants, programmes sur le tourisme, programmes culturels, etc.) qui ont été échangés entre les services arabes de radiodiffusion au cours des deux dernières années;
- L'Union de radiodiffusion des États arabes est disposée à fournir à la télévision iraquienne un certain nombre de programmes arabes télévisés qui ont fait l'objet d'échanges entre les services de télévision arabe;
- L'Union de radiodiffusion des États arabes invitera ses membres à mettre à la disposition de la radiotélévision iraquienne divers types de nouveaux programmes radiodiffusés et télévisés;
- L'Union de radiodiffusion des États arabes serait prête à recommencer à fournir à la radio-télévision iraquienne tous les types d'émissions arabes d'information, de programmation et de sports par le biais des fréquences louées par l'Union de radiodiffusion sur ARABSAT et à aider cette institution à être techniquement en mesure de les recevoir (voir en appendice les horaires indiquant les divers types d'échanges de programmes).

II. Formation

- Les personnes employées par la radio-télévision iraquienne seront encouragées à suivre des cours de formation de base et avancée et à participer à des activités organisées par le centre de formation de l'Union de radiodiffusion à Damas. Afin de favoriser cette initiative, les diverses autorités qui appartiennent à l'Union de radiodiffusion offriront des bourses à des stagiaires irakiens afin qu'un plus grand nombre d'entre eux puissent suivre des cours au centre de formation;
- Des cours et des ateliers seront organisés à Bagdad à titre prioritaire à l'intention des employés de la radio-télévision iraquienne. Ces cours et ateliers porteront sur des questions fondamentales que choisiront les Irakiens. Le centre de formation de l'Union de radiodiffusion fournira des experts et des formateurs pour donner ces cours décentralisés;
- Le centre de formation de l'Union de radiodiffusion des États arabes, qui travaille en étroite collaboration avec divers centres et institutions de formation étrangers, communiquera avec ses homologues dans d'autres pays afin d'étudier les possibilités d'aider les services irakiens de radio et de télévision dans divers domaines, notamment celui de la formation.

III. Ingénierie

- L'Union de radiodiffusion fournira des données essentielles sur l'équipement de base qui permettra à la télévision iraquienne de recevoir des nouvelles télévisées et d'autres programmes sur les fréquences de l'ARABSAT qu'elle loue;
- L'Union de radiodiffusion des États arabes aidera ses homologues iraqiens à définir et à diffuser des spécifications en vue de mettre en place des stations terrestres numériques pour la transmission d'ondes de télévision par satellite;
- L'Union de radiodiffusion des États arabes apportera une aide à ses homologues iraqiens pour leur permettre de bénéficier de son système d'échange d'émissions et d'informations par le biais du microterminal, qui fournit les services suivants :
 - Échanges d'émissions radiophoniques entre les autorités arabes de radiodiffusion;
 - Audioconférences coordonnées entre les autorités arabes de radio et de télévision;
 - Échanges de données et de dossiers entre les autorités de radio et de télévision;
 - Communication téléphonique entre les autorités de radio et de télévision.
- L'Union de radiodiffusion des États arabes élaborera des plans et procédera aux calculs nécessaires pour veiller à ce que le pays soit desservi par des stations terrestres de radio et de télévision en faisant pour cela appel aux programmes dont dispose l'Union de radiodiffusion, qui utilise des cartes numériques;
- L'Union de radiodiffusion des États arabes fournira une aide et une formation pour la répartition et l'affectation des fréquences de radio et de télévision attribuées à l'Iraq, conformément aux mesures et aux structures concernant l'utilisation des fréquences attribuées à tous les pays, ainsi que l'enregistrement de toutes fréquences supplémentaires auprès de l'Union de radiodiffusion, qui se chargera des communications et de toute autre coopération qu'exige la coordination avec les pays voisins;
- L'Union de radiodiffusion des États arabes fournira une aide pour l'établissement de spécifications concernant la production de programmes radiodiffusés et télévisés.

Appendice 1

Heures (GMT) de bulletins quotidiens d'information en arabe émis dans la gamme de fréquence ASBU-1 louée par l'Union de radiodiffusion des États arabes sur la voie 17 de transmission par satellite qui appartient à ARABSAT

	<i>Hiver</i>	<i>Été</i>
Nouvelles ASBU-1	10 h 15 – 10 h 45	11 heures – 11 h 30
Résumé quotidien consacré à la lutte du peuple palestinien	13 h 45 – 13 h 55	13 h 45 – 13 h 55
Nouvelles ASBU-2	15 heures – 15 h 30	15 h 45 – 16 h 15
Nouvelles ASBU-3	18 h 15 – 18 h 45	18 h 15 – 18 h 45

Appendice 2

Horaires des émissions hebdomadaires sur l'information, les sports et les affaires économiques transmises sur la gamme de fréquence ASBU-1 louée par l'Union de radiodiffusion des États arabes sur la voie 17 de transmission par satellite qui appartient à ARABSAT

<i>Emission</i>	<i>Jour</i>	<i>Été</i>	<i>Hiver</i>
Sports I	Samedi	12 heures – 13 heures	12 heures – 13 heures
Affaires économiques	Samedi	14 heures – 14 h 30	13 heures – 13 h 30
Sports II	Lundi	12 heures – 12 h 30	12 heures – 12 h 30

Appendice 3

Horaires d'émissions hebdomadaires et mensuelles diverses transmises sur la gamme de fréquence ASBU-1 louée par l'Union de radiodiffusion des États arabes sur la voie 17 de transmission par satellite qui appartient à ARABSAT

<i>Émission</i>	<i>Jour</i>	<i>Été</i>	<i>Hiver</i>
Aperçus culturels	Dimanche	14 heures – 14 h 30	13 heures – 13 h 30
Programme arabe en soirée	Mercredi	12 heures – 13 heures	12 heures – 13 heures
Programme mensuel de chansons illustrées	Dernier mercredi de chaque mois	17 h 15 – 17 h 45	16 h 45 – 17 h 15
Sélection mensuelle de programmes et d'émissions	Dernier mardi de chaque mois	14 heures – 14 h 30	13 heures – 13 h 30
Apprenez à connaître notre pays	Horaire	à fixer	
Programme documentaire annuel	Horaire	à fixer	

Rapport de l'Union générale d'assurance des pays arabes

Avis de l'Union générale d'assurance des pays arabes concernant l'appui au secteur des assurances en Iraq

Les diverses formes et subdivisions des assurances n'ont rien de nouveau pour l'Iraq, où le marché de l'assurance a plus de cent cinquante ans.

Le marché iraquien de l'assurance se targue d'avoir dans tous les secteurs de l'assurance un certain nombre d'experts de renommée régionale, voire internationale. Ces personnes ont favorisé et continuent de favoriser l'expansion de divers marchés de l'assurance dans les pays arabes.

Les lois et réglementations iraquiennes des assurances comportent de nombreuses dispositions sur l'organisation du marché de l'assurance, mais pas de statut distinct sur le fonctionnement des compagnies d'assurance à proprement parler. L'Inspecteur des assurances; qui est un fonctionnaire du Ministère des finances, a pour tâche de surveiller et de contrôler les compagnies d'assurance iraquiennes.

I. Structure du marché iraquien de l'assurance

1. Il existe trois entreprises publiques d'assurance :

- La compagnie nationale d'assurance – entreprise publique
Fondée en 1950. Fournit toutes sortes d'assurances de caractère général, dont les deux types d'assurance-vie (particuliers et groupes).
- La compagnie iraquienne de réassurance
Fondée en 1959. Fournit toutes sortes d'assurances de caractère général, d'assurance-vie et de réassurance.
- La compagnie iraquienne de réassurance
Fondée en 1960, cette entreprise spécialisée dans la réassurance fournit toutes sortes d'opérations de réassurance sur les marchés local, arabe et international.

En 1997 a été promulguée la Loi No 22/1997, en vertu de laquelle les compagnies d'assurance sous le contrôle de l'État sont devenues des entreprises autofinancées.

Les compagnies sont membres de l'Union générale d'assurance des pays arabes.

2. Entreprises privées

En vertu de la Loi No 21/1997, qui autorisait la formation de compagnies privées d'assurance, et de la Directive No 12/1999, qui réglementait leur mode de fonctionnement, un certain nombre de compagnies privées d'assurance ont été créées, à savoir :

- Al-Ahliya;
- Dar es-Salaam;
- Al-Amin;
- Al-Hamra';

Les compagnies ont commencé leurs opérations en 2001, fournissant toutes sortes d'assurances et de réassurances.

Trois d'entre elles ont demandé à devenir membres de l'Union générale d'assurance des pays arabes, mais pas la quatrième.

II. Le régime des sanctions a eu de graves répercussions sur le secteur de l'assurance, et plus particulièrement sur le secteur de la réassurance du fait que l'Iraq s'est trouvé économiquement isolé du reste du monde et que la plupart des réassureurs ont résilié les accords qu'ils avaient conclus en l'espace de plusieurs dizaines d'années. Par ailleurs, les opérations facultatives de réassurance étant paralysées, les compagnies d'assurance iraqiennes ont dû se résoudre à accepter uniquement des contrats d'assurance nationaux, dans toute la mesure du possible.

III. À l'échelon régional des pays arabes, la Compagnie iraqienne de réassurance est membre du groupe de réassurance des pays arabes, qui a maintenu inchangés tous les contrats de réassurance qu'il avait conclus avec le marché iraqien de l'assurance.

IV. S'agissant des droits de propriété dans les compagnies d'assurance iraqiennes, nous estimons que de profonds changements pourraient se préparer compte tenu des options en faveur de la privatisation qui ont été adoptées ainsi que de la situation dans l'immédiat et dans un avenir probable.

V. Nous sommes profondément convaincus que le marché iraqien de l'assurance, riche comme il l'est en ressources spécialisées, sera capable de survivre la période difficile qu'il traverse actuellement. Il est toutefois évident qu'une aide serait utile, et c'est pourquoi le Conseil d'administration de l'Union générale d'assurance des pays arabes se propose de rencontrer un représentant du marché iraqien de l'assurance lors de sa prochaine réunion. L'Union générale d'assurance est disposée à fournir une assistance et des services d'experts pour aider tous les marchés arabes de l'assurance dans les secteurs ci-après :

1. Restructuration et réorganisation du marché en faisant appel aux services de spécialistes des organes de contrôle et de réglementation dans les pays arabes et en agissant par le biais du Comité permanent de surveillance de l'assurance dans les pays arabes;
2. Prestation du personnel technique et administratif dont le marché pourrait avoir besoin;
3. Mise au point de programmes de formation pour les employés des compagnies d'assurance en fonction de leurs besoins tels que définis par les compagnies elles-mêmes;
4. Modernisation des produits de l'assurance sur le marché iraqien en faisant appel aux connaissances accumulées par les comités techniques travaillant dans le cadre du secrétariat de l'Union générale d'assurance;
5. Offre de possibilités de formation dans des établissements spécialisés dans l'assurance dans des pays arabes;
6. Création de possibilités de réassurance en mettant à profit les capacités des compagnies arabes de réassurance dans le cadre du Comité permanent des réassureurs des pays arabes;

7. Participation gratuite à l'ensemble des conférences et des séminaires organisés par l'Union générale d'assurance.

En conclusion, nous espérons que les suggestions formulées ci-dessus contribueront à renforcer le secteur de l'assurance en Iraq et l'aideront à retrouver le rôle de premier plan qu'il occupait dans le secteur de l'assurance dans les pays arabes.

Le Secrétaire général de l'Union générale d'assurance
dans les pays arabes
(*Signé*) Abdul Khalik **Raouf Khalil**

Le Caire, le 27 avril 2003
